

PROCÈS-VERBAL

Séance publique du Conseil Municipal de la ville de Perpignan du mercredi 27 septembre 2023 à 17h

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 20 septembre, s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Louis ALIOT assisté de

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Mme Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL, Mme Marie ESTEVES, M. Charles IFSSAH

PROCURATIONS

M. Roger BELKIRI ayant donné pouvoir à M. Jean-François MAILLOLS
Mme Marie-Christine MARCHESI ayant donné pouvoir à Mme Florence MOLY
Mme Catherine SERRA ayant donné pouvoir à M. Jacques PALACIN
Mme Michèle MARTINEZ ayant donné pouvoir à M. André BONET
Mme Sandrine SUCH ayant donné pouvoir à Mme Marion BRAVO
Mme Anaïs SABATINI ayant donné pouvoir à M. Xavier BAUDRY
M. Jean CASAGRAN ayant donné procuration à M. Jean-Luc ANTONIAZZI
M. Jean-Marc PUJOL ayant donné pouvoir à M. Pierre PARRAT
Mme Joëlle ANGLADE ayant donné pouvoir à M. Bruno NOUGAREYDE
M. Philippe CAPSIE ayant donné pouvoir à M. Yves GUIZARD
Mme Christine GAVALDA-MOULENAT ayant donné pouvoir à Mme Fatima DAHINE
M. Bernard REYES ayant donné pouvoir à Mme Catherine PUJOL

ABSENTS

Mme Marie BACH, M. Roger TALLAGRAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Pierre-Louis LALIBERTE

MODIFICATION DE L'ÉTAT DES PRÉSENTS EN COURS DE SÉANCE

- Point 2.01 :
M. Charles PONS donne procuration à M. François DUSSAUBAT
- Point 4.02 :
Mme Véronique DUCASSY donne procuration à Mme Isabelle BERTRAN

Étaient également présents :

ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Philippe MOCELLIN, Directeur Général des Services

M. Jean-Philippe LOUBET, Directeur Général des Services Adjoint

M. Jean-Pierre BROUSSE, Directeur Général Adjoint des Services- Ressources

Mme Sandrine RAYNARD, Directeur Général Adjoint des Services – Citoyenneté et Solidarité

M. Farid BELACEL, Directeur Général Adjoint des Services – Développement urbain, stratégie foncière et attractivité commerciale

M. Jochen ENGELMANN, Directeur des Ressources Humaines

Mme Véronique ALIOT-LOPEZ, Directrice Adjointe de la Communication

Mme Manon LELAURAIN, Responsable du Secrétariat Général

M. Jean-Luc ROIG, Responsable Gestion de l'Assemblée, du Courrier et de la GRU

Mme Catherine FONTANEL, Secrétariat Général

M. le Maire

Je déclare notre séance ouverte.

INSTALLATION DE MONSIEUR CHARLES IFSSAH SUITE À LA DÉMISSION DE MADAME CHARLOTTE CAILLIEZ

M. le Maire

Je salue la présence de Monsieur Charles IFSSAH, qui siège dans notre assemblée à la suite de la démission de Madame CAILLIEZ.

APPEL NOMINATIF DES ÉLUS ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

M. le Maire procède à l'appel nominatif des élus et recense les procurations.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous vous proposons comme secrétaire de séance Monsieur Pierre-Louis LALIBERTE.

MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE À MONSIEUR MICHEL CABOT ET MONSIEUR ALAIN MARTI

M. le Maire

Avant d'attaquer l'ordre du jour du Conseil Municipal, nous avons deux hommages à rendre.

Le premier hommage à Monsieur Michel CABOT, décédé le 28 juillet 2023 à l'âge de 73 ans. Il avait été conseiller municipal en charge des relations avec l'Office Public de l'Habitat sous la mandature de Jean-Paul ALDUY, puis aux côtés de Jean-Marc PUJOL. Il a été également président de la CAF des Pyrénées-Orientales.

Et puis Monsieur Alain MARTI, décédé le 22 août 2023 à l'âge de 76 ans. Monsieur MARTI fut adjoint à l'aménagement et à l'entretien de la voirie urbaine sous la

mandature de Jean-Paul ALDUY. Il fut aussi conseiller général des Pyrénées-Orientales.

Nous adressons évidemment tout notre soutien à leur famille et à leurs proches. Nous allons observer une minute de silence. Je vous remercie.

Minute de silence

Je vous remercie. Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Monsieur, notre ami Alain MARTI était adjoint de Paul ALDUY et non de Jean-Paul. Merci.

M. le Maire

De Paul ALDUY, vous avez raison. Je me suis trompé.

ANNONCE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 9 novembre, à 17h.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2023

M. le Maire

Nous allons approuver les procès-verbaux du 9 juin 2023 et du 29 juin 2023. Sur celui du 9 juin 2023,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

M. le Maire

Sur le procès-verbal du 29 juin 2023, pas d'observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire

On passe maintenant à une modification de l'ordre du jour. Le dossier 7.06 sur l'ADPEP 66, la convention de partenariat pour la manifestation « Viens jouer avec moi à Perpignan » est reporté, parce qu'il manque tout simplement des pièces au dossier.

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Art L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire

Les décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur NOUGAYREDE

M. Bruno NOUGAYREDE

Quelques remarques et quelques questions. Le tout premier sujet, c'est à propos, alors les délibérations sont assez nombreuses, toutes les délibérations qui concernent les Rayonnantes, ça va de 277 à 388, il y en a un certain nombre. Nous avons essayé de reconstituer le budget des Rayonnantes à l'aide de ces décisions du Maire, mais manifestement toutes les conventions entre les spectacles n'y sont pas. Donc est-ce que vous pourrez, Monsieur le Maire, nous préparer un tableau avec un budget avec l'ensemble des coûts liés à ces manifestations, s'il vous plaît ?

J'aurais voulu aussi savoir, l'année dernière on en avait un petit peu débattu au sein du Conseil Municipal, s'il y avait eu des retours d'expérience sur ce qui s'était passé cet été, puisque les retours d'impact sont quand même assez mitigés. Il y a eu des choses très réussies, je pense que tout ce qui se passe au bord de la Têt est plutôt très apprécié. Il y a évidemment des retours qui sont assez positifs des commerçants du quai Vauban, qui immanquablement voient arriver un certain nombre de personnes dans leurs commerces. Mais il y a quand même une grogne qui est assez grande auprès d'un certain nombre de commerçants dans les autres quartiers de la Ville. C'est toujours pareil, nous n'avons pas beaucoup d'illusions en la matière, la politique est faite ainsi, que quelqu'un qui grogne auprès de nous est peut-être le même qui à vous, vous adresse les félicitations ; c'est la vie politique, on en prend acte. Mais il nous a semblé quand même qu'une des remarques que nous avons faite l'année dernière est toujours valable. A savoir que l'organisation de ces soirées, qui se terminent par un spectacle son et lumière sur le Castillet qui est projeté à 22h30, ont pour conséquence finalement ce soir-là de vider la Ville à 22h15. Parce qu'au moment où le spectacle commence, les gens qui sont venus pour ça vont tous immanquablement quitter le restaurant, le bar dans lequel ils sont pour aller se positionner devant le Castillet. De ce point de vue-là, il nous semble qu'il y a quand même une faiblesse dans le dispositif. Ces soirées-là, qui devraient être des soirées d'été longues, vivantes et dynamiques, sont un peu cassées par cette problématique horaire.

Il nous semble aussi que cette année, vous avez supprimé Les Déambulations. Le fait qu'il n'y ait plus de Déambulations, que les spectacles soient concentrés autour de la Basse, empêche un certain nombre de quartiers de profiter du dynamisme que ces journées pourraient appeler. Je passe sur le fait que la projection cette année a été quand même beaucoup plus compliquée que l'année dernière, il y a eu des problèmes techniques assez récurrents qui ont aussi déstabilisé un certain nombre de personnes qui y ont assisté.

On a bien compris que les Jeudis de Perpignan c'était quelque chose de pas bien, qu'il ne fallait pas y revenir, que dans votre stratégie de tout changer, vous vouliez changer, je ne suis pas là pour vous dire « remettez en place les Jeudis de Perpignan ». Mais quand même, pour vous faire réfléchir à un certain nombre de chiffres, à l'époque, les soirées attiraient entre 20 et 25 000 personnes dans Perpignan. On en est aujourd'hui très, très loin. C'est ce dynamisme-là qui aidait un certain nombre de commerces à vivre l'été.

Je pense qu'aujourd'hui nous avons une cible, Perpignan est une ville métropole, côtière, dans une zone touristique, il faut absolument que ces soirées attirent les gens qui viennent sur la côte et qui puissent se dire qu'on a vraiment une soirée au cours de laquelle on va pouvoir vivre quelque chose de différent, parce que nous pouvons vivre dans nos campings, dans nos hébergements de loisirs, de vacances. On a aujourd'hui le sentiment, c'est le retour en tout cas que nous avons d'un certain nombre de commerçants, que ces Rayonnantes sont très centrées sur le public perpignanaise, que du coup le public est quand même assez limité en nombre de personnes, en tout cas très, très loin de ce qu'il se faisait auparavant, donc nous souhaiterions qu'un débat soit entamé là-dessus, que vous puissiez nous donner un certain nombre d'éléments.

M. Charles PONS

Pour vous répondre, effectivement, on a modifié cette année les animations. Comme vous le savez, avant c'était les mardis et les jeudis. On avait fait pas mal d'animations les mardis, mais il s'avère que beaucoup de commerçants ne jouaient pas le jeu. Je vais prendre l'exemple de la place de la République, on avait mis une scène, on avait fait venir des pointures, des gens qui n'avaient pas fait la Star Academy mais des trucs comme ça, je ne sais plus comment ça s'appelle.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je ne pourrai pas vous aider.

M. Charles PONS

Ou The Voice. The Voice, pardon, excusez-moi. Malheureusement, beaucoup de cafetiers, c'était un mardi, ça ne les intéressait pas, ils s'en foutaient, donc ça coûtait beaucoup d'argent à nous et aux contribuables perpignanaise. Donc on a décidé d'arrêter aussi ce mardi, où effectivement il y avait plusieurs scènes dans toute la Ville. Par contre, le mardi, on a décidé de créer un nouvel évènement qui s'appelle Les Mardis du Perlimpinpin qui a très bien fonctionné.

M. Bruno NOUGAYREDE

Le nom n'est pas très heureux, si je puis me permettre.

M. Charles PONS

Je trouve que c'est mignon, Perlimpinpin.

M. Bruno NOUGAYREDE

Les réactions sont plus que contrastées.

M. Charles PONS

Je vois en tout cas le monde, parce que j'y suis allé pas mal de fois, notamment les premières fois où il y avait le fameux duo Pilule et André que tout le monde connaît, les moins jeunes, les plus jeunes et même les personnes d'un certain âge. C'était noir de monde et ça a attiré énormément de gens du quartier, parce que je regardais un peu la population qu'il y avait. Ça amène aussi une animation dans cette zone-là, qui n'avait pas d'animations à l'époque parce que c'était un endroit où il n'y avait jamais eu de création d'animation.

Pour revenir sur les Jeudis de Perpignan. Il est vrai qu'on a eu un été, du moins un début d'été, un mois de juillet très bizarre, pour ne pas se mentir. Ce n'est pas nous, ce n'est pas Perpignan, c'est tout le Département. Je sais que vous connaissez bien notre Département, je sais que vous avez lu et entendu ce que disaient les professionnels du tourisme sur le Département en général. Ça a été un été assez particulier et, excusez-moi l'expression, la mayonnaise a eu du mal à prendre. Mais après, c'est monté un peu plus en puissance. En même temps, quand vous dites, c'est vrai qu'à 22h30, ça s'arrête et les gens partent. N'oubliez pas quand même, de l'autre côté on avait aussi les animations de Têt en Fête. Juste un petit chiffre, 124 000 entrées nous avons fait sur Têt en Fête. Effectivement, on essaie de positionner dans différents lieux de la Ville là où il n'y avait jamais rien et ne plus se concentrer uniquement sur le centre-ville. Le centre-ville, ils ont le Jeudi, mais dans d'autres quartiers on essaie de créer des animations.

Juste pour vous donner le bilan chiffré, c'est vrai que je ne l'avais pas du tout préparé, mais c'est avec grand plaisir, de toute manière ça passe sur différentes décisions, c'est peut-être un peu complexe mais on fera un tableau Excel, là-dessus il n'y a aucun souci, chiffre par chiffre et même contrat par contrat, il n'y a aucun problème.

M. le Maire

André BONET, un petit mot.

M. André BONET

Pour compléter les propos qui ont été tenus, je crois qu'il faut également se féliciter de la création il y a 2 ans du festival Gitan, qui a remporté cette année un succès assez extraordinaire, puisqu'il a permis beaucoup de flux, à la fois sur la place Gambetta mais également en journée à l'Hôtel Pams, avec une soirée mémorable aux Grands Carmes avec ce nouveau festival des Grands Carmes. On voit bien qu'il y a des points névralgiques dans la Ville, comme la place Gambetta et ce secteur magnifique des Grands Carmes, qui permettent de développer des animations culturelles de grande qualité un peu en dehors du centre-ville traditionnel.

M. le Maire

Je rajouterai que de toute façon, il faudra bien qu'on recalibre l'année prochaine pour une raison simple : ça s'appelle les Jeux Olympiques. Et que, pour des questions de sécurité et de calendrier, il y a tout un tas de manifestations qui avaient lieu sur notre territoire au mois de juillet, il faut soit être décalé, soit faire des animations autour de l'olympisme et du sport. Après tout, c'est une année sportive. On va discuter de tout ça. De toute façon, l'été qui arrive sera modifié par rapport à

ce qu'on a connu. Mais comme vous dites, les retours d'expérience et les retours de vécu ne sont pas tout à fait les mêmes. Notamment, on peut le voir, je ne sais pas si c'est l'occasion que notre ami GUILLAUMON parle par rapport à la fréquentation des parkings sur le territoire. Tu veux y aller ? Comme ça on anticipera la question sur les parkings.

M. Bruno NOUGAYREDE

La CADA s'en est occupée, c'est plus simple.

M. Frédéric GUILLAUMON

La fréquentation des parkings, les chiffres sont encourageants puisque, que ce soit dans les parkings de surface ou les parkings d'œuvre, par rapport à N-1, on est sur 5 % de plus d'actes de stationnement. Je ne parle pas en chiffre d'affaires parce qu'il y a des tarifs en régie qui ont subi 5 % d'augmentation donc ça ne voudrait rien dire. Je parle en actes de stationnement. On se rapproche des chiffres des années 2012, 13 et 14 qui étaient de très belles années dans le stationnement dans le centre-ville, on se rapproche de ces chiffres-là. Que ce soit en surface ou en œuvre, on est sur 5 % d'augmentation depuis le début de l'année.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je n'ai pas posé de question, je n'ai pas de commentaires à faire. Je les ferai quand j'aurai les chiffres et les tableaux, que je pourrai les regarder.

M. Frédéric GUILLAUMON

On en reparlera.

M. le Maire

On continue alors.

M. Bruno NOUGAYREDE

J'avais une autre question sur la décision n° 248, question purement technique, qui est une décision qui porte sur un procès-verbal de certification et consignation de SMS pour un dossier RH. Est-ce que vous pourriez nous dire de quel type de dossier il s'agit, parce que ce ne sont quand même des procédures très ordinaires ?

M. le Maire

Et après ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Je pose la question.

M. François DUSSAUBAT

Ce sont des procédures ordinaires, on en fait très souvent, des constats. Et honnêtement, je ne peux pas vous dire, je ne sais pas. 248, oui.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous me répondez par écrit ?

M. François DUSSAUBAT

Oui.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ensuite, j'ai deux autres décisions, les 249 et 354, qui à mon avis tombent assez mal. Les Perpignanais viennent de recevoir leur avis de taxe foncière. Ils ont tous pu constater que la taxe foncière, depuis 2 ans, avait augmenté de 11 %. Ils ont pu constater que la Taxe sur les Enlèvements d'Ordures Ménagères avait augmenté de 31 % depuis 2 ans. Dans le premier cas, vous n'avez pas corrigé le taux et donc l'application des revalorisations des bases a eu pour conséquence de les pénaliser. Dans le deuxième cas, vous avez augmenté le taux sur la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères.

En parallèle de ça, j'entends votre parti, et je vous ai entendu pendant un bon moment, contester, sans doute à raison d'ailleurs, vous alliez, tous ceux qui contestaient les recours permanents du Gouvernement, à un certain nombre de cabinets de conseil. Il se trouve qu'à Perpignan, on vous l'avait déjà dit plusieurs fois, vous n'arrêtez pas de faire appel à des cabinets de conseil, à faire faire des audits plus ou moins divers et variés. Et dans des proportions qui, paradoxalement, 60 000 €, ça peut sembler moins important effectivement qu'un milliard au global chez McKinsey ou chez d'autres cabinets, mais rapportés au budget de la ville de Perpignan, c'est très sensible. C'est un réel gaspillage d'argent public.

La toute première, la décision 354, vous commandez pour 34 000 € une étude de circulation et une élaboration d'un schéma directeur de circulation. Il me semblait que dans les collectivités, il y avait des Directions Générales de Services Techniques, il y avait des gens qui travaillaient à ça. Je pense que vous avez des équipes qui sont compétentes. Et je pense que ce choix-là est un symbole de votre manque de confiance envers les Services et je pense que c'est un véritable problème et c'est payé par les Perpignanais.

Vous avez ensuite la décision 249 qui à mon avis est encore plus hallucinante. Vous concluez un marché pour l'étude et la mise en œuvre d'une enquête citoyenne pour le projet Cœur de Ville. Le coup d'avant, on avait un sondage, on avait un audit sur votre propre gestion financière, payé par le contribuable financier. Ce coup-ci, on a une enquête citoyenne autour du Cœur de Ville, qui ressemble assez étrangement à ce que vous avez déjà commandé il y a 2 ans auprès d'un manager de centre-ville, qui a coûté 40 000 €. Là, vous revenez avec une nouvelle étude, qui coûte ce coup-ci 65 000 €. Ce qui veut dire qu'à chaque Conseil Municipal, on a droit à de nouvelles études qui sont, me semble-t-il, le symbole d'une forme d'impuissance politique et d'une impuissance de management. Vous passez votre temps, et là aussi sans doute en partie à raison, à dénoncer les comités Théodule que l'Etat organise régulièrement, les études, les audits, mais vous faites exactement la même chose. En fait, vous êtes très représentatif de cette classe politique qui, quand elle ne sait pas quoi faire, quand elle se sent impuissante, finalement, commande des audits. C'est ce qu'il se passe aussi, vous savez, dans les

entreprises qui ne vont pas bien en général. Quand on ne sait pas quoi faire, quand un management ne fonctionne plus, il commande un audit pour essayer d'obtenir de l'extérieur les idées qu'il n'a pas ou pour que l'extérieur prenne les décisions qu'il ne peut pas prendre.

Monsieur le Maire, au moment où les Perpignanais se retrouvent à payer une taxe foncière qui représente plus de 2 mois de loyer, on en est là à Perpignan. Aujourd'hui, la taxe foncière, c'est l'équivalent de 2 mois de loyer, c'est l'équivalent de 2 mensualités de remboursement par an. On est la ville de France dans laquelle ça pèse le plus lourd, quand on rapporte cette taxe foncière à la valeur des loyers et à la valeur de l'immobilier. Vous devez vraiment, là-dessus, changer votre fusil d'épaule et arrêter de dépenser cet argent, c'est un véritable gaspillage de l'argent public.

M. le Maire

Attendez, j'ai plusieurs choses à vous dire. Vous avez quand même une propension à raconter n'importe quoi, qui est vraiment pour le coup emblématique et vous allez vous rendre compte pourquoi.

Je laisse la parole d'abord à Monsieur DUSSAUBAT, ensuite à Madame FOURQUET et enfin à Monsieur BAUDRY.

M. François DUSSAUBAT

Je voudrais commencer par la 354, la fameuse enquête sur la circulation. Ce n'est pas du tout, mais alors absolument pas un manque de confiance dans les Services. C'est tout simplement que les Services, lorsqu'ils préparent des équipements, en particulier sur l'entrée de ville, ont besoin de connaître de manière extrêmement précise, en particulier les conditions de circulation, le nombre de véhicules. On n'avait aucun élément pour avoir les flux, donc à la demande des Services et en collaboration avec les Services, les Services ont demandé qu'on fasse une étude précise là-dessus, c'est tout. C'est un marché public, oui, bien sûr. Madame FOURQUET.

M. le Maire

Sur la fameuse enquête Cœur de Ville, Patricia FOURQUET va vous répondre. C'est encore plus intéressant.

M. Patricia FOURQUET

Cette enquête citoyenne, ça fait belle lurette, on va dire, à mon avis ça n'allait même pas assez vite, mais elle avait été demandée alors qu'on est arrivé et elle a été subventionnée, cette enquête. On a mis du temps, on a mis un arrêt pour reprendre tous les éléments de cette enquête et cette enquête, après avoir réétudié et en plus que la société a changé, nous avons repris quelque chose qui était déjà payé par une subvention.

M. le Maire

Elle était dans les tuyaux de vos collègues, en fait.

M. Patricia FOURQUET

Voilà, exactement. Elle était dans ces tuyaux-là. Ce n'est pas quelque chose que nous avons..., et nous avons attendu pour qu'elle soit mieux proportionnée par rapport à nos besoins et elle a démarré là, il n'y a pas longtemps.

M. François DUSSAUBAT

Je voudrais juste ajouter une précision, c'est que cette enquête, on en a déjà parlé. Vous nous aviez déjà posé une question là-dessus. Si, vous nous aviez déjà posé une question parce qu'il y avait eu une première phase, je m'en souviens très bien, et nous avons dénoncé la deuxième phase. Parce que tout simplement, je crois que l'entreprise qui était chargée de la deuxième phase de l'enquête a fini par disparaître. Là, il s'agit simplement de la deuxième phase puisque nous avons déjà une première phase, et à juste titre, vous faisiez remarquer qu'il fallait faire attention à l'argent public, les conclusions de la première phase ont été réutilisées dans cette deuxième phase conformément à ce que vous nous aviez d'ailleurs recommandé.

M. le Maire

Et Monsieur BAUDRY enfin.

M. Xavier BAUDRY

Monsieur NOUGAYREDE, je souhaiterais faire ici, si vous le permettez, quelques rappels, quand votre opposition était aux affaires. Je vais vous faire un petit florilège des décisions en matière fiscale qui ont été prises par la précédente majorité.

En 2020, les Perpignanais se sont retrouvés avec une taxe foncière qui a augmenté de 45 % sur la GEMAPI. La Taxe sur les Ordures Ménagères a également augmenté de 45 €, ce qui fait, par foyer fiscal, près de 100 €. En 2019, on nous avait annoncé, je ne sais pas si vous vous rappelez, un 0,5 % de baisse de la taxe foncière, peu avant les élections municipales, baisse qui n'a été effective en fin de compte que sur la feuille de taxe foncière des différents contribuables que nous sommes de 0,14 %. Ensuite, sur les cotisations prélevées au titre de cette même taxe... Non mais vous pouvez rigoler, aucun problème. Ça vous plaît visiblement de payer des impôts. Attendez, je termine mon propos, d'accord ? Attendez, on va apprendre la courtoisie républicaine. Comme d'habitude, il faut aussi vous faire des rappels en la matière. Bref. En ce qui concerne les cotisations, je disais, prélevées au titre de cette même taxe foncière, la part communautaire et municipale avait respectivement augmenté en 2019 de 1,56 et de 2,7 %. Sans parler de 2018 et de la politique du stationnement payant, que vous avez mis en place dans le cadre de la loi MPTAM et de la CFE d'ailleurs. Parce que tout le monde l'oublie, elle a quand même augmenté pour certains entrepreneurs de près de 600 %.

Enfin, je vous rappellerai quand même, parce que c'est un peu lié, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, à la même époque, qui accable l'exécutif qui était aux affaires à la Mairie et à l'Agglo quant à l'endettement par habitant, puisqu'on était à 1 800 € et dans le top 5 de l'hexagone.

Ensuite, je voudrais vous rappeler, puisque vous avez cité l'augmentation actuelle de la taxe foncière, ce n'est pas notre collectivité qui a décidé une augmentation, c'est votre ami Monsieur MACRON et son exécutif, comme lui permet d'ailleurs le Code des Impôts, il a suivi tout simplement l'inflation. Ce qui fait que nous, effectivement, nous nous retrouvons à avoir une taxe d'habitation qui augmente de

7 %. Alors je pense que les responsables, il faut les trouver ailleurs, Monsieur NOUGAYREDE, tout simplement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Merci Monsieur BAUDRY de votre intervention. Plusieurs petites choses. La première, vous mélangez tout. Est-ce que vous avez la moindre idée de ce qu'une entreprise qui a 500 m² de bureau paie d'un côté en CFE et d'autre côté en taxe foncière à Perpignan ? Est-ce que vous avez la moindre idée ? Dites-moi.

M. Xavier BAUDRY

Vous parliez des contribuables perpignanais, ne changez pas de sujet. Vous avez aussi un bilan à assumer en matière fiscale, ne venez pas nous donner des leçons, merci.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur BAUDRY, une entreprise qui est installée à Perpignan, je pense fait partie des contribuables perpignanais, sauf à preuve du contraire. Aujourd'hui, il faut que vous ayez conscience qu'entre la CFE et la taxe foncière, il y a un rapport de 1 à 15. C'est-à-dire, en gros, quand on paie 12 000 € de taxe foncière, on paie 800 € de CFE. Alors vous savez, la leçon aux chefs d'entreprise sur la CFE pour expliquer que la taxe foncière n'est pas un problème, c'est un véritable problème.

Deuxièmement, vous vous permettez de dire que quand les taux ont baissé, ça n'a contribué qu'à une baisse de 0,14 %, expliquez ça à des Perpignanais qui aujourd'hui vont payer 11 % de plus, c'est quand même assez culotté. 11 % depuis 2 ans, Monsieur BAUDRY. Enfin, dernier point, vous dites que le Président de la République a augmenté les bases. Monsieur BAUDRY, si on vous remet une arme chargée entre les mains, celui qui vous remet l'arme chargée entre les mains a peut-être une responsabilité, mais tant que vous ne l'utilisez pas, vous n'avez rien fait. Je vous rappelle que vous avez certaines villes en France, prenons par exemple le cas de la ville de Brest, elle a baissé ses taux pour faire que les habitants de Brest subissent de moins fort cette difficulté qui était posée. Je crois qu'aujourd'hui vous avez un certain nombre de choses à faire dans le domaine fiscal. Je crois qu'aujourd'hui toutes les courbes que vous présentez dans les différents rapports d'orientation budgétaire, dans les différents comptes administratifs et dans les différents budgets sont très éclairantes. Là-dessus, vous devriez avoir un tout petit peu de modestie.

M. le Maire

Vous oubliez une chose, c'est que vous ne tenez pas compte du contexte. Je veux bien tout ce que vous voulez, mais si vous voulez rattraper par une baisse d'impôts l'augmentation des bases, il va falloir, sur le budget de la commune, aller chercher à peu près 7 millions d'euros. Donc vous me direz, où on va les chercher ? Sachant que le poste énergie a été multiplié par 100 %, Monsieur NOUGAYREDE ! 11 millions. L'ensemble des hausses nationales, la revalorisation du point d'indice de 2020 à 2022, plus les taxes sur les bas salaires et enfin les tickets restaurant que, c'est vrai nous avons mis par mesure de solidarité avec le personnel, qui effectivement coûte un peu d'argent mais que nous ne regrettons pas, fait que nous ne baissions pas la fiscalité. Mais contrairement à beaucoup d'autres villes en France, Metz,

Grenoble, Angers, Paris je n'en parle même pas, etc., nous ne modifions pas ce taux des impôts, ce qui est déjà, je trouve, dans la situation actuelle, un indice de gestion satisfaisante. Voilà, je n'en dirai pas plus.

Passons aux autres dossiers que vous voulez.

M. Bruno NOUGAYREDE

Juste deux mots pour répondre à ça. Vous savez, ce qui compte, c'est le poids de la taxe d'habitation dans le loyer comparé à la valeur du logement. Ce n'est pas la même chose de payer 1 000 € de taxe d'habitation à Paris... Pardon, de taxe foncière à Paris. Si, il y a la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Et 1 000 € de taxe foncière pour un Perpignanais. Et ça, je pense que vous ne le mesurez pas.

M. le Maire

Oui mais elle était déjà très haute à Perpignan, je vous signale, la taxe foncière, et elle l'est toujours.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, elle ne l'était avant que le taux de taxe foncière du Département ne soit pas associé à celui de la Ville. Ça, je vous l'accorde.

M. le Maire

D'accord mais elle l'était déjà quand même.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, elle ne l'était pas.

M. le Maire

Si, elle l'était.

M. Bruno NOUGAYREDE

C'était la plus basse de l'Occitanie derrière Toulouse.

M. le Maire

Non, non. Dans la strate, elle était déjà haute.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, ce n'est pas vrai.

M. le Maire

Dans ce que vous a dit Monsieur BAUDRY, on a le taux de CFE, relevé par la Chambre Régionale des Comptes, et ça compte aussi, l'un des plus hauts de France. Donc on cumule tous les handicaps dans une ville dont vous avez vu...

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vous assure que pour l'entrepreneur, c'est beaucoup moins grave que la taxe d'habitation.

M. le Maire

Dont vous avez vu ce matin dans les articles de presse, dans un département qui est en très grande difficulté.

M. Bruno NOUGAYREDE

Qui l'a nié ?

M. le Maire

Les socialistes.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non.

M. le Maire

Si, si, les socialistes, je regrette, notre Département, ce sont les socialistes. Ou alors, vous faites porter la responsabilité aux anciennes majorités de droite avant les socialistes, Ok, mais ce Département a fait de mauvais choix. Aujourd'hui, il le paie cash et on le doit, oui, à la politique des socialistes au Département. Point, c'est tout.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je crois, Monsieur le Maire, que quand on est aux affaires, on sait que ce n'est pas la politique qui résout tous les problèmes, ou alors c'est une douce illusion.

M. le Maire

Ecoutez, moi, je crois à la démocratie...

M. Bruno NOUGAYREDE

Et si vous croyez que vous résolvez tous les problèmes, on est mal engagés, parce qu'il en reste. Et beaucoup, beaucoup, beaucoup.

M. le Maire

Moi, je crois à la démocratie et à la souveraineté du peuple et au respect qu'ont les élus pour faire avancer les choses. Vous, manifestement, non.

M. Bruno NOUGAYREDE

On en reparlera du respect que vous avez pour les élus tout à l'heure.

M. le Maire

Peut-être que vous êtes pour un autre système de pouvoir, je ne sais pas.

M. Bruno NOUGAYREDE

On reparlera tout à l'heure du respect que vous avez pour vos prédécesseurs et les autres élus.

M. le Maire

Oui, ne vous inquiétez pas. Si vous voulez. C'est fini ? Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie. Concernant les décisions des pages 233 à 248, on s'aperçoit qu'il y a une dizaine de représentations en justice de la commune. J'en cherchais une, je ne l'ai pas trouvée. Suite à différents articles de presse, je m'interroge, en tant que conseillère municipale d'opposition, sur un sujet précis. Perpignan la Catalane, pourquoi la Ville fait-elle un procès ? Cela a une importance symbolique, certes, mais qui paraît injustifiée avec l'argent des Perpignanais, des contribuables de notre Ville. En effet, votre première décision fut d'effacer Perpignan la Catalane au profit de Perpignan la Rayonnante, avec un nouveau logo à l'esthétique et aux références discutables. Vous n'avez eu de cesse depuis 3 ans de combattre la catalanité, le patrimoine catalan et salan. Votre mépris pour Perpignan la Catalane vous a conduit à ne pas renouveler la marque et même, à ne pas chercher à savoir si quelqu'un l'avait récupérée. Et voilà que depuis 2020, votre élection, vous n'avez pas utilisé cette marque et vous engagez une procédure judiciaire pour la récupérer, et vous évaluez le préjudice de la Ville à hauteur de 15 000 € sans invoquer aucune justification. Ma question, c'est pour quoi en faire ?

Je vous donne des pistes. Une politique de mise en valeur du patrimoine monumental, du patrimoine culturel et touristique ou linguistique de la capitale du Roussillon et de la Catalogne française, pour affirmer soudain votre positionnement géopolitique porté sur l'Europe en oubliant la Catalogne du sud, Barcelone et Gérone, on peut en douter. Cette action en justice, qui ne figure pas, comme je le disais, dans les décisions du Maire, n'a pas fait l'objet de débat en Conseil Municipal. Cela me semble plutôt révéler soit de l'incompétence, puisque vous n'avez pas renouvelé à temps la marque, soit votre indifférence habituelle à survoler les sujets de façon superficielle. Ou peut-être tout simplement, de l'incapacité à faire de l'histoire de notre cité, de toute l'histoire de notre Ville, le support d'une politique de cohésion sociale, de vivre ensemble, de laïcité et de développement économique.

Monsieur le Maire, la catalanité, ce n'est pas juste un parc d'attraction. Je vais conclure avec une citation d'un Monsieur que vous connaissez : « Ce n'est pas parce que vous avez une grande gueule et que vous criez fort et que ce que vous dites est vrai, que je me tairai. », Bernard TAPIE, Jean-Marie LE PEN, 1989. Merci de votre attention.

M. le Maire

Il y aurait tellement de choses à dire. D'abord, la dernière fois, vous nous aviez fait le coup de ne pas avoir vu un drapeau d'au moins 30 m² sur le Castillet, parce que vous avez répété comme un perroquet quelque chose qu'on vous a dit, vous n'y étiez pas. Et là, vous continuez sans savoir de quoi vous parlez. Est-ce que vous savez, Madame GOMBERT, combien aura coûté la transformation de la ville Perpignan la Fidélissime, qui est le titre exact de la ville de Perpignan et le blason originel qui est le Saint-Jean-Baptiste, par Perpignan la Catalane avec un espèce de logo bizarre, il faut quand même le dire, qui a été celui de Jean-Paul ALDUY quand vous étiez avec lui. En panneaux, en appellations, en ceci, en cela, combien ? Combien a coûté, Madame GOMBERT, le siège de Barcelone que vous avez acheté à un prix absolument incroyable, et que nous avons été obligés de revendre parce que vous l'avez abandonné ? Vous l'avez abandonné ! Combien a coûté la quasi ambassade de Gérone où vous aviez des permanents, que vous avez aussi abandonnée ? Quel est aujourd'hui le poids de l'identité catalane face à toutes les attaques identitaires autres, notamment commerciales que subit le territoire catalan ? Quelle a été votre attitude sur l'extension de toutes les grandes surfaces autour de Perpignan ? C'est ça l'identité catalane ? Alors, ne venez pas nous donner des leçons ! Vous êtes, je crois, en matière de politique, le pire de ce que j'ai vu jusqu'à présent !

(applaudissements)

Alors, je vais vous dire ce que j'en pense. D'abord, sur l'histoire, ne venez pas trop nous chatouiller sur l'histoire, parce que sinon je vais vous mettre entre les mains expertes de notre ami Georges PUIG qui va vous la remettre à l'endroit, l'histoire du Roussillon, premièrement.

Deuxièmement...

(hors micro)

Non, on ne va pas reparler de la Chine. Deuxièmement, sur l'identité catalane, j'y suis très attentif contrairement à ce que vous pouvez croire, mais à la véritable identité catalane qui est fondue dans l'identité française. Je ne confonds pas l'identité catalane avec l'indépendantisme catalan dont vous êtes l'un des vecteurs dans cette Mairie. Parce que, pour tout vous dire, on n'en a pas fait des gorges chaudes, mais on attend toujours que vos amis nous paient le meeting de Monsieur PUIGDEMONT à Perpignan. Vous avez été, d'ailleurs je le dis, mais l'association, je ne sais pas comment elle s'appelle, a été déboutée en première instance parce qu'elle doit rembourser aux contribuables perpignanais la tenue du meeting de l'indépendantiste PUIGDEMONT, qui venait faire de la politique ici avec votre bienveillance. Ces gens-là ont payé le Département, ils ont remboursé les forces de police et ils s'apprêtaient à ne pas rembourser Perpignan parce que vous leur avez fait un cadeau. Je suis ça effectivement de près, et je peux vous dire que je ne lâcherai pas le morceau parce que je défends, oui, l'identité catalane et je la défends depuis le début, je défends Aimé GIRAL et je défends tous les morts, pendant la grande guerre, catalans qui sont morts pour la France et tous les combats que vous faites au nom de l'indépendantisme de l'autre côté de la frontière sont autant d'atteintes à la mémoire de ces gens-là. Alors les leçons, je peux vous dire, je ne les prends pas de vous et sûrement pas de ce camps-là politique, qui va flirter avec l'extrême gauche et l'extrême droite identitaire catalane du sud, dont on connaît les ramifications avec un certain nombre d'autres idéologies. Alors, ne venez pas trop nous chatouiller sur la question. Je suis respectueux de l'identité catalane, j'en suis aujourd'hui, j'allais vous dire un enfant adopté et j'en suis très fier. Et autour de moi, dans mon équipe, vous avez des

Catalans de souche, de vieille souche qui pourraient vous dire ce qu'ils en pensent. Je trouve que votre propos est particulièrement déplacé, insultant, méprisant, mais ça ne m'étonne pas de vous. Je vais laisser la parole à Monsieur PONS.

(applaudissements)

M. Charles PONS

Effectivement, Monsieur le Maire a entièrement raison dans un sens où je commence à en avoir marre de ce discours. Je m'appelle PONS, ma mère s'appelle SUSPLUGAS, ma grand-mère est née à Barcelone et moi ce discours anti-catalan que nous, on aurait, mais vous vous foutez de ma gueule ou quoi ? Sérieusement. Non, on n'est pas indépendantistes, ça, c'est sûr. On commence à en avoir mais alors ras la casquette de toujours nous faire passer pour les anti-catalans ! Surtout moi et bien d'autres ici dans ce Conseil Municipal où on est vraiment d'ici. Donc maintenant, ça suffit ! Franchement, je commence vraiment à en avoir par-dessus la tête, de croire qu'on vient de nulle part ou quoi que ce soit. On est bien d'ici, moi je suis bien d'ici, je suis très fier de mes origines catalanes. Je n'ai pas besoin d'avoir des leçons d'indépendantistes ou quoi que ce soit, et je commence vraiment à en avoir marre de ce discours. Merci beaucoup.

(applaudissements)

M. le Maire

Voilà. Et j'en termine en vous disant que, moi, je n'exclus personne de cette identité catalane et du Roussillon. D'ailleurs, dans le spectacle son et lumière que nous avons fait l'année d'avant notamment, il y a toute l'histoire précisément de notre territoire dans toutes ces phases. La vérité, aujourd'hui, nous sommes Français, je ne soutiens pas, je vous ai entendu totalement silencieuse sur l'acte de vandalisme qui est allé enlever le drapeau de la République Française du Castillet, là on ne vous a pas entendue ! Ça, vous ne l'avez pas vu, vous. Mais le reste, vous l'avez vu. Je considère que vous êtes, en matière de défense du catalanisme, de l'autre côté de la frontière et pas du tout du côté de la République Française. Ça, c'est de l'antirépublicanisme, ce que vous faites.

On va passer maintenant à autre chose.

(hors micro)

Vous le ferez par écrit le droit de réponse, parce que l'attaque, elle, c'est mon droit de réponse à votre attaque et pas l'inverse. Et ça s'appelle une excuse de provocation, Madame GOMBERT, en droit.

(hors micro)

J'ai dit « comme un perroquet », j'ai bien remarqué que vous n'étiez pas un perroquet.

(rires)

N'importe quoi. Bon bref, allez. On passe à un dossier plus important, symboliquement plus fort, où d'ailleurs je remarque que malheureusement, passé le drame, plus personne n'en parle.

ORDRE DU JOUR

1 – AIDE D'URGENCE

DOSSIER 1.01 – Don d'urgence de 15 000 € pour la Croix Rouge Française – Association humanitaire venant en aide aux victimes du séisme au Maroc

M. le Maire

Une catastrophe en chassant une autre, on passe au dossier sur les dons d'urgence en faveur du drame du Maroc et au don de 15 000 € à l'association humanitaire de la Croix Rouge, avec un élan de solidarité qui a eu lieu, avec des élus, y compris des élus de l'opposition, avec des associations et avec beaucoup d'habitants de Perpignan qui se sont mobilisés pour venir en aide à des villages dévastés, des populations désormais pour le coup sans abri et auxquelles il est tout à fait naturel que nous venions en aide.

Nous avons décidé en urgence d'attribuer cette subvention de 15 000 € et je vous demande simplement de la voter. Bien d'autres initiatives sont sur le territoire. Je ne sais pas s'il y a des prises de parole sur le sujet, mais voilà ce que nous en tout cas, mairie de Perpignan, on aura fait. Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant au NPNRU.

2 – NPNRU

DOSSIER 2.01 – Projet de renouvellement urbain – Bilan de la concertation réglementaire

M. le Maire

Le NPNRU, c'est un sujet important. C'est un sujet important parce que là encore, comme sur plusieurs dossiers, on reçoit des leçons mais quand on se fonde dans le dossier et qu'on regarde ce qu'il se passe, on se rend compte que là encore, nous étions dans des effets d'annonce, quelques fois dans du surplace mortifère et qu'il a bien fallu se dépatouiller de tout ça pour arriver à sortir, j'allais dire, un premier volet de ce NPNRU.

L'agence de l'ANRU et ses partenaires ont validé le nouveau programme d'action qui a été déposé par notre Mairie, par notre municipalité, dans le but d'accélérer la rénovation du quartier Saint-Jacques, de la cité du Champ de Mars et de la Diagonale du Vernet. Cette convention de renouvellement urbain avait été signée, je le rappelle mais on aura sûrement des explications, quelques semaines avant les élections municipales de 2020. Manifestement, elle était inadaptée et totalement infaisable, il faut quand même le dire. Nous avons été obligés de prendre un certain nombre de décisions, quelques fois importantes, et de réorganiser en interne les Services pour pouvoir mener à bien un projet dont, il faut bien le dire, l'Etat et l'ANRU commençaient à douter, il a fallu rassurer ces gens-là. C'est pour cela que nous avons pris notamment la décision de refaire la Direction qui concerne

le NPNRU et de remettre autour de la table des partenaires qui quelques fois ne se parlaient plus. C'est ainsi que nous avons été obligés de revenir, par exemple, je dis par exemple, sur la fameuse salle Casenove omnisports qui était dans la Diagonale du Vernet et qu'il a fallu prendre un héritage pas facile au Champ de Mars et encore moins à Saint-Jacques, avec tout ce qu'il avait pu y avoir comme batailles rangées entre le député macroniste Romain GRAU et l'ancienne municipalité de Perpignan, qui a fait perdre un temps fou, qui a mis des gens dans la rue et j'allais dire qui faisaient que cette situation perdurait pour le plus grand malheur à la fois de la Mairie et des habitants, et surtout avec une absence totale de volet social de ce NPNRU, que nous avons remis en selle.

Trois axes d'intervention ont été privilégiés : la lutte contre l'habitat indigne, le désenclavement et l'embellissement de la cité du Champ de Mars et la requalification de la Diagonale du Vernet. Je ne vous dis pas que tout ça est sorti spontanément. Les projets, certains étaient là mais n'arrivaient pas à sortir, c'est une différence de taille. Pourquoi ? On ne va pas en parler pendant des décennies et des décennies. Il y a des explications, mais une chose est sûre, je sais ce que nous, on va contribuer à faire. Le recalibrage de l'intervention autour de l'axe de la rue Lucia, le phasage opérationnel du désenclavement de la cité du Champ de Mars avec la fameuse démolition du centre commercial, et enfin la réorientation stratégique du projet de la Diagonale du Vernet avec une médiathèque et avec une nouvelle maison de quartier et avec aussi beaucoup de réaménagements, de logements sociaux plus dignes sur ces 3 secteurs. 59 millions d'aide financière de l'ANRU, ce n'est pas rien, qui vont pouvoir être injectés sur ce NPNRU avec, dans ce volet-là notamment, 2 îlots emblématiques, tout de suite j'allais dire : l'îlot Paradis qui est mené par l'ESH et qui va démarrer, on l'espère, avant l'été, si tout va bien, et puis le fameux îlot Puig qui, lui, bénéficie en plus d'une subvention de 1 150 000 et qui lui aussi démarrera rapidement, en tenant compte du quartier Saint-Jacques et des spécificités de ce quartier et avec la construction de 41 logements, et sur l'îlot Paradis, je crois de 6, au départ ça devait être un peu plus, ils ont réduit à 6, mais enfin cet îlot Paradis se fera.

D'abord féliciter les Services parce que je peux vous dire qu'ils se sont mobilisés d'une manière très importante sur ce sujet, qui est important pour nous. A la concertation, contrairement à ce que j'ai pu dire, où on a fait face là encore à un certain nombre de personnes qui allaient agiter la population contre nous ; des associations qui systématiquement, mais vous avez connu ça, font des procès à tout bout de champ pour freiner les procédures mais qui perdent systématiquement d'ailleurs à chaque fois, mais quand même, ça fait perdre beaucoup de temps. Et enfin, notre élu Jean-Yves GATAULT qui est là, qui va prendre la parole, qui s'est totalement imprégné de ce dossier et qui l'a mené jusqu'au bout à Paris pour le défendre devant l'ANRU et avec cette bonne nouvelle, et je tiens à le dire, c'est un effort collectif. Ce n'est pas que la mairie de Perpignan, c'est aussi avec l'Agglo, c'est aussi avec l'ESH, c'est aussi avec les services de l'Etat, c'est aussi avec le Département, c'est aussi avec la Région. Mais, on commence à voir un semblant d'avenir pour ces quartiers, et notamment pour Saint-Jacques, et je suis particulièrement fier et heureux de pouvoir dire qu'avant la fin de ce mandat, on aura arrêté de détruire, même si inévitablement dans ce quartier très abîmé, il y a sûrement des décisions à prendre dans un certain nombre d'îlots en matière de rénovation, et pour une fois on va construire. Et ça, je crois que c'est un élément positif et c'est quelque chose que les habitants attendaient et c'est quelque chose que les habitants de Perpignan en dehors de Saint-Jacques attendaient aussi parce qu'ils se disaient jusqu'à présent « il y a beaucoup d'argent, beaucoup de querelles, beaucoup de divisions pour des choses qui n'avancent pas ». Eh bien aujourd'hui, il

y a un projet, il y a un financement, il y a des équipes en place qui suivent ça, et notamment qui suivent ce NPNRU et nous avons un élu qui chapeaute tout ça et à qui je vais maintenant donner la parole. Merci.

M. Jean-Yves GATAULT

Chers collègues, Monsieur le Maire. Un petit rappel sur la situation que nous avons trouvée en juillet 2020. Dès septembre 2021, l'ANRU a dénoncé le blocage du projet de renouvellement urbain et a sollicité l'arbitrage d'une mission d'appui. Les conclusions de cette mission sont sans appel puisqu'elles dénoncent le caractère irréalisable de la concession d'aménagement sur le quartier Saint-Jacques, la sous-évaluation des financements dédiés à la réhabilitation des immeubles et l'absence de volet social. Remarquons que cette absence d'action sociale a probablement participé au blocage du projet par les habitants en août 2018. Nous-mêmes, depuis 18 mois, la nouvelle équipe municipale dédiée à la mission NPNRU, nous avons pu développer un projet consistant qui vient donc d'être validé.

Là, je vous présente sur le quartier Saint-Jacques. L'idée, c'est de travailler sur l'axe stratégique de dynamisation commerciale et économique qui part de la rue Foch par la rue des Augustins, la place des Poilus, la rue de la Fusterie, la place Rigaud, la rue Lucia et la place Cassanyes. Avec la rénovation qui a été faite, déjà on peut remarquer effectivement que l'ouverture vers la place Rigaud est beaucoup plus agréable, mais surtout nous allons avoir un ensemble de projets. Vous avez le coût des travaux en haut, de 110 millions d'euros puisque c'est ce qui a été validé à la présentation du 21 juin. Ça correspond aux équipements publics, aux aménagements et à l'habitat. L'ANRU subventionne à hauteur de 38 700 000 €.

Sur l'habitat, la diapo suivante, nous avons le projet global du quartier Saint-Jacques. Vous avez en jaune ce qu'on appelle les îlots prioritaires. Ils ont une particularité, ils sont tous sur la rue Lucia ou à proximité, puisqu'il y a aussi l'îlot 2 bis et les 2 îlots sur Carola, ce sont des immeubles dont l'habitat est très dégradé, ce sont des immeubles vieillissants, souvent avec des insalubrités, très souvent même, et même parfois des risques d'effondrement sur la population. On est vraiment sur des projets, on l'a vu d'ailleurs sur l'îlot Lucia du 36-38 rue Lucia qui s'est effondré en janvier, qui était en voie d'effondrement. Il y a d'autres immeubles d'ailleurs qui sont en péril et on va le constater dans les années qui viennent. L'îlot Paradis, l'îlot Puig sont en vert. Nous étions dans la maîtrise foncière, ce qui nous a permis de faire avancer le projet et donc effectivement les permis de construire seront délivrés d'ici la fin de l'année et nous espérons, tout devrait se faire pour qu'ils débutent en 2024 et au plus tard finir à l'été 2025. Et enfin, un effort important que la Mairie a fait, ce sont les violets. Les violets, ce sont les logements temporaires. Il se trouve qu'il n'y avait aucun logement temporaire, malgré les demandes de l'ANRU, à notre arrivée. Or, les relogements de la population sur place, lorsque nous serons obligés de faire des travaux de réhabilitation lourde, imposent qu'on puisse les reloger le temps de ces travaux. Nous avons aujourd'hui une dizaine de logements temporaires qui sont déjà tous occupés. D'ailleurs, lors de l'effondrement du 36-38, nous avons eu besoin de ces logements temporaires. Il y en a une dizaine d'autres en train d'être aménagés. Au final, nous aurons 52 logements temporaires en vue de la finalisation du projet. Vous voyez en bas les 35 millions d'euros de travaux prévus pour l'habitat, avec 3 millions d'euros de subvention ANRU. Il faut noter que, paradoxalement, les subventions ANRU sur l'habitat, c'est une enveloppe à part mais c'est souvent moins généreux que les enveloppes sur l'aménagement, les voiries et les équipements publics.

Maintenant, nous allons suivre, si vous voulez bien, avec les délibérations pour aujourd'hui.

La ville de Perpignan, nous sommes sur le bilan de la concertation. La ville de Perpignan s'est engagée avec PMM dans un ambitieux programme de renouvellement urbain de certains de ses quartiers prioritaires, parmi lesquels celui du centre historique avec l'ambition d'améliorer l'habitat, de requalifier les espaces extérieurs, mais également de revitaliser l'axe stratégique, économique de la rue Foch à place Cassanyes.

Cette délibération vise à faire le bilan de la concertation réglementaire, article 103-2 du Code de l'Urbanisme, qui s'est déroulée du 1^{er} au 30 juin 2023, en vue de la restructuration de 7 îlots dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Saint-Jacques. Ce sont donc les îlots jaunes, autour de la rue Llucia et à proximité. En complément du travail de co-construction et de concertation qui avait été engagé depuis notre élection en juillet 2020 auprès des habitants, des associations et des acteurs de proximité, cette concertation a permis de recueillir l'avis de la population et de concrétiser le travail réalisé en présentant les objectifs du projet. Une action forte sur l'habitat avec la production de logements de qualité, une requalification des espaces publics, une redynamisation économique, commerciale et entrepreneuriale, une amélioration du cadre de vie par une réduction des îlots de chaleur et une action sur les mobilités douces en s'inscrivant dans la démarche Quartiers résilients. Cette concertation s'est accompagnée d'une réunion publique, qui s'est déroulée le 28 juin 2023.

Finalement, il est ressorti de mois de concertation relatif au projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Jacques les éléments suivants. Je vais vous détailler les réponses que nous pouvons apporter aux inquiétudes des habitants. Dossier trop synthétique, notre réponse : nous étions dans l'attente du retour de l'ANRU sur le comité d'engagement et nous ne voulions ni ne pouvions entrer trop dans les détails. C'est d'ailleurs depuis le début de l'année où nous sommes très sollicités pour présenter ce projet, par la presse, par les médias, la difficulté venait que nous attendions la validation de ce projet. Une réunion publique va être organisée afin de présenter l'ensemble du projet dans le détail aux habitants et associations, probablement entre le 20 et le 30 octobre.

Deuxième question, souhait de ne pas reconstruire sur l'îlot Fontaine Neuve, mais plutôt création d'une place. Le PSMV contraint la reconstruction à l'alignement sur cet espace. De plus, les habitants nous ont fait remonter le besoin de logements décents sur le quartier.

Troisième suggestion, des questionnements sur la Maison du Vélo et son articulation avec les associations existantes. Le projet de la Maison du Vélo est en cours de réécriture par PMM, en lien avec la Casa Bicicleta. Dès que le positionnement et le programme sera arrêté, une réunion d'information sera organisée. Nous rentrons dans le projet Quartiers résilients et l'ANRU nous demande d'aller assez vite avant la fin de l'année pour déposer le projet.

Ensuite, l'inquiétude sur le devenir de la place Cassanyes et le questionnement quant à la création du parc des Carmes. Le projet du NPNRU ne prévoit aucune modification de la place Cassanyes et de son marché. Quant au parc des Carmes, une étude menée avec l'appui de l'ADEME va permettre de définir le projet, notamment au regard du changement climatique et des périodes de sécheresse. Néanmoins, faire de ce lieu un îlot de fraîcheur dans le quartier Saint-Jacques semble nécessaire. Là aussi, ça rentre dans le projet national Quartiers résilients. L'idée, c'est quand même d'obtenir un brassage de population, la rencontre de différents publics puisque ce parc des Carmes sera accessible aux habitants de la Ville, du centre-ville, sera accessible aux étudiants du campus Mailly qui sont tout à

fait à côté, et surtout aussi avec les habitués du marché Cassanyes, puisque nous réfléchissons sur les possibilités d'améliorer l'accès vers le marché Cassanyes par cette voie.

En poursuivant, l'arrêt des démolitions. Les démolitions qui ont été réalisées ont dû l'être car les immeubles étaient en péril et menaçaient la sécurité des personnes. L'idée générale du projet est de produire 181 logements neufs sur ce quartier pour les habitants ; 2 îlots seront démolis et reconstruits, les autres îlots seront restructurés pour créer un habitat digne et sain.

Ensuite, conserver l'aspect patrimonial du quartier. L'ABF veille à la conservation de l'aspect patrimonial du quartier et ce, même sur les productions neuves. De plus, la Ville s'est inscrite dans une dynamique de revalorisation de ce quartier typique et se refuse à le dénaturer.

Enfin, réaliser des travaux conservatoires pour stopper les dégradations sur les immeubles. Sur les immeubles appartenant à la Ville, un lourd programme de rénovation est en cours. Déjà 12 logements sont mis à disposition des habitants dans le cadre des relogements, 10 logements sont en travaux et 30 logements de plus sont en programmation sur 2024 et 2025.

Voilà, telle était la délibération.

M. le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vais déjà réagir quand même aux propos que Monsieur le Maire a tenu. L'avantage que j'ai en la matière, c'est que je n'étais pas élu précédemment donc je suis assez libre de défendre le bilan de ceux qui vous ont précédés, n'en ayant aucune responsabilité positive.

Monsieur le Maire, vous avez insinué quelque chose de manière assez indigne, en réalité. Soit vous ne savez pas lire, ce qui est un problème, soit vous êtes d'une mauvaise foi absolue. Il est écrit dans la délibération 2.02 que vos services ont rédigée, que normalement vous avez lu, « le projet de renouvellement urbain a été validé par le comité d'engagement de l'ANRU le 28 mai 2018. La convention pluriannuelle a été présentée au Conseil Municipal du 8 novembre 2018 ». Donc quand vous insinuez que cette convention a été préparée à quelques semaines du Conseil Municipal, soit vous ne connaissez rien à ce dossier, soit vous le faites sciemment pour salir vos prédécesseurs et le travail qui a été fait par les Services et vos prédécesseurs.

M. le Maire

Est-ce que vous savez la différence qu'il y a entre préparer et signer ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, vous savez très bien...

M. le Maire

Préparer et signer, Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, ne jouez pas sur les mots, vous n'avez rien...

M. le Maire

C'est très important ! Très, très important !

M. Bruno NOUGAYREDE

Bien sûr, vous êtes en train de vous enfoncer encore plus. Aujourd'hui, vous n'avez rien signé. Le comité d'engagement de l'ANRU vous a signifié son accord. Vous passerez dans les prochains mois de la même manière cette convention au Conseil Municipal et ensuite, vous attendrez la signature de l'ANRU, ça marchera comme ça et vous le savez très, très bien.

M. le Maire

Soit vous êtes sourd, soit malentendant. Parce que ce qu'on signe là, ce qu'on a obtenu, c'est une renégociation complète de ce qui était décidé avant.

M. Bruno NOUGAYREDE

Aujourd'hui, vous avez une validation du comité d'engagement.

M. le Maire

Non, non, sur le projet que nous avons repris de A à Z.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je n'ai pas dit le contraire.

M. le Maire

Si, vous venez de dire le contraire.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, je ne dis pas le contraire, vous n'écoutez... Vraiment, c'est dangereux, vous ne comprenez rien, pardon. Je vous ai dit qu'aujourd'hui vous en étiez au stade de la validation par le comité d'engagement. Vous allez ensuite présenter au Conseil Municipal le dossier, et Monsieur MOCELLIN vous confirme que ce que je dis n'est pas tout à fait inexact, je crois

M. le Maire

Monsieur MOCELLIN ne dit rien.

M. Bruno NOUGAYREDE

Redites ce que vous venez de dire, alors. Voilà où vous en êtes aujourd'hui. Maintenant, vous le savez pertinemment...

M. le Maire

Sur l'absence du volet social, vous en pensez quoi ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Attendez, je vais tout prendre, ne vous inquiétez pas. Ne vous inquiétez pas. Très clairement, vous avez insinué plusieurs fois ça, devant la presse, aujourd'hui en Conseil Municipal...

M. le Maire

Ah oui, oui, je maintiens.

M. Bruno NOUGAYREDE

C'est quelque chose que vous savez être totalement faux et qui est, me semble-t-il, assez antirépublicain dans la démarche.

M. le Maire

Pour l'avoir vécu de l'intérieur, je peux vous dire que peut-être que les projets, certains étaient lancés etc., mais que sur le fond des dossiers, ça n'avancait pas, il a fallu qu'on le reprenne de A à Z.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, vous savez très bien que le projet était ficelé lors du Conseil Municipal du 8 novembre 2018. Ensuite, on a attendu que l'administration mette malheureusement 14 mois à le signer. C'était exactement celui que vous avez voté ce jour-là.

M. le Maire

Non, ce n'était pas celui-là ! La preuve, l'îlot Puig était arrêté, il n'était pas démoli. Donc ne racontez pas n'importe quoi !

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, c'était exactement celui-là et vous le savez.

M. le Maire

Non, ce n'était pas celui-là !

M. Bruno NOUGAYREDE

Et vous le savez très, très bien ; un. Deuxièmement...

M. le Maire

Non !

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous avez, pendant votre conférence de presse tout à l'heure devant la presse, qui est filmée, qui est disponible sur le site de la mairie, je vous cite, je suis désolé d'être légèrement vulgaire, que « les élus n'avaient rien foutu pendant tout leur mandat et que depuis 20 ans, il ne s'était rien passé ».

M. le Maire

Et alors ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire...

M. le Maire

Et dans les quartiers, dans l'état où vous nous avez laissé les quartiers, vous voulez qu'on en parle ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, vous n'êtes pas obligé d'éructer, s'il vous plaît.

M. le Maire

Les Baléares par exemple. La maison de quartier des Baléares, vous voulez qu'on en parle ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, est-ce que vous me laissez...

M. le Maire

Est-ce que vous voulez qu'on en parle ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, vous allez me laisser parler et quand j'aurai fini de parler...

M. le Maire

Mais vous êtes...

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous n'avez pas besoin de me couper pour montrer que vous portez la culotte ou je ne sais quoi d'autre, laissez-moi parler s'il vous plaît, c'est tout ce que je vous demande. Après, vous réagirez comme vous le voudrez, c'est tout.

M. le Maire

Soyez courtois.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je crois l'être, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Et respectueux.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je crois l'être, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Parce que sinon je jugerai non seulement de mon pouvoir de police mais du reste. Pour l'instant, c'est vous qui coupez la parole, c'est vous qui racontez n'importe quoi et qui insultez les gens.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, je ni ne vous insulte ni ne vous coupe la parole, j'essaie d'en placer une et j'ai un petit peu de mal.

M. le Maire

Excusez-moi, vous seriez dans d'autres assemblées, ça fait longtemps que vous n'auriez plus le micro.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, en Russie et en Corée du Nord, mais on n'est heureusement pas là-bas.

M. le Maire

Oui mais je vous le dis. Ça peut arriver encore.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, on va reprendre quelques éléments d'histoire. En plus, vous la connaissez, cette histoire. Il y a 20 ans, vous étiez déjà candidat dans cette Ville, il y a 15 ans, vous étiez déjà élu à ma place. Donc vous la connaissez, cette histoire.

M. le Maire

Tout le monde connaît l'échec de cette politique de l'équipe ALDUY, puis de l'équipe PUJOL. Vous n'allez pas nous refaire l'histoire du NPNRU. Vous avez aujourd'hui une bonne nouvelle pour la Ville, vous ne ferez pas croire ce que vous êtes en train de nous raconter, ce n'est que de la mauvaise foi comme d'habitude. Et comme on l'a vu dans les précédents dossiers que vous avez défendus, vous racontez n'importe quoi !

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, je n'ai rien pu défendre puisque je n'ai pas encore eu la parole.

M. le Maire

Si, si.

M. Bruno NOUGAYREDE

J'allais justement dire quelque chose qui allait vous convenir, c'est dommage.

M. le Maire

Sur l'histoire des audits, vous l'avez bien vu que vous avez raconté n'importe quoi.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, je n'ai pas raconté n'importe quoi.

M. le Maire

Mais si vous avez raconté n'importe quoi, bien sûr !

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non, ne vous inquiétez pas. Monsieur le Maire, soit on rentre dans un débat utile au Conseil Municipal, soit franchement l'opposition...

M. le Maire

Mais il ne peut pas y avoir de débat utile avec des gens de mauvaise foi comme vous ! Les faits sont là !

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, c'est de l'insinuation malhonnête de dire ça.

M. le Maire

Les faits sont là ! En matière de malhonnêteté, excusez-moi, vous vous posez là. Malhonnêteté intellectuelle, voilà.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah, vous vous corrigez déjà.

M. le Maire

Oui, écoutez, excusez-moi.

M. Bruno NOUGAYREDE

Si, sinon ça s'appelle de la diffamation, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Oui, oui, sûrement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Traiter quelqu'un de malhonnête, c'est de la diffamation en droit français. Vous êtes juriste plus que moi.

M. le Maire

Malhonnêteté intellectuelle, ça peut l'être aussi. Et vous n'en êtes pas dénué.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous expliquerez pourquoi après.

M. le Maire

Ou sur l'incitation aussi aux populations à se rebeller contre le projet.

M. Bruno NOUGAYREDE

A quoi sert ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire, si on ne peut pas en placer une ?

M. le Maire

A défendre le projet. A défendre le projet, on vous l'a présenté, notre élu vous l'a présenté et vous avez pris la parole. Mais vous prenez la parole tout de suite en étant insultant avec les gens. Comment vous voulez...

M. Bruno NOUGAYREDE

Je n'ai pas été insultant, Monsieur le Maire. A quel moment ?

M. le Maire

Alors vous avez un problème de compréhension mentale. Ça, c'est un autre sujet.

M. Bruno NOUGAYREDE

C'est possible. Et vous, vous ne savez pas lire. Donc on est fait pour s'entendre.

M. le Maire

Si, si. Je sais lire, je sais la différence entre « préparer » et « signer ». Alors que vous, vous avez du mal à le comprendre.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, soit on s'en va parce que ça ne sert à rien de discuter, ce n'est plus un Conseil Municipal et vous n'avez pas besoin d'opposition et vous ne supportez pas qu'on s'oppose en aucune manière à rien, soit vous nous laissez un petit peu parler. J'ai parlé 15 secondes sur ce sujet. Je peux quand même parler.

(hors micro)

M. le Maire

Dites-le à votre élu.

Mme Chantal BRUZI

Lors de précédents Conseils, j'ai déjà dit à certains de mes élus, effectivement, qu'il fallait s'écouter parce que sinon ce n'est pas audible et ce Conseil Municipal ne sert à rien.

M. le Maire

Pour s'écouter, il s'écoute ça c'est sûr.

Mme Chantal BRUZI

Mais là, Monsieur le Maire, je vous le dis, vous êtes tous les deux au même niveau. Monsieur le Maire, la seule chose que je vous demande, c'est au moins d'écouter son intervention. C'est-à-dire que là, on n'a même pas abordé le sujet. Il a quelque chose à vous dire sur ce dossier et il n'arrive pas à vous le dire. L'art, la manière de l'un, de l'autre, on ne va pas y revenir, mais je pense que si on continue comme ça, à 2h du matin on n'est pas au point 5. Je pense qu'on gagnerait tous à s'écouter. On ne va pas être d'accord, Monsieur le Maire. Vous vous doutez bien qu'on ne peut pas être d'accord quand vous dites que ça fait 20 ans qu'il ne se passe rien. Vous ne vous attendiez pas à ce qu'on vous félicite d'avoir dit ça.

M. le Maire

Est-ce qu'en 20 ans il a été reconstruit quelque chose dans les quartiers de la Ville ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, Monsieur le Maire.

Mme Chantal BRUZI

Monsieur le Maire, si le seul avenir pour vous des quartiers prioritaires c'est le logement social, je crains qu'on ne partage pas la même définition de l'avenir. C'est ce que m'inspire votre conférence de presse.

M. le Maire

Ah ça, c'est sûr ! Ça, c'est sûr.

Mme Chantal BRUZI

Je vous le dis. Si pour vous l'avenir de ces quartiers c'est uniquement les logements sociaux, je vous le dis, j'ai un autre avenir, j'avais un autre avenir pour ma ville. Mais ça, c'est ma propre intervention qui n'était d'ailleurs pas prévue donc je passe la parole à Bruno NOUGAYREDE. Au moins, essayons de nous écouter parce que je pense qu'on se respecte les uns les autres et il faut que ça continue.

Excusez-moi parce que j'en oublie la raison pour laquelle j'avais demandé le micro. Pierre PARRAT s'est levé pour ça. Ça fait 2-3 fois qu'il me dit que ce n'est pas possible. On ne peut pas tolérer qu'on ne s'écoute ni l'un ni l'autre, autant pour vous que pour lui. Je pense qu'on va essayer de gagner tous en clarté.

M. le Maire

Non mais d'accord, les leçons de qui écoute, qui n'écoute pas etc., c'est bon. C'est un débat. On est en Conseil Municipal, on a le droit aussi, et vous ne vous en privez pas la plupart du temps de nous couper la parole en permanence. Moi, j'ai réagi à des propos insultants de Monsieur NOUGAYREDE qui ne fait pas la différence entre « préparer » et « signer » et qui me met en cause, je lui ai répondu, point.

Mme Chantal BRUZI

On en vient aux interventions, c'est tout.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je reprends ce que je m'apprêtais à vous dire, Monsieur le Maire. Je m'apprêtais à vous dire, et je pense que vous serez d'accord là-dessus, qu'il y a beaucoup de choses qui ont été réalisées depuis 20 ans. Et vous serez d'accord sur le fait que, malgré cela, le cadre de vie et les transformations du cadre de vie n'ont pas été suffisantes, que le problème, la réponse aux questions sociales demeure, que les questions économiques n'ont pas été définitivement réglées, bien loin de là, et que les problèmes de sécurité demeurent. Mais, le mouvement a été donné très clairement depuis 20 ans avec un niveau d'investissement très fort. Le PNRU signé en 2005 qui a duré jusqu'à 2014-2015, c'étaient 230 millions d'euros de financement. Dans ce cadre-là, il y a eu beaucoup de choses qui ont été faites, je ne vais pas toutes les énumérer. Mais il y a eu entre autres, Perpignan réhabilitation qui a réhabilité 100 immeubles dans le cœur de ville. Je peux vous témoigner personnellement de ma situation. Je suis arrivé il y a 20 ans dans une rue dans laquelle tous les immeubles voisins du mien aujourd'hui n'avaient plus de toit. Aujourd'hui, ils ont un toit, ils sont bien habités. Effectivement, toute la rénovation urbaine ne se résume pas à la construction de logements sociaux, même si cette

construction est essentielle et importante. Beaucoup de choses sont faites depuis 20 ans. Je crois que là-dessus, Monsieur le Maire, il faut vous inscrire dans la lignée de vos prédécesseurs. Vos prédécesseurs, quoi que vous en pensiez...

M. le Maire

Mais sûrement pas ! Vu l'état de la Ville, sûrement pas.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, quoi que vous en pensiez, sur ce sujet-là, vos prédécesseurs ont essayé de construire quelque chose, ont construit quelque chose, ont réussi un certain nombre de choses. La rupture, c'est quelque chose de totalement fou dans ce type de politique et c'est une manière de concevoir le pouvoir qui est totalement, à mon sens, décalée de la réalité. Personne n'a aujourd'hui, sur ces quartiers-là, la solution miracle qui rassemblera tout le monde et qui permettra de régler tous les problèmes. Et l'arrogance dans ce domaine-là, elle conduit dans le mur. Elle conduira dans des situations politiques, dans des situations de blocage vis-à-vis de la population qu'il ne faut surtout pas reproduire.

On va en venir sur le fait que cette convention était mal ficelée avec l'ANRU, comme vous l'avez exprimé plusieurs fois. Il faut quand même savoir que c'est l'ANRU qui avait imposé la concession d'aménagement. Et si je faisais de la politique comme vous en avez fait tout à l'heure et comme vous en avez fait tout à l'heure et comme vous en faites en dénonçant l'absence de travail de vos prédécesseurs, je pourrais pointer votre responsabilité, parce que c'est sous votre mandature qu'il a fallu trouver un aménageur et vous n'en avez pas trouvé. Mais je vais être honnête, je pense qu'il n'était pas possible de trouver d'aménageur et que l'ANRU s'est trompée. Je pense que l'ANRU nous a imposé quelque chose qui était décalé de la réalité perpignanaise. Donc ce n'est pas vous, même si ça s'est fait sous votre mandat, qui êtes responsable de ça. Cette incapacité à répondre, à trouver un aménageur pour cette concession d'aménagement conduit effectivement à ce plantage de l'ANRU et à ce plantage de cette première convention.

M. le Maire

Il y a eu un aménageur, Monsieur NOUGAYREDE, il y en a eu un.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous savez très bien que vous l'avez vous-même refusé puisqu'il n'était pas dans les clous financiers.

M. le Maire

Ah d'accord, donc il y en a eu un. Ne dites pas qu'il n'y en avait pas, il y en a eu un.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous n'en avez pas trouvé puisqu'il était 3 fois au budget qui était fixé par vos services.

M. le Maire

Il y en avait donc un.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous jouez sur les mots, c'est incroyable.

M. le Maire

C'est comme « préparer » et « signer ».

M. Jean-Yves GATAULT

Pour la concession d'aménagement, c'est ce que j'ai précisé, le problème, c'est qu'elle était tellement sous-financée que le seul aménageur qui a accepté ce projet demandait 100 millions d'euros. Ça veut dire tout simplement que lorsqu'en janvier ou février 2020, à la signature, quand nous avons eu des articles dans la presse parlant de plus de 100 millions d'euros de travaux sur le projet NPNRU, ça incluait des, comment dire, des projets irréalisables. Donc on nous a promis 100 millions d'euros de travaux quelconques, divers, c'était irréalisable. La concession d'aménagement qui était dans la lutte contre l'habitat indigne quand même, a été tellement sous-financée qu'on réclamait 100 millions d'euros par l'aménageur. Et c'est justement ce que la mission d'appui nous a bien signé, c'était tous ces sous-financements sur l'habitat indigne.

Le gros problème que nous avons eu, et je l'ai signalé, c'est que autant sur l'aménagement des voiries, sur les équipements publics, les financements suivaient, autant tout ce qui portait sur l'habitat était significativement sous-financé, non réalisable. Ce projet-là, il a été signé, je vous le signale, début 2020. Il a été présenté à la population comme signé.

M. Bruno NOUGAYREDE

Il a été voté au Conseil Municipal de novembre 2018 par vous-même.

M. Jean-Yves GATAULT

Je suis d'accord sauf qu'on n'en avait pas parlé à ce moment-là. La presse a repris la signature du projet NPNRU début 2020.

M. Bruno NOUGAYREDE

La presse a présenté le projet quand il est passé au Conseil Municipal en 2018 et ensuite évoqué la signature effective. Évidemment. Mais Monsieur GATAULT, je crois que le sujet n'est pas là. Vous savez très bien que le financement de la reconstruction dans une ville comme Perpignan de logements sociaux et de logements pour le parc privé est extrêmement compliqué puisqu'en attendant, on sort des travaux à 3 000, 4 000, 5 000, 6 000 euros le mètre carré dans le quartier Saint-Jacques. Et vous savez très bien qu'aujourd'hui, c'est impossible d'avoir des lotisseurs, d'avoir des aménageurs qui viennent dans ce cadre-là. Mais je ne vous ai pas mis en cause là-dessus, j'ai juste dit qu'il y avait des raisons objectives au fait que cette convention avait été plantée, et entre autres qui étaient de la responsabilité

de l'ANAH qui avait voulu imposer quelque chose qui n'a pas fonctionné. Mais ce n'est pas grave en soi. Et nous nous réjouissons qu'aujourd'hui il y ait un débouché. Nous nous réjouissons et nous nous réjouirons si demain des immeubles sont construits sur l'îlot Puig, sont construits sur l'îlot Paradis, nous n'avons aucun problème avec ça. Nous nous sommes plusieurs fois émus du fait qu'on continue à détruire, qu'on continue à dépenser beaucoup d'argent pour détruire. Je vous rappelle quand même que la destruction des quelques immeubles en haut de la rue Lucia aujourd'hui a coûté 700 000 € de confortement et de destruction aux contribuables perpignanais. Aujourd'hui, on a quand même une logique qui est totalement folle.

Nous nous réjouissons, je termine, aujourd'hui de voir que les choses avancent. Nous ne comprenons pas cette espèce de rage vis-à-vis de tout ce qui s'est fait dans le passé, cette espèce de volonté de considérer « avant moi, c'était l'enfer, c'était l'hiver », et depuis que je suis là...

M. le Maire

Ce n'est pas l'enfer, c'était le désert.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais Monsieur ALIOT, c'est totalement faux, vous le savez pertinemment. Cette Ville, elle a changé. Les Perpignanais le savent très bien. Les Perpignanais qui y habitent depuis 20 ans ont vu des changements, ont vu beaucoup de changements.

M. le Maire

Ils l'ont vu.

M. Bruno NOUGAYREDE

Encore une fois, je ne vous dis pas que ça a suffi, je ne vous dis pas que tout est parfait. Vous croyez vraiment que dans 3 ans vous expliquerez aux Perpignanais « j'ai tout réussi, j'ai tout fait » ? Mais bien sûr que non. Parce que les choses sont beaucoup plus compliquées que ça et vous êtes le premier à le savoir. Vous passez votre temps à nous annoncer un certain nombre de choses qui ne voient pas le jour, donc vous savez très bien que c'est compliqué. Permettez quand même qu'on puisse au moins défendre la mémoire de ceux qui ont consacré leur énergie, qui ont fait énormément de choses et qui ont quand même renouvelé, façonné cette Ville différemment, et permettent aujourd'hui d'arriver à ce à quoi vous arrivez, et dont nous nous félicitons, pour que ce soit bien clair.

J'ai quelques questions, Monsieur GATAULT, par rapport à ce que vous avez dit sur le... Pardon, sur la concertation. Vous parlez de créer 181 logements, à la place de combien de logements existants aujourd'hui ? Est-ce une création nette ou est-ce une création qui passera, non mais est-ce qu'il y aura la destruction d'un certain nombre de logements ? Si oui, combien ? Est-ce que c'est un gain net ou pas ?

Deuxième question. Vous avez dit que vous alliez démolir 2 îlots, vous n'avez pas dit lesquels. Pouvez-vous nous dire exactement lesquels ?

Ensuite, et dernier point, est-ce qu'il existe encore ce qui était dans le cadre du premier projet, et qui nous semblait relativement important par rapport à la pérennité du quartier, des immeubles et des logements en accession à la propriété, y compris en accession à la propriété sociale ? Qui allaient permettre de créer une

mixité dans ce quartier entre des propriétaires habitants et des locataires, ce qui nous semble aussi déterminant si demain on veut que les travaux et les fonds très importants qui vont être consacrés pour construire finalement ces immeubles, ne terminent pas « en eau de boudin » avec des immeubles abîmés, on va dire, très rapidement, uniquement par des locataires.

M. Jean-Yves GATAULT

Déjà, je voudrais juste revenir un petit point quand même qui apparaît, c'est que nous avons réussi à faire venir un opérateur qui s'appelle l'ESH Habitat. Auparavant, ça s'appelait l'OPH Perpignan. Cet opérateur, la Direction est assurée par la ville de Perpignan et par PMM qui était, pardon ? (*hors micro*) Disons qu'il était... (*hors micro*) Donc c'était, le Maire de Perpignan était aussi, nous sommes bien d'accord, au Conseil d'Administration de l'Office d'Habitat. Pour des raisons que j'ignore, l'Office d'Habitat n'est pas allé sur les chantiers. Sachez qu'un des gros résultats que nous avons obtenu, c'est d'aller, justement, vous parliez des coûts élevés de construction, nous avons ces gros soucis. Et les seuls qui ont accepté de venir, alors que nous ne sommes pas décideurs, c'est quand même l'ESH Habitat. Ça c'était pour répondre à la question sur les coûts.

(*hors micro*)

Je vais continuer quand même s'il vous plaît, quand il a parlé moi j'ai entendu beaucoup de choses et j'ai... Sur le nombre d'habitations, de logements, j'ai bien expliqué, et ça on est sur une réalité, c'est que les logements que nous allons, soit en réhabilitation lourde, soit en destruction, sont tous, les îlots, ce sont des immeubles qui sont très dégradés, avec parfois 31 % de vacance, avec donc des... Je ne trouve plus le mot. Des insalubrités avec obligation de faire des travaux, les gens ne font pas les travaux. Et donc, vous imaginez bien que sur les 181 logements que nous allons faire, nous comptons déplacer 101 familles. En gros, ce que je peux dire, c'est que sur l'état actuel de l'habitat total en comptant la vacance, 101 familles seront déplacées et nous allons créer derrière 181 logements. Est-ce qu'il y avait... ? (*hors micro*) Les logements temporaires.

Mme Fatima DAHINE

Temporaires mais il n'y en a pas 101. Il n'y en a pas 101.

M. Jean-Yves GATAULT

Nous espérons qu'il y ait entre la construction de l'îlot Paradis, dont nous espérons la fin à fin 2024.

Mme Fatima DAHINE

Pour être passée par là quand même, je vous assure que vos espérances, je ne vois pas comment vous pouvez reloger ces 101 familles en espérant l'îlot Paradis pour faire des logements tampons. Il doit y avoir des logements tampons existants actuellement, qui fait que vous allez pouvoir reloger ces familles dans d'autres quartiers, mais pas sur l'îlot Paradis.

M. Jean-Yves GATAULT

Nous anticipons puisque nous sommes en train de préparer, alors il se trouve que tous les 15 jours, nous faisons des réunions partenariales avec PMM, la DDTM, la Région, le Département et tous les bailleurs sociaux. Il a été décidé à la dernière réunion de mettre en place une table ronde du relogement, avec une procédure sociale très importante où nous allons assurer le suivi des gens que nous allons déplacer.

Mme Fatima DAHINE

C'est ce que nous faisons avec la MOUS à l'époque, Monsieur GATAULT. C'est exactement la même chose.

M. Jean-Yves GATAULT

La MOUS va être mise en place. Non mais vous me posiez la question.

Mme Fatima DAHINE

Oui, oui, tout à fait.

M. Jean-Yves GATAULT

Donc je vous réponds. La MOUS va être financée. L'équipe lourde sera là pour suivre les gens, c'est-à-dire nous allons suivre leur scolarité, nous allons suivre toute leur vie sociale. Donc nous espérons qu'ils accepteront de se déplacer. L'idée, c'est qu'en accompagnant les populations qui refusent de quitter le quartier, en ayant un accompagnement beaucoup plus complet, nous allons pouvoir travailler avec eux pour qu'ils acceptent de se déplacer éventuellement hors du quartier, le temps de la fin des travaux.

Mme Fatima DAHINE

C'est dommage que Madame BRAVO ne soit pas là, puisque j'ai travaillé pendant 6 ans avec Madame BRAVO sur ce sujet, et je comprends votre difficulté pour déplacer ces familles parce qu'il y a toute une vie, il y a toutes des connaissances, il y a des habitudes dans ces quartiers-là. Mais c'est vrai que pour reloger ces familles-là dans d'autres quartiers, ça vous sera difficile. C'est très compliqué, même avec les accompagnements de la MOUS et scolaires et autres. Mais là en l'occurrence, c'est de savoir où vont reloger ces gens, et en fonction du coût que vous nous avez indiqué tout à l'heure, on part sur 6 800 € le m². Alors vous me dites l'ESH, anciennement OPH, qui viendrait sur ce projet-là, j'entends. Mais l'OPH, enfin pardon, l'ESH actuellement va avoir un plafond au m², donc qui va payer le delta ? Qui va venir payer ce delta-là ? Parce qu'ils sont à peu près à 1 800 € le m², donc de 1 800 à 6 300 €, qui va payer ça ?

M. Jean-Yves GATAULT

La convention va être signée. Vous verrez, la convention avec l'ESH et PMM va être signée prochainement, pour ce delta.

Mme Fatima DAHINE

Non mais d'accord... Ah ! Donc, c'est la Ville et PMM qui vont payer le delta ? Du prix plancher.

M. Jean-Yves GATAULT

Et l'ESH augmente les fonds propres.

Mme Fatima DAHINE

Oui mais l'ESH va augmenter les fonds propres mais ils ne vont pas aller jusqu'à 6 300 € Monsieur GATAULT, c'est impossible. C'est impossible. C'est de la folie, c'est de la folie. Ce n'est pas possible.

M. Jean-Yves GATAULT

Ce n'est pas 6 300 € le m², c'est tout.

M. le Maire

Bon, passons. C'est bon ?
Allez, on va passer au vote.
(hors micro)

M. Jean-Yves GATAULT

Oui, alors déjà premier élément, est-ce qu'il existe un seul îlot où il n'y a pas, à l'intérieur de l'îlot, une insalubrité ou un péril ? Je dis ça parce que si vous faites de l'accession à la propriété auprès de petits gens, alors que vous avez l'immeuble mitoyen qui est en difficulté, et un peu plus loin un immeuble qui va s'effondrer, donc aujourd'hui, nous ne lancerons pas l'accession à la propriété sur un ensemble d'îlots où à l'intérieur de chaque îlot certains immeubles sont soit en péril, soit en insalubrité.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui mais sur les îlots qui vont être reconstruits totalement.

M. Jean-Yves GATAULT

Alors, sauf qu'il nous faut répondre aux demandes des habitants, attendez. Aujourd'hui, nous répondons aux demandes des habitants. Donc une fois que nous aurons répondu, je crois qu'il y a de quoi travailler sur ce projet. Donc laissez-nous avancer sur le projet, il est évident que nous avons... Nous avons déjà anticipé de vendre des logements pour l'accession, mais ce n'est pas le moment. Ça fera partie des étapes suivantes. Je vous signale, ça a été validé le 16 septembre là, donc il ne faut pas non plus imaginer qu'on est déjà dans l'accession à la propriété, qui n'est pas réalisable en l'état.

M. Bruno NOUGAYREDE

Quels sont les 2 îlots qui vont être détruits s'il vous plaît ?

M. Jean-Yves GATAULT

Donc les 2 îlots qui vont être détruits, ce sont ceux qui entourent la rue des Carmes, puisque, j'en ai parlé, nous allons faire, dans le cadre de Quartiers résilients, un espace végétalisé, oui nous allons désimperméabiliser les sols, c'est l'ADEME qui conduit. Nous allons faire un îlot de fraîcheur qui sera accessible à la population en période de canicule. Voilà le projet Quartiers résilients sur le quartier Saint-Jacques.

M. Bruno NOUGAYREDE

Est-ce que vous pourrez nous donner le numéro de ces 2 îlots pour qu'on les repère s'il vous plaît ?

M. Jean-Yves GATAULT

18 et 15.

M. Bruno NOUGAYREDE

18 et 15, merci.

M. Jean-Yves GATAULT

15 et 18. D'ailleurs, vous remarquerez que, lorsque nous agissons sur le 18PA, ce sont les immeubles qui sont entre les contreforts de l'église des Carmes, nous allons pouvoir offrir à la population une magnifique vue sur l'église des Carmes, ça va ouvrir la perspective. Donc notre projet, il faut savoir que ces immeubles, ils datent des années 1970, qu'ils sont pratiquement tous sur le côté droit sous les Carmes en insalubrité, pratiquement tous, sinon tous, et il y en a 2 ou 3 qui sont en péril. Donc nous sommes sur des immeubles de très mauvaise qualité et sincèrement, le jour où ils tomberont, la population comprendra l'intérêt d'ouvrir la perspective sur l'église des Carmes.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vous remercie pour les réponses.

M. le Maire

Bon, on va passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 2.01 est adoptée à l'unanimité.

On va passer au dossier suivant, le 2.02, pour la DUP aménagement Saint-Jacques, Jean-Yves GATAULT toujours.

DOSSIER 2.02 – DUP Aménagement Saint-Jacques

M. Jean-Yves GATAULT

Je bois un peu, désolé j'ai la bouche sèche. Hop !

Alors, oui, là on est sur la DUP. Ouh là là ! Alors considérant l'envergure du projet de renouvellement urbain ; considérant l'importance de la lutte contre l'habitat indigne ; considérant que les acquisitions par voie amiable sont privilégiées par la Ville mais peuvent être contrariées par des procédures juridiques, un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et un dossier parcellaire est constitué par Ville. C'est une condition pour obtenir les financements de l'ANRU. La DUP permettra à l'action d'outils privilégiés en cas de situation compliquée, comme peuvent l'être une succession vacante ou une SCI disparue, 2 situations que nous avons vécues avec l'îlot Puig, et qui ont retardé le projet. La DUP permet également d'actionner des outils privilégiés pour obtenir les dérogations d'aménagement mais, ce que nous devons retenir, c'est que la Ville privilégie l'acquisition par voie amiable, voire par préemption, et c'est pour cela qu'elle a fait appel à l'EPFO. D'ailleurs, on peut citer l'exemple de la DUP sur les commerces, sur le centre commercial du Champ de Mars, que nous avons sollicitée en 2021, et finalement ça n'a abouti à aucune expropriation des commerçants et propriétaires. Et donc, c'est l'espoir que nous avons de ne pas avoir la nécessité d'agir par expropriation.

La DUP permet également de faciliter les procédures de passation de marchés. Je vous remercie. Tel est l'objet de cette, et donc là vous avez, excusez-moi, le dessin de la DUP, d'ailleurs vous voyez en vert, sur ce projet vous voyez en vert les îlots qui seront détruits et non reconstruits, sachant que la maison de quartier en blanc bien entendu reste. En jaune, vous voyez les zones qui sont soit déjà détruites, soit en état de péril tel qu'on ne peut absolument rien faire. Et enfin, en bleu, ce sont les 3 îlots qui appellent une réhabilitation lourde. Oui ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Juste Monsieur GATAULT, une question, par rapport à la réponse que vous avez eue du comité d'engagement de l'ANRU, quels sont les calendriers pour l'engagement de cette somme ? Et du coup, quel est, selon vous, le calendrier prévisionnel de cette DUP ? Parce que c'est quelque chose qui prend un temps assez monstrueux. Et est-ce que cette procédure est en adéquation avec le calendrier du comité d'engagement de l'ANRU ?

M. Jean-Yves GATAULT

Alors, les dates sont les mêmes que la décision de 2018, c'est-à-dire...

M. Bruno NOUGAYREDE

2024 alors ? C'était 31 décembre 2024.

M. Jean-Yves GATAULT

Non, 31 décembre 2026 et fin des travaux décembre 2030. Sachez que la date que nous demande l'ANRU c'est fin 2026.

M. Bruno NOUGAYREDE

D'avoir lancé tous les travaux ?

M. Jean-Yves GATAULT

D'avoir lancé tous les travaux, oui.

M. Bruno NOUGAYREDE

Donc ils ont décalé, parce qu'il me semble que c'était 24.

M. Jean-Yves GATAULT

C'est possible, mais en tous les cas, c'est fin 2026.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et est-ce que vous pensez que la procédure de DUP, en termes de calendrier, est compatible avec cette nécessité de s'engager d'ici fin 2026 ?

M. Jean-Yves GATAULT

Alors, nous n'avons pas attendu, l'EPFO travaille déjà sur les acquisitions depuis que nous avons signé en janvier, là de cette année. Dès que nous avons lancé le projet, nous avons lancé les propositions d'acquisition à l'amiable par l'EPFO, qui a bien avancé. Il y a encore des discussions. Il n'y avait pas encore la DUP. On pense, nous notre souhait, c'est que les gens prennent conscience que la Déclaration d'Utilité Publique doit les conforter dans l'idée que nous allons avancer.

M. Bruno NOUGAYREDE

D'après vous, la DUP elle sera prise quand ? Parce qu'il y a d'abord la concertation, ensuite il y a le temps préfectoral. C'est quoi le calendrier ?

M. Jean-Yves GATAULT

Sachant que la Préfecture connaît l'urgence de la situation. C'est tout ce que je peux vous répondre. La Préfecture, puisque c'est quand même la Préfecture, qui est très procédurière, je vous l'accorde, mais... Alors je dirais quand même 2 choses effectivement. Je vous rappelle que l'exemple du Champ de Mars nous l'a bien montré, dès l'instant que la population sait qu'il y a une DUP qui est en cours, ils se mobilisent. Et donc, nous espérons beaucoup faire comme pour le centre commercial du Champ de Mars, que la population comprenne bien que nous allons aller jusqu'au bout de ce projet et qu'on ne peut pas, surtout il faut bien saisir qu'on ne peut pas réhabiliter un habitat dégradé si on garde au sein de cet habitat un immeuble en mauvais état. Donc on est obligés d'acquiescer tout l'îlot et c'est ce que nous allons essayer de travailler avec la population.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais c'est bien le problème depuis des années, beaucoup de choses sont bloquées à cause de ça. Et tout à l'heure vous avez parlé de la reconstruction de

l'îlot Puig, sauf à ce qu'il y ait eu des avancées récentes, la Ville n'est toujours pas maître du foncier de l'îlot Puig.

M. Jean-Yves GATAULT

Si, si.

M. Bruno NOUGAYREDE

Si, ça y est ? Mais j'ai une question qu'on a posée depuis 6 mois, on n'a jamais eu de réponse.

M. Jean-Yves GATAULT

C'est passé en Conseil Municipal les acquisitions, si si, oui ça j'en suis sûr, ce n'est pas grave. Oui, oui, c'est passé en Conseil Municipal. Donc là-dessus, c'est dommage, c'est Charles PONS qui l'a fait passer récemment. Oui, donc nous ce qu'on a vu, c'est l'exemple du Champ de Mars. Je vous rappelle que le Champ de Mars, depuis X années, la situation était non seulement bloquée mais irréalisable. Désolé. Nous sommes arrivés, nous avons posé cette DUP, et là ça y est, je laisse la parole puisque...

M. le Maire

On est en négociation, etc.

M. Jean-Yves GATAULT

Bien sûr, elle est en négociation mais ça va se faire.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous avez répondu à ma question. Pas tout à fait parce que je n'ai toujours pas de calendrier mais...

M. Jean-Yves GATAULT

On n'a pas de calendrier.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 2.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 2.03, toujours le NPNRU sur le quartier Saint-Jacques.

DOSSIER 2.03 – Quartier Saint-Jacques – Îlot 2 PA – Acquisition d'un immeuble sis 20 rue du Paradis aux Cts LEFEVRE

M. Jean-Yves GATAULT

Donc acquisition d'un immeuble au 20 rue du Paradis. Là c'est l'îlot 2 PA.

Cet immeuble, frappé d'un arrêté préfectoral d'insalubrité irrémédiable depuis décembre 2012, n'a fait l'objet d'aucune réhabilitation. Son état est vétuste et très dégradé. Une acquisition par la Ville par voie de préemption initiée en 2021 n'a pu aboutir. Les propriétaires se sont depuis rapprochés de la Ville et ont accepté de nous céder le bien dans les conditions suivantes : immeuble 20 rue du Paradis, consorts LEFEVRE ; prix 17 000 €, comme évalué par France Domaine.

Cette acquisition permettra de poursuivre, dans le cadre du projet NPNRU du quartier Saint-Jacques, la maîtrise de l'îlot 2 PA dans lequel le bien est intégré. La Ville est par ailleurs en cours d'acquisition de l'immeuble mitoyen, 18 rue du Paradis.

Il vous est proposé cette acquisition foncière. Des questions ?

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 2.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 2.04.

DOSSIER 2.04 – Convention de mandat d'émission et de paiement d'un titre de recette fixant les modalités et les conditions de la ville de Perpignan pour Perpignan Méditerranée Métropole dans le cadre du projet de la médiathèque du Vernet

M. Jean-Yves GATAULT

Convention de mandat d'émission et de paiement d'un titre de recette.

Ça porte sur la conclusion d'une convention entre la ville de Perpignan et PMM pour... Oui, ce sont les sanitaires de la société Keolis qui sont posés, si vous voulez, ils étaient posés jusqu'au 15 septembre, entre les numéros 240 et 270 de l'avenue Joffre, qui est l'emplacement prévu pour l'entrée de la médiathèque.

Et donc, la convention de mandat fait que nous payons les travaux de Keolis pour déplacer ces sanitaires qui étaient à l'entrée de la médiathèque.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 2.04 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 2.05 sur la démolition du centre commercial et une demande de subvention, et le remplacement du terrain synthétique du stade Sbroglia.

DOSSIER 2.05 – Démolition du centre commercial du Champ de Mars et remplacement du terrain synthétique du stade Sbroglia – Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2024

M. le Maire

Pour ce qui concerne le centre commercial et la démolition, c'est 123 435,20 €. Et pour la demande de subvention pour le terrain synthétique, c'est 552 952,56 €.

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 2.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant à l'aménagement, Madame FOURQUET pour le dossier 3.01.

3 – AMÉNAGEMENT

DOSSIER 3.01 – Jardins Saint-Jacques – Valorisation dynamisation et développement urbanistique touristique – Convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée

Mme Patricia FOURQUET

Oui, bonjour. La ville de Perpignan, dans cette délibération, charge la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée, SPL, de l'assister dans la réalisation de la consultation afin de retenir un maître d'œuvre pour un projet de valorisation, de dynamisation de l'activité des exploitants agricoles des Jardins Saint-Jacques et un développement urbanistique et touristique de ces Jardins.

Les phases de la mission sont détaillées dans la délibération.

La rémunération de la SPL Perpignan Méditerranée est fixée à 4 872 € HT, soit qui sera payée 40 % au lancement de la consultation et 60 % à la remise du rapport des offres.

Nous vous demandons de délibérer.

(hors micro)

Qui c'est qui le remplace ? François.

M. François DUSSAUBAT

Est-ce qu'il y a des.... 3.03, s'il vous plaît, Monsieur RAYNAL. (*hors micro*) Ah pardon. On va voter sur la 3.03, excusez-moi.

Mme Patricia FOURQUET

3.01.

M. François DUSSAUBAT

Monsieur le Maire ne participant ni au débat ni au vote, on va voter sur la 3.01.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 3.01 est adoptée à l'unanimité.

La parole est à Monsieur TRANCHECOSTE.

DOSSIER 3.02 – Aménagement d'un espace paysager rue des Sitges et ses abords et aménagement de cheminements doux et de boisements dans le secteur du Mas Bedos – Demande de subvention auprès de l'État (Fonds vert), de l'Agence de l'Eau et de PMM

M. David TRANCHECOSTE

Moi ce sera très simple en fait, c'est une demande de subvention pour le Fonds vert pour un projet d'embellissement et de désimperméabilisation d'un espace paysager rue de Sitges, les abords du quartier Catalunya, ainsi que l'aménagement d'un cheminement doux et de boisements dans le secteur du Mas Bedos.

M. François DUSSAUBAT

S'il n'y a pas d'autres remarques,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 3.02 est adoptée à l'unanimité.

On continue.

M. le Maire

On est à quel dossier ?

M. François DUSSAUBAT

Monsieur RAYNAL, pour la 3.03.

M. le Maire

3.03.

DOSSIER 3.03 – Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Occitanie – Avenant n° 1 à la convention de concours technique

M. Gérard RAYNAL

Il est là, merci. Il s'agit d'un avenant à la convention de concours technique avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural d'Occitanie, la SAFER.

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 10 novembre 2022, l'adhésion à l'outil Vigifoncier avec la SAFER Occitanie, permettant d'accompagner la commune dans ses projets fonciers agricoles et naturels.

Depuis sa mise en place, le nombre de notifications à problème a considérablement diminué. Les coûts d'intervention pour toute demande d'instruction d'une préemption avec contre-offre de prix font l'objet d'une augmentation tarifaire de 500 € à 700 €, décrétée par le Comité d'Administration de la SAFER Occitanie, de manière à répondre à la stagnation des principes tarifaires ancrée depuis 2018. La poursuite de la veille foncière opérationnelle et de la mise en œuvre de stratégies foncières sur le territoire de Perpignan pour protéger, maintenir et développer l'agriculture et la nature, ne peut se faire sans le partenariat avec la SAFER.

Il vous est donc proposé d'approuver l'évolution des frais de dossiers en cas de mobilisation de cette prestation.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 3.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe aux dossiers mobilités, Monsieur GUILLAUMONT, le 4.01.

4 – MOBILITÉ – ENVIRONNEMENT

DOSSIER 4.01 – Convention de service public relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie – Avenant n° 2

M. Frédéric GUILLAUMON

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne une convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie, avenant n° 2.

La ville de Perpignan a délégué, depuis le 1^{er} octobre 2021, le service public du stationnement payant en voirie à la société Perpignan Voirie, société dédiée qui s'est substituée, conformément à l'article 6 du contrat, à la société Indigo Infra.

Le délégataire assure l'exploitation du stationnement payant sur voirie, correspondant environ à 3 353 places payantes dont 1 557 en tarif jaune, 1 391 en tarif vert et 405 en tarif orange, défini à l'annexe du contrat de concession.

Aux termes de ces deux premières années d'exploitation, la ville de Perpignan a décidé d'engager une évolution du plan de stationnement payant avec une extension sur les zones suivantes : secteur Torcatis 370 places ; secteur Remparts 300 places ; secteur Testory 240 places. En effet, la ville de Perpignan a poursuivi sa réflexion sur différentes extensions envisagées dans le cadre de l'annexe I et a décidé de leur mise en œuvre.

Il est précisé que le délégataire a déjà réalisé, à la demande de la Ville, une extension sur les zones suivantes : secteur Balzac 145 places et secteur Gare 110 places.

Cette modification du plan de stationnement nécessite la conclusion d'un avenant. La ville de Perpignan et le délégataire se sont rapprochés afin d'examiner ensemble les adaptations à apporter au contrat de concession.

Le présent avenant est passé conformément aux articles L3135-1, L3135-2, R3135-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Le présent avenant a pour objet de : prendre acte de l'évolution du périmètre du stationnement payant confié au délégataire selon le nouveau plan de stationnement payant joint en annexe ; confier au délégataire la réalisation des travaux nécessaires à la mise en place de ce nouveau plan de stationnement et de déterminer les modalités de gestion, de contrôle des places de stationnement en tenant compte du nouveau périmètre ; et d'adapter les conditions financières du contrat.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous n'avez pas été totalement, alors c'est ce qui effectivement est écrit dans la délibération, Monsieur GUILLAUMON, mais ce contrat il a un autre but aussi. Il complète l'article 29. Vous l'avez donc à la page 4 de la convention, on le complète par la phrase suivante : « A compter du 1^{er} octobre 2023, le délégant a validé la mise en place d'un contrôle par le système et véhicule LAPI et des agents de contrôle à distance. » Ce qui veut dire en français, qu'à partir du 1^{er} octobre 2023, il y a des voitures qui vont enregistrer toutes les plaques d'immatriculation des

voitures stationnées et qui, automatiquement, vont verbaliser toutes les personnes qui n'ont pas un ticket d'horodateur à jour. Donc vous mettez en place un système de contrôle, que vous avez légalement le droit de mettre, mais qui nous semble totalement disproportionné. Il y a très clairement aujourd'hui des enjeux de liberté publique et un espèce de respect de l'équilibre à avoir. Qu'aujourd'hui, d'un point de vue scientifique on soit capable de mener des enquêtes, de lutter contre un certain nombre de trafics, qu'on utilise les technologies modernes pour être plus efficace dans ces aspects-là, c'est évidemment une bonne chose. A la rigueur, je vous dirais, mettez le maximum de technologie pour lutter contre les crottes de chiens, ça c'est un vrai problème. Par contre, aujourd'hui, utiliser ces véhicules, cette verbalisation automatique, pour aller punir ceux qui vont dépasser de quelques minutes, ceux qui vont venir en Ville, ceux qui vont faire cet effort, c'est une énorme erreur, Monsieur GUILLAUMON. Et je suis désolé, vous ne pouvez pas accepter ça. Et vous ne pouvez pas accepter qu'aujourd'hui se soient des machines qui punissent les Perpignanais, qui distribuent des contraventions. Et vous pouvez d'autant moins l'accepter que quand un certain nombre d'élus étaient de ce côté-là de l'hémicycle, ils étaient contre. Et quand la question avait été soulevée, ils n'en voulaient pas et à juste raison. Donc pour cette raison-là déjà, nous ne le voterons pas.

Deuxièmement, nous avons une véritable interrogation sur le modèle économique et sur l'équilibre de cette convention. C'est écrit là aussi dans la convention, le nombre de places de stationnement payantes va augmenter de 35 %. Alors déjà que les choses soient claires, nous ne contestons pas le principe des places payantes. Nous savons très bien que dans les quartiers, ça crée des débats, une partie des habitants en veulent, une partie des habitants n'en veulent pas. C'est ainsi. Vous prenez vos responsabilités, soit. Aujourd'hui, vous augmentez de 35 % le nombre de places payantes, essentiellement en zone jaune. Et en parallèle de ça, quand on regarde l'évolution de ce que le délégataire va nous payer, l'évolution n'est que de 5, ou 8 % si on prend la part variable. Ce qui en clair veut dire quoi ? Si on augmente de 35 % le nombre de places payantes, en toute bonne logique, la Ville doit toucher entre 30 et 35 % de redevance supplémentaire. Or, on n'est pas du tout à ces niveaux-là économiques. Donc il nous semble que ce contrat est mal ficelé et beaucoup trop à l'avantage du délégataire, et il n'y a rien à l'intérieur de ce contrat qui permette de justifier ce décalage.

Pour ces 2 raisons, nous ne voterons pas cette délibération. Et nous vous demandons même instamment de corriger votre décision sur la verbalisation automatique des automobilistes Perpignanais.

M. Frédéric GUILLAUMON

Je vais vous répondre. Quant à la verbalisation automatique, d'une part, c'est une question de calibrage. Vous parlez de verbalisation à la seconde, on le paramètre comme l'on veut.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, vous le paramétrez contractuellement.

M. Frédéric GUILLAUMON

Pardon, je vous ai laissé parler Monsieur, vous allez me laisser parler s'il vous plaît. Ce sera destiné, ce sera un dépannage, il n'est pas question de supprimer la main

humaine qui déjà passe dans les rues. Mais ce sera destiné à une position plus périphérique, c'est-à-dire sur des parkings notamment jaunes, où on se gare, où on passe, en général il y a un contrôle le matin, un contrôle l'après-midi, donc ce n'est pas un contrôle à la seconde et à la minute. Ce n'est pas sur des tarifs verts ou oranges qu'on fait ça. On fait ça sur les zones que l'on développe à Torcatis, on passe une fois le matin, une fois l'après-midi, c'est tout. On n'est pas là pour traquer.

Et d'ailleurs, bon je viens directement à votre deuxième question, à votre deuxième point. Il est évident qu'on ne va pas augmenter la redevance proportionnellement au nombre de places puisque, ça ne vous a pas échappé, ce que l'on crée ce sont des places tarif jaune. Ce sont des places à 1 € la demi-journée. Ces places, elles sont faites, pas pour gagner de l'argent, pas pour en faire gagner, elles sont faites pour redonner aux locaux, aux riverains, l'usage de leur devant de porte. On a élargi la zone quartier Montaigne-Balzac, à la demande des riverains au dernier trimestre, ça se passe très bien. Et après, là vous avez l'extension des autres tarifs. Et ce tarif jaune, à 1 € la demi-journée, ne rapporte pas d'argent. Donc on ne peut pas avoir le même retour que si on avait développé des zones de tarif vert ou des zones de tarif orange, ça va de soi. Donc le délégataire, ce n'est pas plus avantageux ni moins avantageux, ça va dans le respect de l'équilibre du contrat et de l'intérêt de la population, tout simplement. Moi ce que je constate, en tous cas, c'est qu'en matière de stationnement, depuis que nous sommes élus, vous n'étiez pas d'accord avec la deuxième heure gratuite, vous n'étiez pas d'accord avec 18 heures, vous n'étiez pas d'accord avec le samedi matin, vous n'êtes pas d'accord quand on fait une campagne de gratuité au parking Arago, vous n'êtes pas d'accord...

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah si, la campagne de gratuité au parking Arago nous étions d'accord.

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais vous vous n'êtes pas d'accord mais les automobilistes le sont puisqu'ils nous le prouvent par une fréquentation accrue, 365 000 l'an passé, 381 000 cette année. Donc en fait, vous êtes le seul à qui ça ne convient pas.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je pourrais vous présenter 2-3 autres personnes à qui ça ne convient pas Monsieur GUILLAUMON, là vous êtes un peu ambitieux. Je vous assure que les commerçants se plaignent...

M. Frédéric GUILLAUMON

Non je ne suis pas ambitieux mais ce sont les chiffres qui parlent.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non mais Monsieur GUILLAUMON, je vous assure, nous avons toujours été contre cette politique de gratuité du samedi parce que cette politique de gratuité du samedi conduit à avoir « des voitures ventouses du week-end ». Et je peux vous assurer que les commerçants ont des difficultés, leurs clients se plaignent de difficultés pour trouver une place de surface le samedi. Après, vous pouvez le nier...

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais je ne le nie pas mais les gens n'inventent pas des voitures le week-end Monsieur, on ne sort pas 3 voitures du chapeau le week-end parce que c'est gratuit.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non mais si, parce que le vendredi soir quand ils rentrent, plutôt que d'aller dans leur stationnement payant à 500 ou 800 mètres de chez eux, ils profitent de la gratuité en bas de chez eux pour rester jusqu'au lundi matin.

M. Frédéric GUILLAUMON

Ça, c'est vous qui le dites.

M. Bruno NOUGAYREDE

Bah c'est moi qui le dis, c'est un constat que font beaucoup...

M. Frédéric GUILLAUMON

C'est vous qui le dites.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais après, vous pouvez nier le constat mais ce n'est pas grave.

M. Frédéric GUILLAUMON

Je me promène en ville le week-end et je vois des voitures qui vont et qui viennent...

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous ne pouvez pas me dénier de ne pas y être et de ne pas entendre ces commerçants.

M. Frédéric GUILLAUMON

Je ne vous dis pas, oui mais il ne faut pas raisonner par l'exception, il y en a peut-être, certaines voitures qui font ça, mais ça n'est pas la majorité. On a rendu plus de services que d'handicaps. Enfin voyons, soyons raisonnables.

M. le Maire

Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

Alors, je vais reprendre vos propos. Vous dites vous n'êtes pas d'accord, vous n'êtes pas d'accord. Alors déjà, je vous le dis, à titre personnel, sur la gratuité du samedi matin, je suis parfaitement d'accord avec vous.

Par contre, je tiens à vous dire que sur le véhicule LAPI, Monsieur le Maire, qui était assis à ma place il y a quelques années, était complètement opposé. C'est-à-dire que quand j'étais adjointe à la sécurité, et que nous avions l'ancien délégué, à un moment donné nous avons eu un véhicule blanc qui a circulé dans la Ville, qui a été pris en photo et relayé par un certain nombre d'élus, en disant « ça y est, la sulfateuse à PV arrive ». Alors qu'à l'époque, c'était un essai d'un véhicule qui essayait d'identifier les zones dans lesquelles il y avait le moins de bons payeurs, pour orienter leurs patrouilles. C'était ça l'objet de la DSP. Et j'avais dû m'en justifier tellement que j'avais été attaquée de vouloir mettre une sulfateuse à PV. D'ailleurs, ce véhicule LAPI est surnommé comme tel à Toulouse. C'est-à-dire que depuis que c'est en action, et moi mon intervention aujourd'hui c'était pour attirer votre attention parce que, effectivement, c'est dans le contrat, Monsieur GUILLAUMON j'ai envie de vous faire confiance moi, j'ai envie de vous croire quand vous dites que ça ne sera que dans la zone jaune ou dans la zone je ne sais quoi. Mais je vous invite, et j'invite Monsieur le Maire qui est adjoint à la sécurité, à veiller à ce que vous dites parce que dans les autres villes ça se passe très mal. Et j'ai regardé et j'ai vu, et je vois que le Directeur de la police municipale est dans la salle, j'ai vu une seule ville où ça se passe bien, c'est Arles, parce que comme il n'y a pas de DSP et comme ce sont toujours les ASVP et la PM qui gèrent le stationnement, la PM explique que via le LAPI, comme ça revient à la police municipale, eux ils arrivent à ne pas verbaliser justement au bout de 1 ou 2 minutes de dépassement. Mais quand vous êtes dans le cadre d'une DSP comme ça, vous allez être pieds et poings liés et effectivement, quand le véhicule va passer, les PV vont tomber.

Donc moi, je ne suis pas là pour vous dire que c'est parce que vous faites ça qu'on est contre. Je suis là pour vous dire à partir du moment où vous mettez en place ça, véritablement, je vous le dis, vous allez rencontrer des difficultés, via les verbalisations instantanées.

Et deuxièmement, je le dis pour Monsieur le Maire parce qu'il va recevoir des courriers en permanence, c'est sur les handicapés. C'est-à-dire que ces véhicules, et j'ai regardé ce qui se dit dans la presse dans les autres villes, ce véhicule LAPI, lui, il ne regarde pas le macaron qui est sur le pare-brise, pour l'handicapé. Donc dans nombreuses villes, ce qui se passe c'est que si les personnes qui ont une carte à mobilité réduite sont de la ville concernée, j'attire juste votre attention, si ce sont des riverains perpignonais, ils vont pouvoir rentrer leur numéro dans l'application et ils seront identifiés comme PMR. Mais les touristes qui, eux, sont handicapés et qui viennent fréquenter notre Ville, risquent d'être verbalisés et devront faire des recours. Donc je vous le dis, ce n'est pas, encore une fois, c'est comme ça, c'est comme ça dans toutes les villes, vous avez Lyon, vous avez Toulouse, et la seule qui ne s'en sort pas trop mal c'est Arles parce que c'est encore géré par la police municipale et par les ASVP. Donc ça c'était ma première question. Avez-vous discuté et avez-vous évoqué ces problèmes avec eux pour ne pas que ça se produise dans notre Ville ? Parce que sinon ça va très mal se passer pour nous tous.

Et la deuxième question que je voulais vous poser c'est sur les extensions de zone, à l'époque quand on étendait des zones, on le faisait à la demande des riverains. Je ne sais pas si vous faites pareil, donc je vous pose la question. Parce qu'effectivement, on avait des zones où les gens nous disaient « mettez-nous du stationnement payant parce qu'on ne peut plus se garer devant chez nous », et c'était la pratique que nous avions mais je ne sais pas si c'est toujours la même, ça c'était simplement une question.

M. Frédéric GUILLAUMON

C'est exactement ça parce qu'en fait,

Mme Chantal BRUZI

Parfait !

M. Frédéric GUILLAUMON

Vu que c'est une tarification qui ne rapporte pas d'argent, on la fait, ça c'est une tarification service, c'est pour rendre service, c'est pour redonner l'usage de leur devant de porte aux riverains, et d'assurer une certaine rotation, pas une forte rotation mais une certaine rotation de manière à ce qu'il n'y ait pas de véhicule ventouse. C'est pour cette raison. Donc, il y a eu des demandes, le quartier Montaigne-Balzac, ça a été la demande, Torcatis également. Et tout ce qu'on entreprend là, on fait des réunions de quartier, on consulte, on explique.

Quant au LAPI, je le répète, il va être, parce qu'on a dans l'avenant le droit, on n'a pas dit qu'automatiquement on allait l'utiliser déjà, mais...

Mme Chantal BRUZI

Il y a marqué « à compter du 1^{er} octobre 2023, le délégant a validé la mise en place d'un contrôle par le système de véhicule LAPI et des agents de contrôle à distance ». C'est écrit et c'est en gras en plus.

M. Frédéric GUILLAUMON

Et donc pour vous dire, ça ne donne pas du tout de verbalisation automatique. Il y a, après, la vérification humaine, ça donne l'information. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de verbalisation automatique à partir du véhicule.

Mme Chantal BRUZI

Oui mais la vérification humaine c'est toujours le délégataire. Puisque c'est une DSP, ce n'est plus vous.

M. Frédéric GUILLAUMON

Le délégataire, il verbalise s'il y a infraction. Et ce sera, je le répète aussi, dans les zones tarif jaune éloignés.

Mme Chantal BRUZI

Mais ce n'est pas écrit.

M. Frédéric GUILLAUMON

Je vous le précise, vous posez la question, je vous le précise.

Mme Chantal BRUZI

Encore une fois...

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais il n'y a pas de raison que ça se passe mal.

Mme Chantal BRUZI

Ecoutez, je vous le souhaite.

M. Frédéric GUILLAUMON

Merci.

M. le Maire

Bon, allez, passons au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Vous ? Ah vous êtes contre.
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 4.01 est adoptée à la majorité.

On passe au point 4.02, Monsieur Rémi GENIS, sur l'éco-organisme Alcome.

DOSSIER 4.02 – Éco-organisme Alcome (agréé par l'État) – Contrat pour financer des actions d'information, de prévention, de collecte, de nettoyage et d'élimination des mégots

M. Rémi GENIS

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'un contrat avec l'éco-organisme Alcome, qui est agréé par l'État pour financer des actions d'information, de prévention, de collecte, de nettoyage et d'élimination des mégots.

Pour cela, Alcome fournit des kits de communication et de sensibilisation, prend en charge l'achat de cendriers de rue et de cendriers de poche, prend en charge les coûts d'enlèvement et de valorisation des mégots collectés, et enfin, verse un soutien financier aux communes qui s'engagent à hauteur de 2,08 € par habitant.

Y a-t-il des questions ?

Mme Chantal BRUZI

Est-ce que c'est pour installer des cendriers du style de ce qu'on avait fait avec les cigarettes là, qu'on mettait en bas des immeubles ?

M. Rémi GENIS

Je ne sais pas ce que vous aviez fait, Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

Non mais enfin, on avait fait à l'époque, il y avait eu dans certains coins où il y avait plus de mégots, parce que j'ai lu cette délibération, en 2 mots les rues qui ont été ciblées c'est là où il y a le plus d'incivilités sur le plan du mégot. Et à l'époque, votre prédécesseur avait fait la même chose et du coup, en bas...

M. Rémi GENIS

Ce sont des cendriers en forme de cigarette.

Mme Chantal BRUZI

C'est ça. C'est ça. Le cendrier en forme de cigarette qui se trouve en bas des immeubles et notamment en bas de l'immeuble...

M. Rémi GENIS

L'objectif est le même.

Mme Chantal BRUZI

D'accord.

M. Rémi GENIS

La forme est différente puisque là, ça ne coûte rien à la Ville. L'étude devait se faire par les services municipaux, finalement l'étude d'implantation sera faite par Alcome. Ce sont eux qui fournissent les cendriers et puis ce sont eux qui ramasseront à hauteur de minimum 5 kilos à chaque fois les mégots.

Mme Chantal BRUZI

Ok, d'accord. Merci.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au point 4.03.

DOSSIER 4.03 – Contrat de mandat entre la ville de Perpignan et ACT COMMODITIES et modèle de convention de regroupement avec d'autres éligibles, en vue de constituer les dossiers de Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) et de les valoriser

M. Rémi GENIS

Il s'agit d'un contrat de mandat entre la ville de Perpignan et ACT COMMODITIES et modèle de convention de regroupement avec d'autres éligibles, en vue de constituer les dossiers de Certificats d'Économies d'Énergies et de les valoriser.

C'est une délibération que nous passons chaque année et nous travaillons déjà avec la société ACT COMMODITIES.

M. le Maire

Pas de questions ? On passe au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 4.04. (*hors micro*) Non, 4.04, la société Voltalis.

DOSSIER 4.04 – Société Voltalis – Convention de partenariat pour une solution gratuite d'effacement électrique, via le développement de capacités de pilotage de la consommation électrique sur le territoire de la ville de Perpignan

M. Rémi GENIS

Exactement. Il s'agit donc d'une convention de partenariat avec la société Voltalis pour une solution gratuite d'effacement électrique, via le développement de capacités de pilotage de la consommation électrique sur le territoire de la ville de Perpignan.

Rapidement, l'effacement électrique de la consommation s'inscrit dans le cadre du plan de sobriété nationale. C'est un dispositif mis en place par l'Etat et RTE afin de sécuriser l'approvisionnement électrique et d'éviter les délestages. Voltalis est le seul opérateur d'effacement certifié par RTE, proposant ce service gratuitement aux habitants.

Concrètement, il s'agit de proposer aux petits consommateurs de s'équiper d'un boîtier intelligent, connecté aux radiateurs électriques, qui permet de générer des économies d'énergie aux moments où cela rend service au système électrique, et sans impact sur leur confort, du fait de la courte durée de la coupure et de l'inertie thermique du bâtiment.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

J'ai lu que dans le partenariat, c'était la Ville qui allait organiser l'information et la sensibilisation du public. Et vous allez faire ça via les mairies de quartier, vous allez

faire ça comment ? Parce que du coup, les gens qui veulent ce boîtier se manifestent auprès de la Ville, auprès de cette société ?

M. Rémi GENIS

On utilisera divers canaux de communication habituels, ce que soient les mairies de quartier, que ce soient les réseaux sociaux, que ce soit le magazine de la commune.

Mme Chantal BRUZI

D'accord, ok. Et il y aura un service, ce sera à votre service, service propreté, qui sera en charge de ça ?

M. Rémi GENIS

Non, ce n'est pas le service propreté, c'est le service développement durable.

Mme Chantal BRUZI

Développement durable, ok.

M. Rémi GENIS

Les 3 délibérations que je viens d'énumérer, c'est le développement durable.

Mme Chantal BRUZI

D'accord, merci.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.04 est adoptée à l'unanimité.

Je passe la présidence de l'assemblée à François DUSSAUBAT.

M. François DUSSAUBAT

Monsieur Louis ALIOT ne participe ni au débat ni au vote. Nous passons à un dossier qui concerne le Département, Monsieur RAYNAL pour la Pépinière Départementale.

DOSSIER 4.05 – Pépinière Départementale – Partenariat

M. Gérard RAYNAL

Merci. Le Département reprend l'accompagnement des communes pour les projets d'espaces verts, à travers la fourniture de plants d'arbres et d'arbustes issus de la Pépinière Départementale.

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle Pépinière Municipale, et dans l'optique d'une nouvelle méthode d'élevage et d'agencement de cette dernière, la Ville souhaiterait pouvoir bénéficier de la diversité d'offres de la Pépinière Départementale. Les arbres continueront leur croissance à la Pépinière Municipale sur une période de 3 années pour rejoindre les différents projets ornementaux de la ville de Perpignan.

Il vous est donc proposé d'approuver la fourniture à la Ville d'un stock de jeunes arbres par la Pépinière Départementale.

M. François DUSSAUBAT

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Cher Monsieur RAYNAL, j'ai 2 questions s'il vous plaît. Alors, la première...

M. Gérard RAYNAL

Deux, c'est beaucoup.

Mme Chantal GOMBERT

La première concerne le devenir de l'ancienne Pépinière Municipale. Quid de son action maintenant ?

M. Gérard RAYNAL

Elle va devenir une aire de stockage.

Mme Chantal GOMBERT

De stockage de ?

M. Gérard RAYNAL

Pour le CTM. Pour les Services Techniques.

Mme Chantal GOMBERT

D'accord, ça n'a plus rien à voir avec une pépinière, on est bien d'accord ?

M. Gérard RAYNAL

Non. Non puisque, si vous voulez, la pépinière, cette pépinière ancienne va rejoindre la serre de l'autre côté pour regroupement de personnels pour plus d'efficacité et l'agrandissement se trouve à côté de la serre, c'est-à-dire de l'autre côté.

Mme Chantal GOMBERT

De l'autre côté de la Têt, d'accord.

M. Gérard RAYNAL

Du CTM, oui.

Mme Chantal GOMBERT

Alors, merci.

M. Rémi GENIS

Madame GOMBERT, pour préciser, il y a eu une réorganisation, si vous voulez, je complète la réponse de mon collègue, c'est une réorganisation qui fait qu'on a libéré de l'espace pour avoir un lieu de stockage. Donc on a réduit la pépinière et on a libéré de la place pour le stockage, c'est tout.

Mme Chantal GOMBERT

D'accord, parce que quand on passe devant, il n'y a plus rien. On est d'accord ? Très bien, merci de cette double réponse.

Donc seconde question, Monsieur RAYNAL. Vous nous expliquez que la Pépinière Départementale va donner, à titre gracieux, va offrir, va faire payer à la Ville 130 plans. Parce que ce n'est pas noté.

M. Gérard RAYNAL

Si.

Mme Chantal GOMBERT

Donc soit c'est un cadeau du Conseil Départemental à la ville de Perpignan, soit c'est un prêt.

M. Gérard RAYNAL

C'est gratuit. Ce sont des dons, c'est gratuitement.

Mme Chantal GOMBERT

D'accord.

M. Gérard RAYNAL

L'objet du papier c'est « dons d'arbres à la Ville par la Pépinière Départementale ».

Mme Chantal GOMBERT

C'est marqué « partenariat entre la ville de Perpignan et la Pépinière Départementale ».

M. Gérard RAYNAL

Oui, c'est un partenariat de dons.

Mme Chantal GOMBERT

Oui mais ce n'est pas noté. Je vous remercie de votre précision cher Monsieur.

M. Gérard RAYNAL

Merci.

M. François DUSSAUBAT

Est-ce qu'il y a des questions autres ? Non.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.05 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons aux points culture, Madame GOMBERT ne participe ni au débat ni au vote du point 5.01 au 5.09 et elle quitte la salle.

Pour le point 5.01, qui concerne le Prix Méditerranée, Monsieur André BONET ne participe ni au débat ni au vote. Monsieur NOUGAYREDE non plus. Ils quittent la salle.

5 – CULTURE

DOSSIER 5.01 – Prix Méditerranée 2023 – Dotation de la ville de Perpignan

M. François DUSSAUBAT

Le Prix Méditerranée, le jury du Prix Méditerranée s'est réuni le 21 avril dernier et a dévoilé les noms des lauréats.

Pour le Prix Méditerranée, qui est doté de 2 000 € : Philippe VILAIN pour « La malédiction de la Madone » ; pour le Prix Méditerranée « Etranger », qui est doté de 2 000 € : Javier CASTILLO pour « La petite fille sous la neige » ; pour le Prix Méditerranée « Roussillon », qui est doté de 1 000 €, il est attribué à Daniel HERNANDEZ pour « Le vin des Césars » ; pour le Prix Méditerranée « Essai », qui est doté de 1 000 € il est proposé Patrice FRANCESHI pour « Dictionnaire amoureux de la Corse » ; pour le Prix Méditerranée « Poésie », qui est doté de 1 000 €, il est proposé Sébastien CAGNOLI pour « Espars », publié aux éditions du Ver à soie. Il est à noter que le Prix Méditerranée du Premier roman, qui est doté de 1 000 €, n'a pas été attribué.

La remise des Prix aura lieu le samedi 30 septembre 2023 au cours du Festival des Méditerranées, en présence des lauréats et de certains membres du jury.

Est-ce qu'il y a des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.01 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons faire rentrer Monsieur BONET qui va continuer avec la 5.01, pour une convention de partenariat avec le Cercle Algérieniste des Pyrénées-Orientales. 5.02 pardon.

DOSSIER 5.02 – Association Cercle Algérieniste des Pyrénées-Orientales – Convention de partenariat

M. André BONET

Bien, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la convention, comme chaque année, de partenariat avec l'association du Cercle Algérieniste des Pyrénées-Orientales pour l'année 2023.

Nous connaissons tous le Cercle Algérieniste des Pyrénées-Orientales, association loi 1901, et membre du Cercle Algérieniste National. Il rassemble depuis plus de 40 ans les éléments de la mémoire et de la culture européenne, multiple et multiconfessionnelle qui composait les Français d'Algérie.

Par son action au niveau départemental, le Cercle Algérieniste contribue au maintien, à la collecte, à l'étude, à la transmission et à la promotion de cette mémoire particulière.

Afin de soutenir l'action du Cercle Algérieniste des Pyrénées-Orientales, il est proposé la conclusion d'une convention de partenariat, qui définit pour l'année 2023 les engagements respectifs entre le Cercle et la ville de Perpignan.

Par la présente convention, la Ville s'engage à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € et à mettre à disposition de l'association des locaux situés au Centre de documentation des Français d'Algérie à l'ancien Couvent Sainte-Claire, rue Derroja à Perpignan.

C'est la signature de cette convention de partenariat pour l'exercice 2023 qu'il vous est proposé aujourd'hui, mes chers collègues, d'accepter ; ainsi que le versement de la subvention de 10 000 €.

M. François DUSSAUBAT

Sur ce sujet, Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

Une observation, merci. Plutôt une observation parce que je ferai la même observation tout à l'heure à Monsieur MENARD mais je vous la fais sur ce sujet-là.

M. François DUSSAUBAT

Il est là, il vous entend.

Mme Chantal BRUZI

Oui, je sais. Il se doute que je vais lui faire tout à l'heure. Mais je fais la même sur ce dossier. C'est qu'on donne une subvention de fonctionnement, peu importe là pour le coup le montant, mais nous sommes fin septembre et on la donne pour l'année 2023. Pour beaucoup d'associations, donner la subvention de 2023 à la fin de l'année 2023, c'est quand même très compliqué. Je ne dis pas que c'est la seule, puisqu'on en aura une, au moins une tout à l'heure. Et je pense qu'on devrait veiller à y remédier parce que sinon, à la fin du mandat, si j'osais dire, vous aurez gagné un an.

M. André BONET

Chantal, si le dossier avait été complet au 1^{er} semestre, il aurait été passé avant et donc, le sujet ici, la Présidente a convenu que le dossier avait été envoyé avec des éléments en retard. Il n'y a aucune raison. L'année dernière on leur a donné 100 000 € pour leur congrès, il n'y a aucun problème, Chantal, avec Suzy, tu le sais bien.

Mme Chantal BRUZI

Je sais bien, je sais bien. J'ose espérer qu'il n'y a de problème avec personne.

M. André BONET

Si le dossier avait été complet avant juin, évidemment qu'il serait passé avant juin. Mais Suzy s'est engagée l'année prochaine à présenter un dossier complet beaucoup plus tôt.

Mme Chantal BRUZI

Sur ce sujet, pour ne pas qu'il y ait de polémique ni de politique politicienne, je pense que quand vous avez ce cas-là, franchement, vous nous le dites et moi je pense qu'à ce moment-là, l'un de nous passe vérifier le dossier. Parce que si après, on va en parler tout à l'heure, mais si après dans la presse il y en a un qui dit « non, ça a été déposé le 2 mai », l'autre « non, c'est le 28 », je pense que le mieux c'est qu'on soit informés du dossier au moment où ça se passe. Voilà, c'était juste mon intervention.

M. François DUSSAUBAT

Là il ne vous a pas été dit que le dossier n'avait pas été déposé, il était incomplet.

Mme Chantal BRUZI

Oui, je sais mais c'est le même cas pour Monsieur MENARD tout à l'heure, c'est pour ça que je fais la réflexion.

M. François DUSSAUBAT

Mais ils ont souvent l'impression de déposer des dossiers complets et ils ne le sont pas toujours.

Mme Chantal BRUZI

Oui mais Suzy quand même, soyons clairs,

M. François DUSSAUBAT

Elle connaît la boutique.

Mme Chantal BRUZI

Elle a géré le service des subventions aux associations, j'ai du mal à penser qu'elle n'ait pas fait un dossier complet dans les temps.

M. André BONET

Et c'est pourtant la vérité, on s'en est expliqué dans mon bureau. Et donc, l'an prochain elle présentera un dossier beaucoup plus tôt et il n'y aura pas de problème. Donc pas de souci de ce côté-là.

Mme Chantal BRUZI

Merci.

M. François DUSSAUBAT

Sur ce dossier,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.02 est adoptée à l'unanimité.

Toujours Monsieur BONET, pour la 5.03.

DOSSIER 5.03 – Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) – Convention de partenariat pour l'accompagnement à la scolarité à la médiathèque municipale

M. André BONET

La 5.03, il s'agit de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, l'AFEV, convention de partenariat pour l'accompagnement à la scolarité à la médiathèque municipale

La Ville, au travers de son réseau de bibliothèques, est engagée dans une véritable politique de lecture publique en direction, en particulier, du jeune public et vise à favoriser l'accès à la lecture, à l'information et plus généralement à la culture.

Parallèlement l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville a pour objectif de lutter contre les inégalités en créant des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes, en général, et pour les étudiants, en particulier.

Depuis plusieurs années, le Réseau des bibliothèques et l'AFEV proposent une médiation scolaire axée sur un accompagnement aux ressources numériques et documentaires de la médiathèque ainsi que sur l'appropriation de la bibliothèque comme lieu de vie, de loisirs et d'éducation artistique et culturelle. La réalisation de ces actions sera assurée par des volontaires en service civique, encadrés par un salarié de l'AFEV.

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre la ville de Perpignan et l'AFEV pour la poursuite, au sein de la médiathèque centrale, sur la période d'octobre 2023 à juin 2024, les mercredis et samedis, hors vacances scolaires.

C'est cette convention entre la Ville et l'AFEV, ainsi que le versement d'une subvention de 2 500 € à ladite association au titre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle, le volet 2, qui sont proposées aujourd'hui à l'approbation de l'assemblée délibérante.

M. François DUSSAUBAT

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.03 est adoptée à l'unanimité.

Toujours Monsieur BONET pour l'association KIMIYO.

DOSSIER 5.04 – Association KIMIYO – Convention Cadre de partenariat

M. André BONET

Alors, l'association KIMIYO. Comme chaque année, nous proposons la convention cadre de partenariat avec cette association.

La ville de Perpignan, par l'intermédiaire de la Direction de la Culture, du Réseau des bibliothèques, du service des musées et de la mission de l'animation du Patrimoine de la Direction du Patrimoine, s'engage dans la diffusion de la culture scientifique en direction des citoyens et notamment de la jeunesse.

A cette fin, il est proposé la signature d'une convention cadre avec cette association KIMIYO qui œuvre de manière dynamique à la promotion du dialogue entre sciences et société.

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre l'association et la Ville et la mise en place d'événements en faveur de la diffusion de la culture scientifique.

Je vous propose d'approuver la conclusion de cette convention cadre ; d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer ; et d'attribuer la prise en charge par la Ville à hauteur de 1 350 € des frais d'organisation du premier événement de la fête de la science qui va être organisé dans quelques jours, précisément le 7 octobre au sein du Réseau des bibliothèques de la Ville ; et de décider des crédits nécessaires qui seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la commune.

M. François DUSSAUBAT

Merci Monsieur BONET. Des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.04 est adoptée à l'unanimité.

Toujours Monsieur BONET pour le musée Joseph Puig.

DOSSIER 5.05 – Musée des monnaies et médailles Joseph Puig – Demande de subventions à la DRAC Occitanie dans le cadre du dispositif de récolement des collections du musée

M. André BONET

Alors, mes chers collègues, la DRAC Occitanie soutient financièrement les prestations de service dans le cadre du récolement des collections des musées, et ayant l'appellation Musée de France. L'enjeu est de permettre au musée des monnaies et médailles Joseph Puig de répondre à cette obligation légale de réalisation du récolement décennal de sa collection.

Au regard du montant total de l'opération, qui s'élève à 10 663,60 €, la ville de Perpignan sollicite la DRAC pour une aide financière d'un montant de 9 993,60 €, soit 93 % de la dépense. C'est donc l'objet de la délibération.

M. François DUSSAUBAT

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.05 est adoptée à l'unanimité.

L'adhésion de la médiathèque à l'association des Ludothèques françaises.

DOSSIER 5.06 – Adhésion de la médiathèque à l'Association des Ludothèques Françaises

M. André BONET

Mes chers collègues, l'Association des Ludothèques Françaises, l'ALF, regroupe, fédère et accompagne les structures offrant un service de prêt de jeux, depuis 1979. Elle a pour missions la création et la diffusion d'outils, l'animation de travaux créatifs, d'expérimentation et de formation, ainsi que l'animation et le développement du réseau des ludothèques.

Le réseau des bibliothèques de Perpignan, offrant aux jeunes des jeux en prêt et sur place depuis 2020, souhaite adhérer à l'ALF. Le montant déterminé, en fonction du nombre d'Equivalents Temps Plein dédié aux jeux dans la structure est de 90 € pour l'année 2023.

Je vous propose d'accepter l'adhésion de la médiathèque à l'Association des Ludothèques Françaises.

M. François DUSSAUBAT

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.06 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au festival Visa pour l'Image. Monsieur ALIOT, Monsieur BONET, Madame FOURQUET, Madame ROUZAUD-DANIS, Madame BRAVO, Monsieur Gérard RAYNAL, Monsieur MAILLOLS, et Monsieur LALIBERTE ne participent ni au débat ni au vote, ils quittent la salle. La parole est à Monsieur ANTONIAZZI pour un avenant à la convention d'objectifs.

DOSSIER 5.07 – Visa pour l'Image – Perpignan – Avenant à la convention d'objectifs 2023

M. Jean-Luc ANTONIAZZI

Merci. Chers collègues, je vous présente donc un avenant à cette convention d'objectifs de Visa pour l'Image.

La délibération du 15 décembre 2022 a permis à la ville de Perpignan de signer et de réaffirmer son soutien au festival Visa pour l'Image. Je vous rappelle, pour information, que ce concours financier de la ville de Perpignan pour l'association Visa pour l'Image pour l'année 2023 s'établissait à 664 000 €.

Je vous présente donc un avenant au concours financier supplémentaire fixé à 5 000 € pour l'accueil des étudiants et professeurs de la ville de Hanovre, qui ont participé pour le Campus photographes professionnels des étudiants et enseignants. La semaine professionnelle du festival a eu lieu du lundi 4 au dimanche 10 septembre 2023. Je vous remercie.

M. François DUSSAUBAT

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.07 est adoptée à l'unanimité.

Concernant le Théâtre de l'Archipel, toujours Monsieur ANTONIAZZI. Mais Monsieur ALIOT, Monsieur BONET, Madame FOURQUET, Madame ROUZAUD-DANIS, Madame MOLY, Monsieur DUSSAUBAT, Monsieur MAILLOLS, Monsieur PONS ne participent ni au débat ni au vote. Je passe la parole à Monsieur GATAULT pour assurer la police de l'assemblée.

M. Jean-Yves GATAULT

Monsieur ANTONIAZZI donc pour le point 5.08, Théâtre de l'Archipel.

DOSSIER 5.08 – Théâtre de l'Archipel – Convention de partenariat dans le cadre d'expositions d'arts visuels vivants et numériques

M. Jean-Luc ANTONIAZZI

Je vous remercie. Chers collègues, je vous présente la convention de partenariat avec le Théâtre de l'Archipel pour 2 expositions qui sont proposées pour 2023. Je ne sais pas si vous vous rappelez mais l'année dernière il y a eu une très belle exposition au Centre d'Art Contemporain, qui a eu un grand succès sur les arts visuels, Miracles et Médiations, et qui a obtenu plus de 6 000 visiteurs en 6 semaines. La ville de Perpignan reconduit cette exposition du 3 au 19 novembre 2023, elle s'intitulera « Dernière minute » au Théâtre de l'Archipel. Et un deuxième volet, du 7 au 19 novembre 2023, qui s'intitule « Faune », aura lieu par contre dans le centre historique, les Berges de la Têt jusqu'au Bas Vernet.

Pour mettre en place cette convention de partenariat avec le Théâtre de l'Archipel, à hauteur financière de 5 000 €, sur les crédits « Médiation culturelle » de la Direction de la Culture, je vous propose de délibérer sur cette convention.

M. Jean-Yves GATAULT

Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.08 est adoptée à l'unanimité.

Les gens peuvent rentrer.

Le prochain point, il n'y a pas de limitation, donc on va attendre que tout le monde arrive. On attend. Alors vas-y, oui, sur le point 5.09, collectif du Grenat.

DOSSIER 5.09 – Collectif du Grenat – Convention multipartite 2023-2024 et 2025

M. Jean-Luc ANTONIAZZI

Alors une convention là aussi importante, le point 5.09. Un collectif, donc une convention multipartite 2023-2024 et 2025 entre le Syndicat Artisanal des Métiers d'Art, la Confrérie « Le Grenat de Perpignan », et « l'Institut du Grenat », et bien sûr la ville de Perpignan.

La ville de Perpignan a le souci de développer les métiers d'art, et notamment les métiers de la bijouterie et de l'orfèvrerie, et vous propose de signer cette convention multipartite et bien sûr triennale pour préparer pour la Confrérie du Grenat et l'Institut du Grenat et le Syndicat Artisanal des Métiers d'Art, de préparer au mieux la Saint-Eloi. Et je vous demande, avant de délibérer, de prendre vos agendas et de noter que la Saint-Eloi aura lieu le vendredi 1^{er} décembre, samedi 2 et dimanche 3 décembre, et nous comptons sur votre participation.

Pour l'année 2023, la ville de Perpignan s'engage à contribuer à l'organisation de la Saint-Eloi à hauteur de 3 000 €. Je vous remercie.

M. François DUSSAUBAT

Sur ce dossier, pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.09 est adoptée à l'unanimité.

Nous pouvons continuer avec les sujets sports, Monsieur MENARD.

6 – SPORTS

Convention de partenariat pour la saison 2022/2023 entre la ville de Perpignan et :

DOSSIER 6.01 – Association Sportive Université de Perpignan Via Domitia

M. Sébastien MENARD

Merci. Première délibération, c'est la convention de partenariat entre la ville et l'Association Sportive de l'Université de Perpignan. On propose une subvention de 250€ pour l'année 2023.

M. François DUSSAUBAT

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.01 est adoptée à l'unanimité.

Amicale Roussillonnaise de Cyclotourisme.

DOSSIER 6.02 – Amicale Roussillonnaise de Cyclotourisme

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la Ville et l'Amicale Roussillonnaise de Cyclotourisme pour la saison 2022-2023. On propose une subvention de 500 € pour la saison.

M. François DUSSAUBAT

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.02 est adoptée à l'unanimité.

DOSSIER 6.03 – Association Foyer Laïque du Haut Vernet section rugby

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association du Foyer Laïque du Haut Vernet pour l'année 2023 et donc on propose la subvention de 35 000 €.

M. le Maire

La fameuse. (*hors micro*) Je vous ai vue.

Mme Chantal BRUZI

Ah vous m'avez vue ? Vous regardez même, je pensais qu'il y avait un souci, que vous étiez parti parce qu'il y avait un souci dans la Ville.

Donc je fais la même remarque que pour le Cercle Algérieniste. C'est vrai que, et encore plus pour celle-là parce que, évidemment, elle n'avait pas eu la même subvention avant. C'est que, recevoir en fin d'année, fin septembre, enfin ce n'est pas fin septembre, fin septembre on le vote, une subvention pour l'année 2023, je le dis encore une fois pour toutes les associations, je pense qu'il faut qu'on essaie d'y remédier. Et si vous me faites la même réponse que Monsieur BONET, d'un problème de retard de pièces ou autres, je pense qu'effectivement il faudrait qu'on le sache et qu'on puisse le voir, parce que sinon, vous répondez via la presse, l'un dit le 28 avril, l'autre le 5 mai, enfin bon, peu importe. Je suis persuadée que ni dans les

employés du Foyer Laïque, je suis persuadée qu'il n'y en a aucun qui a failli et qui a menti. Et j'ai envie de vous croire vous aussi mais bon, ce que je vois c'est qu'il y a une association qui en pâtit et donc ça, pour moi c'est primordial et je souhaiterais qu'elle n'en pâtisse plus.

M. Sébastien MENARD

Alors déjà, première correction, c'est la même subvention que l'année dernière, on ne l'a pas baissée.

Mme Chantal BRUZI

Le montant oui.

M. Sébastien MENARD

Ensuite, sur le reste, je confirme que le traitement du dossier est long, l'explication générale du service c'est qu'en fait ils ont une liste de subventions, de dossiers à étudier, donc ils commencent à étudier le premier. S'il n'est pas complet ils demandent une pièce et puis ensuite ils passent au suivant. Et en fait, c'est un système de boucle. Donc quand on demande un document, même s'il est renvoyé rapidement de suite après, le service étudie tous les dossiers qui sont déjà enregistrés avant de revenir en haut de la liste et de redescendre comme ça. C'est pour ça que ça prend du temps. Après, j'en profite pour rappeler que le dépôt des subventions doit commencer et doit se faire avant fin décembre, après il y a un délai pour faire des pièces complémentaires, pour les années sportives. Pour les années civiles, c'est fin juin.

Ensuite, concernant l'attitude ou les réponses dans la presse du Foyer Laïque. L'année dernière, enfin cette saison, le club de Brave'Arts a déposé un dossier. Il lui manquait des pièces, il a déposé très tard, et la subvention ne va pas passer du tout pour la saison dernière, ils auront zéro. Je l'ai vu il y a 3-4 jours, il comprend la problématique et tout ça, il ne va pas s'épancher dans la presse pour nous critiquer, pour nous insulter, pour nous accuser de tout. Déjà il y a un problème là-dessus.

C'est aussi l'attitude du Président qui a décidé mettre le débat dans la presse. Si on voulait...

Mme Chantal BRUZI

C'est votre réponse qui a suscité la réaction du Président.

M. Sébastien MENARD

Je réponds à ce qui est mis sur les réseaux.

Mme Chantal BRUZI

Non parce que vous me répondiez à moi Monsieur.

M. Sébastien MENARD

Oui mais je réponds quand même à ce qu'il met aussi dans, à ce qu'il vous dit et à ce qu'il met dans les réseaux.

Sur les réseaux, si on appliquait la règle stricte, je pense que vous connaissez les conventions de subvention et de mise à disposition des équipements, dont je vais vous lire l'article 3. Article 3, alinéa 4, promotion de la vie du club, donc ce sont les obligations du club en échange de la subvention : « Le club s'engage à mentionner le concours de la Ville sur tous les documents de communication en accord avec la politique globale de communication des services municipaux », c'est le même article dans la convention de mise à disposition. Donc que vous ayez une subvention ou pas, vous avez des locaux, vous devez mettre les logos de la Ville sur vos supports de communication.

Depuis le début de la saison, depuis septembre, le club met les logos du Département, de la Région, du privé mais pas celui de la Ville. Donc si j'applique les délibés, je suis censé lui suspendre la subvention, voire même lui demander de rembourser. Je ne le fais pas, on est bien gentils.

Et autre article, article 15 de la même convention : « Toutes communications négatives, sportives ou extra-sportives pouvant nuire à l'image de la Ville, ainsi que tous comportements, etc., la Ville pourra exiger le remboursement des sommes versées ». On ne l'a pas fait non plus. Donc, vous voyez, moi je veux bien qu'à chaque fois qu'il y a un problème administratif ou un soupçon de quelque chose, on nous accuse de tout dans la presse, sachant que la presse souvent, ne nous demande pas tout le temps de répondre mais admettons. Dans les réseaux, c'est facile d'accuser, on m'a accusé sur un autre club qui m'a accusé de ne rien connaître à telle discipline, là le Foyer Laïque qui se plaint que le dossier passe ici et pas là et machin. Donc au bout d'un moment, nous on a laissé passer le dossier, on a voté la subvention comme on a toujours dit qu'on la ferait passer. Il y a eu un délai qui dépend des services ou pas, peu importe, on ne va pas rentrer dans le débat, mais la subvention a été maintenue, elle a été votée. Quant au reste, il y a des articles obligations de club qu'on ne fait pas respecter à la lettre, pourtant on pourrait le faire. Et tout ça, c'est pareil sur les créneaux qu'on donne, on essaie de trouver des solutions, même si on manque de terrains, de salles ; on a des difficultés pour les dossiers, parce qu'on a du personnel qui est aussi un peu débordé. Donc tout ça, on ne le prend pas en compte quand on nous accuse et après on nous fait passer pour les méchants. Donc je comprends que ce soit compliqué pour le club mais à un moment donné, je ne suis pas... Ce sont eux qui viennent demander l'argent, ce n'est pas nous qui leur demandons de le faire. Donc si vous voulez de l'argent, il faut que les dossiers soient complets rapidement.

Mme Chantal BRUZI

Je suis, vous le savez, d'accord avec vous sur ça. Sauf qu'on sait que sur ce dossier,

M. Sébastien MENARD

Non.

Mme Chantal BRUZI

Ce n'était pas une pièce qui manquait mais c'était une pièce nouvelle qui avait été demandée, une réactualisation. Donc on sait que du coup, ce n'est pas un dossier qui était incomplet. On sait aussi que c'est un dossier politique, vous savez que moi je ne dis rien dans le dos et que je parle franchement.

M. Sébastien MENARD

Non, je ne suis pas d'accord avec ça.

Mme Chantal BRUZI

Et j'ai tendance à dire que votre argumentation, c'est-à-dire l'histoire du logo, que vous venez de m'apprendre parce que personnellement, je ne le savais pas, quelque part finit d'alimenter que c'est politique.

M. Sébastien MENARD

Non.

Mme Chantal BRUZI

Parce que quelque part, on a l'impression que du coup, si on a ce retard, c'est parce qu'ils n'ont pas le logo. Donc à la limite, je vous le dis.

M. Sébastien MENARD

Je vous explique.

Mme Chantal BRUZI

Je termine, après on va arrêter de polémiquer parce que je souhaite effectivement qu'on arrive à s'en sortir avec ce club comme avec tous les autres. Et franchement, ma réflexion sur le fait de recevoir une subvention en octobre, elle vaut pour toutes les associations.

Par contre, par rapport à l'organisation que vous avez évoquée, je pense, peut-être, je n'ai pas la prétention de réorganiser un service, mais c'était certainement organisé comme ça d'ailleurs à notre époque mais ce n'était pas mon service, mais je pense que quand on demande une pièce complémentaire et que c'est une grosse association, comme là, où on sait très bien qu'il y a 200-300 familles derrière, je pense qu'on devrait peut-être mettre le dossier de côté pour ne pas qu'elle reparte dans le circuit que vous m'avez évoqué et qu'elle soit traitée 6 mois après, pour ne pas être confrontés... Je dis celle-là ou une autre. Encore une fois, tous clubs confondus.

M. Sébastien MENARD

Si le dossier est complet, il n'y a pas de retour dans la boucle. Oui, mais c'est ça le problème.

Mme Chantal BRUZI

Si, c'est parce que les délais de traitement font que de temps en temps, vous avez besoin d'autres pièces.

M. Sébastien MENARD

Le délai de traitement est long à chaque fois parce qu'il y a beaucoup de demandes et qu'il manque des pièces. Si le dossier est complet, il n'y a plus d'histoire. Quand vous demandez une subvention au Département, vous avez un site où vous pouvez vous inscrire, si vous n'êtes pas dans les délais vous ne pouvez plus l'inscrire le dossier. Donc on ne le fait pas nous, on est souple, on accepte des dossiers après la date, il y a plein de choses comme ça.

M. le Maire

On ne va pas polémiquer.

Mme Chantal BRUZI

Non, on ne va pas polémiquer.

M. Sébastien MENARD

Juste pour finir sur l'histoire du logo. Je le mentionne aujourd'hui parce qu'on m'en a parlé dans la semaine. C'est lié par rapport à l'histoire de la subvention. Le club estime qu'on n'a pas été sympa avec eux donc le logo n'apparaît plus. C'est la provocation du Président à un débat comme ça.

Mme Chantal BRUZI

Du coup, c'est qu'il n'apparaît plus depuis peu. Il apparaissait avant.

M. Sébastien MENARD

Il n'apparaît plus depuis le début septembre.

Mme Chantal BRUZI

D'accord.

M. le Maire

Non mais Madame BRUZI, Madame BRUZI...

M. Sébastien MENARD

Si on applique les règles, normalement l'année prochaine ils ne déposent plus de dossier.

Mme Chantal BRUZI

Pas de souci.

M. le Maire

La différence, c'est que nous avons toujours, dès le départ, Monsieur PALACIN peut en témoigner et d'autres, eu avec cette association historique de Perpignan, dans laquelle nous avons des amis tout aussi historiques, qui ont d'ailleurs un

Président qui est aussi conseiller départemental socialiste avec Madame MALHERBE et la majorité communiste. Et le problème il est là. Et il a commencé à faire de la politique et à engager l'association dans cette voie politique, point à la ligne ! Mais au risque d'ailleurs de menacer le club, parce que vous avez plein de gens autour de lui qui commencent à dire « on est là pour faire du sport, on n'est pas là pour faire de la politique ».

Nous, dans l'étude du dossier, Sébastien il n'a pas regardé de savoir si le monsieur il était de droite ou de gauche, il a regardé le dossier. Lui, non. Et ça, ça pose un problème.

M. Sébastien MENARD

Et pour compléter ce que vient de dire le Maire, je rappelle à Fatima, puisqu'à l'époque on était en opposition, quand je critiquais la Ville et que j'étais dans un club, je critiquais la Ville sur mon compte perso, je n'utilisais pas la page Facebook du club pour balancer des choses comme ça.

Mme Chantal BRUZI

Non mais alors-moi vous savez, les réseaux sociaux, vous en savez certainement bien plus que moi alors là... Moi je ne regarde pas les réseaux sociaux, je considère que c'est quelque chose qui ne sert à rien.

M. Sébastien MENARD

Il y a un mélange des genres qui est réel.

Mme Chantal BRUZI

Non mais encore une fois, la remarque elle est générale et je pense qu'effectivement, pour pas mal d'associations, le fait de recevoir la subvention à la fin c'est compliqué.

Alors je retiens ce que vous avez dit mais bon, il faut que ce combat cesse et que le Foyer Laïque puisse continuer.

M. le Maire

Nous aussi, on le souhaite. Madame DAHINE.

Mme Fatima DAHINE

Oui, je regrette vraiment, sincèrement, que ce débat ait lieu dans cette assemblée parce que ce débat-là n'a rien à faire ici. En fait, les choses auraient dû être réglées par les Services, avec le service des subventions et votre service Monsieur MENARD, qui en l'occurrence se doit d'avoir une certaine proximité avec toutes les associations, pas qu'elles soient grandes ou petites. Ce sont des bénévoles, ce sont des gens qui donnent du temps pour pouvoir remplir ces dossiers, ce n'est jamais facile, on en a été témoins. Je ne vous dis pas que tout s'est très bien passé à notre époque non plus mais on rencontrait certaines difficultés qui fait qu'ils pouvaient venir au service des sports, faire en sorte de les rencontrer, des documents qui manquaient et il y avait un lien direct avec le service des subventions, qui fait qu'on pouvait le passer au Conseil Municipal d'après.

M. Sébastien MENARD

L'analyse des subventions c'est le service des subventions, ce n'est pas la Direction des Sports.

Mme Fatima DAHINE

C'est le service des subventions, on est d'accord. Mais on avait un lien direct avec le service des subventions.

M. Sébastien MENARD

Comme vous dites, s'ils voulaient en parler ils pouvaient venir. Bon, bref.

Mme Fatima DAHINE

Mais on avait un lien, voilà. Après, appartient à Monsieur, mince j'ai perdu le nom.

M. Sébastien MENARD

Benoît CASTANEDO.

Mme Fatima DAHINE

Benoît CASTANEDO, de faire de la politique ou pas et d'engager son club.

M. le Maire

Alors on va passer au vote, si vous le voulez bien.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant à l'Association Vélivole.

DOSSIER 6.04 – Association Vélivole Perpignan Roussillon (AVPR)

M. Sébastien MENARD

C'est la convention de partenariat entre la ville de Perpignan Association Vélivole Perpignan Roussillon.

On propose une subvention de 2 000 € pour l'année 2023.

M. le Maire

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.04 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 6.05, Run in Perpignan.

DOSSIER 6.05 – Run in Perpignan – Convention de partenariat avec l'association Running 66 pour l'organisation de la course le 10 septembre 2023

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Running 66, pour le Running Perpignan qui s'est déroulé le 10 septembre 2023.

On propose le maintien de la subvention de 2 000 €. Pour rappel, c'est une manifestation qui se fait chaque année, c'est pour ça que cette année elle passe aussi un petit peu en retard.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 7.01, Madame Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK.

7 – ÉDUCATION – JEUNESSE – PETITE ENFANCE

DOSSIER 7.01 – Pôle ressources HAND'AVANT 66 – Convention de partenariat pour l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap dans les structures municipales

Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit ici de signer à nouveau une convention pour 5 ans entre notre Ville et Pôle ressources HAND'AVANT 66, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental des PO. Ce pôle est géré par les associations Solidarité Pyrénées et les Francas.

Je vous rappelle que notre Ville se mobilise pour favoriser l'accueil des enfants de 3 mois à 17 ans en situation de handicap dans nos structures de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Pour ce faire, la Ville s'engage à apporter une contribution financière qui se monterait, d'après nos calculs, à 3 100 € pour l'année 2023.

Des questions ?

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.01 est adoptée à l'unanimité.

Dossier 7.02, Madame Patricia FOURQUET.

DOSSIER 7.02 – Académie de Montpellier – Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail année scolaire 2023/2024

Mme Patricia FOURQUET

Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville est sollicitée pour que l'accès à l'Environnement Numérique de Travail, ENT, de l'académie de Montpellier soit maintenu pour l'année scolaire 2023-2024. Le rectorat nous propose la signature d'une convention de partenariat contre une participation financière de 45,00 € par établissement, soit 2 565,00 €, pour les 57 établissements scolaires.

Nous vous proposons de délibérer.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe à l'UFOLEP, dossier 7.03, Madame Christelle MARTINEZ.

DOSSIER 7.03 – UFOLEP 66 – Convention de partenariat – Année 2023/2024

Mme Christelle MARTINEZ

Il vous est proposé d'adopter le partenariat traditionnel entre Ville et l'UFOLEP 66, pour favoriser l'accès au sport pour tous.

La Ville s'engage à verser 310 € à l'UFOLEP au titre de l'affiliation, et mettre à disposition des équipements sportifs. Elle s'engage également à mettre à disposition des animateurs sportifs et proposer des formations de premiers secours à prix coûtant.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 7.04, Perpignan Via Domitia Université.

DOSSIER 7.04 – Université de Perpignan Via Domitia – Convention de partenariat en vue d'assurer la diffusion et l'animation relatives au Fonds Initiatives Jeunes auprès des étudiants de l'UPVD – Année 2023/2026

Mme Christelle MARTINEZ

La présente convention qui est vous proposée...

M. le Maire

Et Monsieur Jean-François MAILLOLS et Madame Christine MOULENAT ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. C'est bon.

Mme Christelle MARTINEZ

La présente convention qui vous est proposée a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la ville de Perpignan et l'UPVD pour assurer la diffusion et l'animation de l'information concernant le Fonds Initiatives Jeunes auprès des étudiants de l'UPVD.

Ce fonds est destiné à soutenir financièrement des projets de jeunes âgés de 12 à 25 ans.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.04 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 7.05, le Centre Communal d'Action Sociale. Conformément à la loi 3DS, l'obligation de déport des élus ne concerne pas les délibérations relatives aux relations avec les groupements de collectivités, le CCAS, et la Caisse des Ecoles.

DOSSIER 7.05 – Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS) – Convention de partenariat 2023 pour la mise en place d'animations collectives familles dans les maisons de quartier

Mme Christelle MARTINEZ

Il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et le CCAS pour le paiement 2022 des salaires des référents de famille, afin de permettre la mise en place d'animations collectives familles dans les 8 maisons de quartier de la Ville.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant au dossier 8.01, sur le Conseil Local de Santé Mentale, Madame Christine ROUZAUD DANIS.

8 – SANTÉ

DOSSIER 8.01 – Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) – Candidature de la ville de Perpignan à la labellisation

Mme Christine ROUZAUD DANIS

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est vous est proposé de valider la démarche de labellisation du Contrat Local de Santé Mentale suivant le cahier des charges qui est à votre disposition ; et de solliciter l'ARS Occitanie pour un financement de 20 000 €, qui sera effectif de la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027. Il fait suite à la signature du Contrat Local de Santé du 2 mars 2023. Il correspond justement à l'axe 2 « Santé mentale », et en sous-axe de cet axe, la création d'un « Conseil Local de Santé Mentale ».

Je demande à votre vote...

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 8.01 est adoptée à l'unanimité.

Et la 8.02, toujours Madame Christine ROUZAUD DANIS.

DOSSIER 8.02 – Association Handisertion Grand Sud – Convention de partenariat 2023

Mme Christine ROUZAUD DANIS

Merci. Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'exercice 2023 à l'association Handisertion Grand Sud.

Cette association est une entreprise adaptée et créée sous forme associative, de proposer aux personnes en situation de handicap du matériel de qualité et adapté en prêt temporaire, le temps que les réparations sur leur équipement soient faites. Je vous en ai déjà parlé et je fais un appel au peuple. Quand vous avez des personnes qui sont décédées ou qui sont miraculeusement guéries, pensez aux déambulateurs, aux cannes et aux fauteuils roulants, c'est une entreprise qui est faite pour les handicapés par des handicapés. Merci. Une subvention de 10 000 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 8.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant au dossier 9.01, Monsieur François DUSSAUBAT.

9 – SUBVENTIONS – PROXIMITÉ – DOMAINE PUBLIC

DOSSIER 9.01 – Association Restaurants du Cœur – Convention portant sur un soutien financier et pour l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023

M. François DUSSAUBAT

La ville de Perpignan soutient les actions des Restaurants du Cœur. On a déjà versé 4 000 € au titre du Contrat de Ville, et la Ville prendra en charge 56 280 € qui correspondent à des mises à disposition de locaux.

Il vous est donc proposé une subvention supplémentaire de 5 000 € pour le financement de 21 centres de distribution, ainsi que pour celui réservé aux familles ayant des bébés de 0 à 18 mois, appelé Restos Bébé, situé rue Jean de la Fontaine à Perpignan.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 9.02, toujours Monsieur DUSSAUBAT sur l'association Médiance. Madame COSTA-FESENBECK, Madame PUJOL, Madame MARTINEZ ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 9.02 – Association Médiance 66 – Convention de partenariat pour un complément d'aide financier – Exercice 2023

M. François DUSSAUBAT

Donc 26 000 € ont déjà été accordés au titre du Contrat de Ville pour cette association et 6 000 € au titre du droit commun. Ainsi, cette association bénéficie de 15 928 € de mise à disposition de locaux.

Du fait des difficultés de cette association, l'État se propose de rajouter 5 000 € et la Ville propose de rajouter, d'apporter un soutien financier supplémentaire de 5 000 € aussi à cette association.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 9.03, Madame Danielle PUJOL, sur la Croix Rouge et on va attendre qu'elle revienne.

DOSSIER 9.03 – Association Croix Rouge Française – Attribution de subventions pour l'exercice 2023

Mme Danielle PUJOL

Allez, donc comme chaque année, l'association Croix Rouge Française présente, pour 2023, 4 demandes de subventions, pour 4 de ses établissements situés à Perpignan.

L'objet de la présente délibération vise à attribuer une convention unique d'une subvention spécifique au titre de l'exercice 2023, à savoir : 19 000 € au titre du fonctionnement de la Maison Relais rue du Docteur Torrelles ; 13 000 € au titre du fonctionnement de la Maison d'Adriana, 65 chemin de Maillol à Perpignan ; 31 000 € au titre du fonctionnement du Lieu d'Accueil de Jour, avenue de Torrelles ; et 5 000 € au titre du fonctionnement de l'Unité Locale Plaine du Roussillon, place des Orfèvres à Perpignan.

M. le Maire

Merci.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant au dossier 9.04, Monsieur GUILLAUMON sur l'incendie Le Mess.

DOSSIER 9.04 – Incendie Le Mess / Amorino – Exonération des droits de terrasse

M. Frédéric GUILLAUMON

Exactement. Après l'incendie du bâtiment abritant Le Mess et Amorino le 28 août 2022, la municipalité a accompagné les commerçants impactés du secteur en exonérant partiellement les droits d'occupation du domaine public.

Il est proposé d'appliquer ce même dégrèvement sur la redevance annuelle relative à l'ensemble des éléments taxables du domaine public (bannes, terrasses, étalages, stores, vérandas, jeux, surplomb du domaine public) pour l'établissement suivant : établissement RESTO BARES sous l'enseigne Amorino. Cette exonération, de 849,20 €, est appliquée, au prorata temporis, jusqu'au 31 décembre 2022.

Par conséquent, je vous propose de décider de l'exonération sur les redevances annuelles des droits de terrasses et autres occupations diverses pour établissement RESTO BARES sous l'enseigne Amorino.

M. le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.04 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 9.05 pour le Noël des Antiquaires.

DOSSIER 9.05 – Direction de la police municipale – Autorisation d'occupation du domaine public – Noël des Antiquaires – Création de la tarification des chapiteaux

M. Frédéric GUILLAUMON

La ville de Perpignan organise chaque année le marché de Noël sur les allées Maillol. A cette occasion, l'animation « Noël des Antiquaires » est intégrée dans le site, avec une durée élargie pour une meilleure cohésion de l'évènement. Ces animations conviviales et qualitatives constituent un moment fort de partage sur l'ensemble du centre-ville.

Face à cet allongement de durée d'exposition des chapiteaux « Noël des Antiquaires », il a été décidé la création d'un tarif sur toute la durée du marché de Noël de la ville de Perpignan. La redevance d'occupation temporaire du domaine

public sera désormais de 1 000 € par chapiteau pour les 30 jours que dure ce marché de Noël.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Ah, Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Monsieur, pouvez-vous me dire quel était le coût l'an passé ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Le coût l'an passé était de 800 €.

Mme Chantal GOMBERT

D'accord. Donc ça a augmenté ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Oui, ça a augmenté, parce que l'an passé on était déjà sur une période test, parce qu'ils n'étaient pas tout à fait d'accord pour faire toute la période. Il y a de l'électricité, et il y a eu une augmentation de 5 % de l'occupation du domaine public, donc nous voilà à 1 000 €. L'électricité, oui, l'énergie.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 9.06 sur la création de nouvelles tarifications pour les chalets.

DOSSIER 9.06 – Autorisation d'occupation du domaine public – Création de nouvelles tarifications journalières chalets, kiosques, foodtrucks

M. Frédéric GUILLAUMON

La ville de Perpignan organise chaque année plusieurs événements et animations conviviales et qualitatives, qui constituent de forts moments de partage. Face à ce succès, de multiples demandes concernant l'occupation journalière du domaine public, hors événements, nous sont faites.

Il a été ainsi décidé la création de nouvelles tarifications journalières pour toute occupation temporaire du domaine public concernant les chalets, kiosques ou camions de restauration (foodtrucks). Tarification journalière, chalets et kiosques,

montant de la redevance forfaitaire journalière 70 €. Tarification journalière, camions de restauration (foodtrucks), montant de la redevance forfaitaire journalière 30 €.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Cher Monsieur, vous imaginez que c'est la même que précédemment. Donc, je voudrais avoir les prix de l'an passé, s'il vous plaît.

M. Frédéric GUILLAUMON

Les prix de l'an passé il n'y en avait pas parce que le tarif n'existait pas, c'est une création. Parce qu'en fait...

M. le Maire

Allez-y, allez-y.

Mme Chantal GOMBERT

Excusez-moi, donc ça veut dire que les chalets et les kiosques étaient mis à titre gracieux ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Il s'agit là des foodtrucks, non pardon, au temps pour moi, ce n'est pas le même. Là c'est le montant de la redevance journalière, c'est, non non c'est au jour ça, c'est un tarif qui n'existait pas, je dis bien ça. Parce qu'il n'y avait pas de location à la journée. Les kiosques qui étaient à la journée, c'était inclus dans des manifestations. Mais maintenant, comme on a de plus en plus de demandes, on a été obligés de créer un tarif complètement dissocié.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.06 est adoptée à l'unanimité.

On passe à la Foire Saint-Martin.

DOSSIER 9.07 – Foire Saint-Martin – Approbation du nouveau règlement intérieur

M. Frédéric GUILLAUMON

La Foire Saint-Martin est une manifestation emblématique sur le territoire des Pyrénées-Orientales et ce depuis de décennies. Chaque année, elle se déroule sur le parc des attractions de la commune de Perpignan, lieu festif et très animé en cette période de fêtes.

Cependant, après plusieurs manquements au respect de la réglementation intérieure par certains forains, et malgré les remontrances et demandes de la commune, certaines pratiques ont continué.

La ville de Perpignan a donc décidé d'adapter la réglementation en proposant une modification des dates de déroulement de la foire. Le Comité d'Animation de la Foire Saint-Martin a été informé et un rendez-vous s'est tenu dans les locaux du service de gestion du domaine public de Perpignan le 20 mars 2023. En suivant, une seconde réunion publique de concertation et de co-construction a été organisée le 15 mai 2023, avec les professionnels forains présents sur la Foire Saint-Martin. Il a été question des orientations à prendre pour améliorer et pérenniser cette manifestation.

Il a ainsi été acté : de ne pas modifier les dates de la foire ; de réfléchir conjointement sur la communication de l'évènement ; d'appliquer strictement la réglementation pour les départs anticipés hors cadre réglementaire ; et de modifier les horaires pour les adapter au mieux au fonctionnement de la foire. Un nouveau règlement intérieur sera mis en place.

Je précise, depuis quelques années, on a un certain nombre de forains qui quittent le champ de foire avant la fin de la foire pour aller rejoindre des marchés de Noël ou d'autres manifestations, et ce qui nous laisse des vides. Donc on ne peut pas continuer comme ça. Donc on a mis en place des sanctions qui seront des exclusions, ce ne sont pas des sanctions financières, ce seront des exclusions qui iront, en fonction du nombre de jours, de 2 à 5 ans.

Ensuite, concernant les horaires, il y a un allègement d'horaires parce que la foire ouvrait à 14h hors périodes scolaires et hors jours de fête, mercredi, samedi et dimanche, et là maintenant donc, ça passera à 16h.

Mme Chantal BRUZI

(hors micro) ... c'était ça, c'était le fait que des forains partaient plus tôt, avant la fin.

M. Frédéric GUILLAUMON

Voilà, ils partent plus tôt.

Mme Chantal BRUZI

Les manquements c'était ça. Parce que je me posais la question de savoir quels étaient les manquements. D'accord.

M. Frédéric GUILLAUMON

Non, non, il n'y a que ça. Il n'y a que ça.

(hors micro)

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

Mme Chantal BRUZI

Merci.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, moi j'ai une autre question Monsieur GUILLAUMON sur les horaires, je ne comprends pas très bien. Donc effectivement, vous avez modelé les horaires mais vous rajoutez la possibilité d'ouvrir aussi du lundi au dimanche de 10h à 12h. Donc on aurait une foire qui serait ouverte de 10h à 12h, qui fermerait entre 12h et 14h et qui reprendrait à 14h ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Non, ouverte de 10h à 12, oui, le dimanche, certains dimanches ou les jours où il y a la foire...

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, vous mettez du lundi au dimanche.

M. Frédéric GUILLAUMON

Comment ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous mettez du lundi au dimanche.

M. Frédéric GUILLAUMON

La « possibilité » d'ouvrir du lundi au dimanche.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui mais ça veut dire que du lundi au dimanche, potentiellement, la foire sera ouverte de 10h à 12h, elle fermera entre 12h et 14h, elle reprendra à 14h.

M. Frédéric GUILLAUMON

C'est le choix des forains, vous savez, on n'impose pas, nous on discute avec les forains, on échange.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et ça vous semble, non mais ça leur semble un point intéressant ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Un point intéressant, si les forains estiment qu'ils vont travailler de 10h à 12h, c'est que ça correspond à la demande des chalans, donc pourquoi pas ? Pourquoi leur dire non ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Comment on gèrera les gens à 12h, on leur dira « c'est fermé maintenant » ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Ça c'est, je serai tenté de vous dire que c'est le problème des forains.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je suis assez perplexe quand même.

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais ça se résoudra. Et puis s'il y a du monde qui reste sur le champ de foire, ils travailleront. Ils feront du chiffre.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.07 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, cimetière Saint-Martin, Madame Michèle RICCI. (*hors micro*) Le micro s'il vous plaît.

DOSSIER 9.08 – Direction des services à la population – Cimetière Saint-Martin – Reprise de concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon

Mme Michèle RICCI

Le cimetière de Saint-Martin est le plus ancien des 5 cimetières de la Ville, 1816. Il a été constaté que de nombreuses concessions perpétuelles n'étaient plus entretenues par les familles et se trouvaient, de fait, à l'état d'abandon.

La reprise des concessions en état d'abandon est autorisée par le Code Général des Collectivités Territoriales, qui encadre strictement la procédure à suivre.

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse 3 critères : avoir plus de 30 ans d'existence ; dernière inhumation effectuée depuis plus de 10 ans ; être à l'état d'abandon. Il ressort que la jurisprudence de cet état se caractérise en général par des signes extérieurs nuisant à la sécurité et à la décence du cimetière.

Cette procédure a été lancée fin 2018, pour une tranche sur 48 concessions perpétuelles sur le cimetière de Saint-Martin.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal doit décider de la reprise des concessions, de 44 concessions dont l'état d'abandon a été constaté.

M. le Maire

Pas de questions ? Ah, Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

Deux questions sur les cimetières. D'une, qui c'est qui se charge de l'entretien, entre les tombes ? Parce que là on parle de tombes à l'abandon mais dans certains cimetières, on pourrait parler de cimetières à l'abandon.

Mme Michèle RICCI

Non, non, ce sont vraiment des tombes qui sont complètement...

Mme Chantal BRUZI

Non mais ça j'ai compris, j'ai compris.

Mme Michèle RICCI

Alors l'entretien, il y a une société pour une partie, il y a le CCAS pour une autre, et la Mairie pour une troisième partie.

Mme Chantal BRUZI

D'accord. Et au niveau, même si Pierre PARRAT vient de me dire que, a priori, ce n'est pas possible, mais j'allais vous demander Monsieur le Maire, quand est-ce qu'on remettrait l'eau dans les cimetières ? Même si ça peut ne pas être une priorité mais enfin...

Mme Michèle RICCI

Monsieur TRANCHECOSTE l'a déjà fait, après les autres je ne sais pas.

M. le Maire

Monsieur TRANCHECOSTE va répondre.

M. David TRANCHECOSTE

C'est ça, en fait on était en crise jusqu'au 19 septembre et on a repris un mois de plus jusqu'au 20 octobre. La problématique, on a demandé à la population de venir avec de l'eau grise, ça fait des mois que ça dure. On comprend les inconvénients et on attend la fin du mois pour voir, mais on a rouvert certaines fontaines parce qu'elles étaient branchées avec les arbres donc dans certains cimetières de Perpignan, et là on va brancher prochainement le cimetière du nord. Mais les gens sont censés normalement amener de l'eau grise toujours pendant encore un mois, et ça fait 2 mois que ça dure. Ça pose un problème pour les personnes qui sont

quand même dans le deuil et pour laver quelques tombes et tout, donc je pense qu'il faut aussi que la Préfecture, elle fasse quelques exceptions pour les cimetières.

Mme Chantal BRUZI

Oui, oui, surtout... Et surtout que, malheureusement, ceux qui entretiennent les tombes ne sont pas forcément très jeunes et que, bien évidemment, en plus je ne vais pas dire que c'est une hypocrisie parce que ce n'est pas complètement vrai mais enfin, au final, les gens ils amènent de l'eau de chez eux, donc du robinet, ils n'amènent pas de l'eau grise, soyons clairs.

Mme Michèle RICCI

Oui Madame BRUZI...

M. le Maire

Exactement.

Mme Michèle RICCI

Mais il y a eu beaucoup d'abus. Monsieur TRANCHECOSTE le sait et c'est pour ça que...

M. David TRANCHECOSTE

Au départ, nous on avait même pris les devants quand on a eu l'arrêt sécheresse avec l'interdiction d'arroser. Il faut savoir qu'au cimetière, en l'occurrence le cimetière nord, certaines personnes venaient laver leurs voitures. Donc c'est vrai que rallumer l'eau pour les petites mamies c'est l'envie, en tout cas c'est la possibilité qu'on a ces jours-ci parce qu'on sait qu'elles seront dans le respect, et ce sera à nous, avec les gardiens, de faire attention, en tout cas porter une attention plus particulière aux incivilités et aux personnes qui viennent pour laver leurs voitures. Donc on fera attention à ça.

Mme Chantal BRUZI

On pourrait peut-être le gérer avec le débit. Enfin moi, pour mieux connaître le cimetière de l'ouest, vu le débit, vous ne pouvez pas laver une voiture. Mais je pense qu'on pourrait peut-être le gérer avec le débit.

M. le Maire

Merci. On passe au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.08 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 11, pardon, 10.01, et l'épineuse question de la CLECT.

10 – INTERCOMMUNALITÉ

DOSSIER 10.01 – Perpignan Méditerranée Métropole – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Approbation des rapports des commissions du 11 juillet 2023 et du 13 septembre 2023 relatifs aux compétences voirie et tourisme

M. François DUSSAUBAT

De la CLECT, oui, oui. PMM a décidé de subordonner la compétence de voirie à la définition de l'intérêt communautaire, on en a parlé. Deux méthodes d'évaluation des charges transférées ont été proposées. La CLECT, pour l'instant, ne s'est prononcée que sur ces problèmes de méthode. Ces 2 méthodes sont détaillées dans le rapport de la CLECT du 11 juillet 2023, c'est la première partie de cette délibération. Je pense que c'est un peu compliqué de rentrer dans le détail des méthodes ici.

Concernant la compétence tourisme, il a aussi été décidé de restituer la compétence tourisme aux 3 communes, stations classées de tourisme. Là, il y a une seule méthode sur laquelle s'est prononcée la CLECT, à l'unanimité aussi. Une méthode d'évaluation a été proposée, elle est détaillée dans le rapport du 13 septembre 2023.

Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Juste, quel est votre avis, vous, en tant que ville de Perpignan, sur les méthodes que vous souhaitez mettre en œuvre ?

M. François DUSSAUBAT

De toute manière, on est arrivés à une unanimité, en tout cas le rapport a été voté à l'unanimité. Nous, on est extrêmement favorables à l'évaluation libre, comme la plupart des communes, ne serait-ce que parce que concernant la compétence voirie, l'enjeu c'est la taxe d'aménagement.

M. le Maire

Madame BRUZI, vous vouliez ? Non.

S'il n'y a pas de questions,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 11.01, le fameux Mas Delfau, Monsieur GOURIER.

11 – FONCIER

DOSSIER 11.01 – Mas Delfau – Cession d'un ensemble immobilier au groupe Hectare

M. Frédéric GOURIER

Le Mas, c'est moi-même grâce à Maître PARRAT. Bonsoir à toutes et à tous.

La Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier dit du Mas Delfau au sud de Perpignan. Il est proposé d'en céder une grande partie dans les conditions suivantes. L'acquéreur serait la SAS Hectare. En objet, le mas, cave et terres, cadastrés section HM, je vais, si vous le permettez, éviter de citer toutes les parcelles, pour à peu près 18 hectares. L'ensemble de ces parcelles est classé en PLU, en zone naturelle ou en zone NR, sauf les parcelles HM10 et 264, lesquelles sont classées en zone à aménager économique. Le prix, 1 million, tout rond comme évalué par France Domaine. Le projet, rapidement, réalisation d'un ensemble immobilier comprenant un espace ludique et aquatique, un espace sportif et un espace de bureaux, conformément aux plans annexés.

Obligation personnelle : pendant une durée de 10 ans, à compter de la signature de l'acte de vente, l'acquéreur s'interdit de réaliser un projet différent de celui proposé. Condition essentielle et déterminante : réalisation du projet indiqué ci-dessus dans sa totalité. En garantie, fourniture lors de la signature de l'acte de vente d'un engagement de caution de 500 000 €. Ladite caution sera acquise à la Ville si le projet n'est pas réalisé dans son intégralité, dans un délai de 4 ans à compter de la signature de l'acte de vente.

Les conditions suspensives : obtention par l'acquéreur du financement nécessaire au projet ; modification ou révision du PLU à l'exclusion de tout passage des parcelles inscrites en zones Naturelles ou Naturelles inondables à une classification en zone AU ou U ; obtention par l'acquéreur d'un permis d'aménager ou permis de construire en vue de la réalisation du projet indiqué ci-dessus ; obtention, si besoin, par l'acquéreur des autorisations nécessaires au titre de la loi sur l'eau. La durée du compromis de vente : 30 mois.

Considérant que la conservation de cet ensemble immobilier dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt ; considérant également que le bâti existant est dans un état particulièrement dégradé et nécessite des travaux au minimum structurels conséquents ; considérant que le projet proposé qui mêle activités tertiaires, espaces ludiques et zones paysagères est attractif, tout en valorisant le secteur sans le dénaturer ; considérant que l'aliénation est exclue du champ d'application de la TVA, étant bien précisé que la Ville n'a ni réalisé ni aménagements ni travaux sur ces terrains et que la cession relève ainsi du seul exercice de sa gestion de patrimoine, sans autres motivations que celle de réemployer autrement la valeur de son actif au service de ses missions.

Le Conseil Municipal vous propose donc d'approuver la cession foncière ci-dessus décrite et les termes du compromis de vente ci-annexé ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce utile en la matière ; de prévoir la recette au budget de la Ville.

M. le Maire

Des questions ? Monsieur PARRAT.

M. Frédéric GOURIER

J'ai eu peur quand il est parti tout à l'heure, je me suis dit...

M. Pierre PARRAT

Vous aviez subodoré que j'avais quelque chose à dire.

M. Frédéric GOURIER

Un chouïa.

M. Pierre PARRAT

Et effectivement, j'ai quelques observations à faire sur ce dossier, d'abord en qualité de citoyen, ensuite en qualité de président du Syndicat du Bassin Versant de la Têt, et enfin, en qualité d' élu de la Ville.

Vous voulez réaliser un espace ludique et aquatique à Perpignan, l'idée est intéressante et je n'ai, a priori, rien contre. Mais en qualité de citoyen, je m'interroge sur l'opportunité de réaliser cet espace dans ce lieu. Je vous rappelle que nous sommes à quelques centaines de mètres du Parc des Sports, dans lequel nous allons investir des sommes considérables, nous avons voté cette délibération il y a maintenant quelques semaines, pour développer cet espace des sports lui-même. Je vous rappelle aussi que nous sommes à quelques centaines de mètres également du lac de Villeneuve-de-la-Raho. C'est dire par conséquent que créer à cet endroit un espace ludique et aquatique me paraît surprenant, il y a peut-être d'autres lieux de la Ville, peut-être qu'il faut réfléchir autrement, mais d'autres lieux de la Ville où cela pourrait être réalisé.

Mais en qualité de président du Syndicat du Bassin Versant de la Têt, j'ai une vision un peu différente et en tout cas interrogative. Il n'a échappé à personne que nous subissons, depuis quelques mois, je dirais même depuis quelques années et sans doute pour longtemps, une sécheresse particulièrement dure et que nous avons dû nous adapter les uns et les autres, d'ailleurs il y a un instant on se plaignait parce qu'on ne pouvait pas arroser les plantes dans les cimetières, chacun est effectivement à son niveau intéressé ou impacté par cette sécheresse. Alors, où allons-nous prendre l'eau pour alimenter cet espace ludique et aquatique ? Je n'ai pas, mais je me trompe peut-être, je n'ai pas relevé qu'il y ait à proximité un cours d'eau dans lequel nous pourrions puiser de l'eau, si tant est qu'il y en ait dans les cours d'eau. Vous me répondrez sans doute que le canal royal n'est pas loin. J'ai moi aussi envisagé la question, mais vous savez comme moi que le canal royal, s'il est effectivement géré par la Ville, c'est une incongruité de l'histoire des canaux dans le Département, mais peu importe, la question n'est pas là, vous m'accorderez quand même que si on veut alimenter cet espace par le canal royal, c'est autant d'eau qui sera prise sur les autres aménagements qui ont besoin d'eau, à commencer par le lac de Villeneuve qui n'est aujourd'hui alimenté que par le canal royal de Perpignan. Et malgré l'eau qui est apportée par ce canal, aujourd'hui vous avez remarqué comme moi que le lac de Villeneuve est quasiment sans eau. Et nous savons, les uns et les autres, compte tenu du débit du canal royal, que le remplir, même en période qui ne serait pas de sécheresse, prendra beaucoup beaucoup

de temps. Et si nous ajoutons là-dessus ces difficultés que la sécheresse nous impose, j'ai quelques difficultés pour concevoir que nous puissions alimenter en même temps le lac de Villeneuve-de-la-Raho et l'espace aquatique que vous avez envisagé là.

Et puis, je pose un certain nombre de questions, vous m'y répondrez sans doute. Est-ce que pour ce dossier, on a consulté la DDTM ? Est-ce que l'on s'est préoccupé de l'avis de la DREAL ? Est-ce que l'on a fait une étude d'impact ? Je vous rappelle qu'il s'agit de 18 hectares. Certes, l'espace aquatique ne sera pas sur les 18 hectares, mais on va en tout cas, dans le cadre de la cession et de la réalisation de votre projet, se servir des 18 hectares. Ce sont des questions qui se posent et qui sont fondamentales avant d'envisager un projet comme celui-ci, qui est sorti de l'esprit certainement remarquable d'un promoteur, guidé simplement par l'esprit de lucre.

Et puis, en ma qualité d' élu, je me pose la question de savoir quel est l'intérêt de la Ville. Vous savez, Jean-Marc PUJOL, sur lequel nous n'avons peut-être pas la même opinion, mais Jean-Marc PUJOL a eu l'intelligence, depuis plusieurs années qu'il est élu à la Mairie de Perpignan, de créer des réserves foncières importantes, qui ont permis à la Ville, par la suite, non pas de s'enrichir, le terme serait un peu fort, mais qui ont permis à la Ville en tout cas d'avoir du terrain, qu'elle a pu négocier ou sur lequel elle a pu réaliser des équipements. Bref, il avait une vision à long terme. Et je me demande, je pose la question à l'équipe que vous dirigez Monsieur le Maire, si on n'aurait pas intérêt à conserver encore quelque temps ces terrains qui sont très très bien placés, dont je vous l'accorde, la plus grande partie est classée en zone naturelle.

M. le Maire

Inconstructibles.

M. Pierre PARRAT

Nous sommes bien d'accord. Mais il ne faut jamais injurier l'avenir. On ne sait pas demain ce qu'il sera envisagé. Les investissements d'aujourd'hui, les acquisitions d'aujourd'hui, les conservations d'aujourd'hui feront peut-être la richesse de demain. J'attire votre attention sur ce point.

Mais il y a peut-être plus important que ça. C'est l'intérêt financier de la Ville. Si j'ai bien compris ce qui nous a été exposé par le rapporteur, on va récupérer 1 million d'euros. C'est une somme qui, a priori, est importante, bien que dans le budget de la Ville ça ne pèse pas grand-chose. Mais j'en conviens, c'est une somme très importante. Alors la question se pose de savoir si ça vaut 1 million. J'ai entendu sur ces terrains tout et son contraire. J'ai entendu dire, je ne l'ai jamais vu, je ne sais pas si ça existe, qu'il y avait une évaluation à 4 millions. Je ne la connais pas, je dis j'ai entendu dire. J'ai entendu dire aussi, mais là je l'ai vu, qu'il y avait une évaluation autrefois à 2,5 millions. Et même, il avait été envisagé de céder ces terrains à une entreprise ou une société qui avait envisagé de créer l'école supérieure de Perpignan. Chacun s'en souvient ici. Elle était prête à acheter à 2,5 millions, je ne sais pas ce qui s'est passé, ça ne s'est pas fait, soit. Mais quand j'entends ces chiffres ou quand je vois ces chiffres, je me dis que si on les compare au million que l'on va encaisser aujourd'hui, il y a une différence considérable pour laquelle il faut trouver une explication.

Alors, j'ai regardé le dossier, comme vous, je me suis interrogé, et j'ai fait le travail que peut-être d'autres auraient dû faire avant moi. Et lorsque l'on regarde l'évaluation qui a été faite par le service des Domaines, on se rend compte qu'il y a

une erreur. Je n'impute pas quoi que ce soit à la Mairie, aux fonctionnaires de la Mairie, je dis simplement qu'il y a une erreur dans l'évaluation qui a été faite dans les Domaines et je vais vous le démontrer.

Il y a 189 000 ou 182 000 m², qui sont vendus un peu plus de 18 hectares. Ces 182 000 m² ont été valorisés par l'administration à 5 € le m², c'est-à-dire le prix de la zone naturelle. Je n'ai rien à dire à cet égard, on est là dans les prix habituels, en zone naturelle ça ne vaut pas grand-chose, on le sait, 5 € le m² très bien. Et si on fait la multiplication comme elle a été faite, eh bien on arrive effectivement à près de 900 000 € pour cette zone naturelle. On y a ajouté, et c'est légitime, le mas et ses annexes pour 76 800 €. C'est peut-être insuffisant mais je ne veux pas discuter parce que ce n'est pas l'essentiel. Et qu'advient-il des 12 747 m² qui sont classés en zone AUE 1, pour être précis ? Je m'adresse à l'adjoint à l'urbanisme. Ces 12 747 m², ne me dites pas qu'ils valent 5 €. Accordez-moi quand même que lorsqu'on parle de terrains à bâtir, on est sur des chiffres bien supérieurs. Accordez-moi aussi après la décision qui a été prise par l'Agglo lundi, que dans la mesure où le promoteur n'a pas à faire les VRD qui ont été faits par notre Agglomération, la Communauté Urbaine, le prix du m² dans une zone à urbaniser n'est pas de 5 € mais il avoisine 100 €, et je suis peut-être à un prix inférieur.

Bref, si l'on considère le calcul en tenant compte à la fois du terrain en zone naturelle, à la fois du mas et à la fois du terrain en zone urbaine, on n'est plus à 1 million d'euros mais on est pas loin de 2,5 millions.

Alors, je m'interroge, vous le comprendrez. Je m'interroge d'autant plus que je crois savoir qu'il y a dans ce dossier une clause de substitution, et que la société Hectare qui a pignon sur rue, dont chacun connaît le sérieux, cette société Hectare risque de se substituer Pierre, Paul, Jacques, je n'en sais rien, je ne peux pas savoir qui c'est mais les exemples dans notre Département, je vise notamment la commune de Saint-Cyprien il y a quelques années, nous ont appris qu'en matière immobilière il fallait faire très attention et que derrière les clauses de substitution se cachent parfois des gens, allez disons-le, parfois peu recommandables. Je ne voudrais pas qu'on tombe dans ce travers et je ne voudrais pas qu'en profitant de cette erreur d'évaluation de l'administration, nous ayons mis le doigt dans un engrenage dont nous ne pourrions par la suite que le regretter.

Voilà les observations que j'avais à vous faire Monsieur le Maire. Je crois que le mieux serait de revoir ce dossier plus tard, en l'examinant autrement. A défaut, pour notre part, nous voterons contre.

M. le Maire

Réponds.

M. Frédéric GOURIER

Oui, j'avais préparé une deuxième réponse. Adjoint en charge du territoire sud, je suis très fier de défendre ce dossier et je remercie notre Premier Adjoint de me l'avoir confié ce soir. Souvent, vous nous faites la remarque que nous sommes en quelque sorte, si vous me le permettez, votre exécuteur testamentaire. Je parle pour l'ancienne équipe. Je suis désolé si le fait que nous puissions être en capacité de sortir nos propres projets vous tourmente. Nous travaillons avec des partenaires qui nous font des propositions, comme vous l'avez sans doute fait auparavant, avec plus ou moins de réussite. Nous en écartons beaucoup.

Sur ce site, on nous a proposé plusieurs espaces ludiques et de loisirs, en complément d'une zone d'activité tertiaire, notamment un golf. Ce projet a été

recalé parce qu'il ne répondait pas à ce qu'on souhaitait. Quand ces projets, ces propositions sont en phase avec les attentes des Perpignanais, il n'y a aucune raison que l'on n'y porte pas attention. Voici pour le Mas Delfau un projet de développement économique ouvert, ouvert à tous, dans sa partie environnementale, écoresponsable en tous points dans son ensemble et à destination des Perpignanais, et en particulier les résidents du sud de notre territoire. Ce projet s'inscrit dans une stratégie d'aménagement durable. La création d'un grand parc dans ce secteur participe au maillage de la trame verte et bleue du Parc des Sports. Plus de 18 millions d'euros investis par un promoteur privé vont permettre d'offrir une vocation à ce site historique du Mas Delfau. La création, comme vous l'avez dans les dossiers, d'une zone d'activité tertiaire de plus de 10 000 m², avec 300 places de parking, les parkings seront dimensionnés pour l'activité qu'il y aura ; la création de 3 plans d'eau à vocation écologique, avec un développement d'une biodiversité riche dans le bassin amont ; la création d'activités ludiques et économiques autour des différents plans d'eau, téléskinautique, guinguette, restaurants, théâtre de verdure. De proposer un site de convivialité et d'espaces verts au sud de Perpignan, avec un nouvel îlot de fraîcheur, avec plusieurs parcours de santé et zones de pique-nique, je le répète, tous ces lieux, toutes ces zones seront d'accès libre, totalement libre. De proposer un site de convivialité, ça je viens de le dire. La création d'un espace botanique à vocation pédagogique type Jardin des Simples, plantes médicinales et aromatiques à destination des scolaires. De proposer un plan d'irrigation des terrains agricoles situés entre le secteur Miséricorde et le secteur Mas Delfau, Mas des Chênes et les terrains plus au sud, par la remise en état des réseaux aujourd'hui à l'abandon. De substituer les prélèvements dans les nappes phréatiques aujourd'hui utilisées pour l'irrigation des espaces verts des zones Agrosud et Tecnosud. Et de proposer, enfin, un réservoir disponible pour les services incendie. Le site du Mas Delfau présente l'atout principal d'être desservi par une branche du canal royal, vous l'avez évoqué tout à l'heure, qui est une propriété de la ville de Perpignan, depuis le 14^{ème} siècle je crois, ce qui assure une alimentation en eau tout au long de l'année. Tout ce développement est possible grâce à la mise en valeur de cette ressource en eau existante sur ce site, qui aujourd'hui ne fait que transiter vers l'Agouille de la Fontcouverte sans vocation particulière. Nous nous sommes entourés, pour cette cession, de toutes les précautions, allant bien au-delà de ce qui avait cours en la matière avant notre arrivée, notamment la caution de 500 000 €.

C'est un beau projet pour Perpignan, j'en suis persuadé. Vous pensez bien que lors du dépôt de ce projet, les permis seront déposés et ils devront être en phase avec ce que ça doit être. Il y aura sans doute un dossier loi sur l'eau, il y a déjà une étude, de ce que je sais, hydrologique qui a été réalisée et qui répond justement à tous vos questionnements. Cette étude hydrogéologique fera partie de ce dossier loi sur l'eau qui sera présenté aux services de l'État et on verra si on est en phase avec l'actualité ou pas. Je fais le pari, parce qu'on en a discuté, parce qu'on a des personnes notamment qui sont spécialisées dans l'eau et dans ces problèmes d'irrigation, qui font que nous dire qu'on est quand même dans le vrai, que dans ce projet l'eau n'est pas une contrainte, bien au contraire. C'est ce dont on est convaincus, on a le droit aussi d'avoir là-dessus notre ressenti. Et notre ressenti surtout attesté par une étude hydrogéologique, cette étude, je vous le dis, dans le cadre du dossier loi sur l'eau, la Préfecture fera son travail, c'est-à-dire d'instruire ce projet. On a pris vraiment toutes les précautions, je pense, pour justement ne pas se retrouver on va dire maris, c'est-à-dire ne pas voir ce projet qu'on souhaite pour ce secteur de Perpignan. L'opportunité du projet, j'ai bien compris que vous n'étiez pas tout à fait opposé mais pas tout à fait pour non plus. Pour ce qui est de la raison

hydrogéologique et pour ce qui est des raisons d'urbanisme, on va laisser faire à la fois les services de la Ville, de l'Agglo et de l'État, pour instruire le dossier et je pense qu'on y reviendra très prochainement.

Quant à l'évaluation, on a demandé une évaluation au mois de mars à France Domaine, c'est ce qui a été rendu. On est quand même garants aussi, et vous le savez plus que nous puisque vous étiez à notre place il n'y a pas si longtemps, qu'on se doit de gérer, quand on peut, en bon père de famille, et qu'on ne voit pas pourquoi on va à un moment donné, comment dire ça, se priver d'un projet où il y a plus de 18 millions d'euros qui vont être investis. On le verra peut-être dans l'instruction. C'est ce qu'on espère. Mais par rapport à ce qu'on a dit lundi, il n'y a pas de loup, et ça je tiens à vous le dire. (*hors micro*) Le loup, non non, le loup qui était lié aux histoires de parcelles et de PMM. On n'a pas pu vous répondre pour ce dossier à PMM parce que ce n'est pas un dossier qui nous concernait.

M. le Maire

Non mais je vais, attends j'y reviendrai. Ce dossier, il était, dans nos premières séances, ça devait être Cap d'Ona, à l'époque 600 000 € en tout, ou 800 000 €. Après, c'est revenu avec le golf, c'est tombé à l'eau. Là, on a une évaluation, moi je veux bien, on a une évaluation que j'ai sous les yeux à 1 million. C'est un projet économique, pas de logements. Et en plus, alors attendez, mais attendez, ne sautez pas comme des cabris sur vos sièges, il est assorti d'un certain nombre de conditions qui n'ont, en la matière, jamais été prises dans les dossiers passés, les fameux 500 000 €, etc., le délai de réalisation, et puis surtout, si ce n'est pas ce projet, il n'y a pas de projet. Alors attendez, non mais je veux aller jusqu'au bout !

Si on prend un exemple contraire, je vais quand même vous le dire. Par exemple, en 2019, les îlots n° 34 à 40 de la rue de la Lanterne, et 37 à 41 de la rue Foch, on est dans Perpignan, ont été cédés par la Ville 60 000 € sur la base d'un projet de rénovation jamais réalisé et pas rendu obligatoire comme dans le dossier du Mas Delfau, où là on prend toutes les garanties. Et le résultat des courses, c'est que, malgré le fait que les travaux n'aient jamais été réalisés, on a failli, on a tout fait pour que ça ne se fasse pas, avoir un vendeur qui avait trouvé apparemment un preneur à 800 000 €, vendus 80 000 € par la Mairie, revendus 800 000 €. Je ne sais pas si on se rend compte, bon. On l'a arrêté. Mais c'est un peu pareil, là on a mis des conditions. Et encore une fois, le prix du terrain, ce n'est pas moi qui l'ai fixé. Ce n'est pas moi qui l'ai fixé, ce sont les Domaines, c'est l'État.

M. Pierre PARRAT

Monsieur le Maire, je ne discute pas les conditions que vous avez mises dans votre compromis. Je ne discute pas le sérieux de votre analyse. Ce que je vous dis, c'est qu'elle est fondée sur un rapport qui est erroné, ce n'est pas votre faute. Mais l'administration, le service des Domaines s'est trompé. C'est tout !

M. le Maire

Enfin vous vous rendez compte que c'est un terrain dont on parle depuis X années, qu'ils en évaluent sur la Mairie, sur le domaine de Perpignan toutes les semaines et qu'ils se trompent sur celui-ci !

M. Pierre PARRAT

Monsieur le Maire, je préférerais que vous me disiez les Domaines ont évalué ça à 4 millions, nous décidons de le vendre à 1 million parce que c'est un projet d'intérêt général et voilà. Je préférerais ça.

M. le Maire

Oui mais...

M. Pierre PARRAT

Or, vous ne me dites pas ça, vous me dites-moi je retiens l'avis du service des Domaines qui est erroné, ça ne me va pas.

M. le Maire

Et si j'ai bien compris, Jean-Marc PUJOL voulait le vendre 4 millions, il ne l'a jamais vendu ! (*hors micro*) Non, on me dit 4 millions derrière, il faudrait savoir.

Mme Chantal BRUZI

On dit qu'il y a un projet à 2,5 millions mais peu importe.

M. le Maire

Et sans projet. Alors ?

Mme Chantal BRUZI

Intervention de Monsieur NOUGAYREDE.

M. le Maire

C'est bon.

M. Bruno NOUGAYREDE

Moi je voudrais juste rajouter un point par rapport à tout ce qui a été dit par Pierre PARRAT et par rapport à même la réponse que vous avez fait Monsieur GOURIER.

On a beaucoup parlé par le passé, et je crois qu'on avait bien raison de le faire, de toutes les implantations de zones commerciales qui ont pillé nos centres-villes tout autour de la Ville. Je pense qu'on n'a pas assez parlé d'un certain nombre d'échecs qui étaient l'installation de zones tertiaires, de zones de bureaux, en périphérie de ville. Et je ne suis pas certain aujourd'hui que ce soit stratégiquement pour le centre-ville une idée extraordinaire d'aller installer 10 000 m² de bureaux, 300 parkings, à cet endroit-là. Très clairement, les professions libérales qui se sont installées à proximité, elles venaient du centre-ville. Donc moi je pense que là aussi, on a exactement les mêmes phénomènes que ceux qu'on a eus avec les zones commerciales qui ont dévitalisé le commerce, on a la même chose avec ces zones tertiaires qui dévitalisent petit à petit les immeubles du centre-ville et font partir les professions libérales. Et de ce point de vue-là, je pense que c'est aussi une erreur.

M. le Maire

Sur le projet, Frédéric c'est toi qui le connais le mieux, donc reviens sur le projet, parce que manifestement il n'a pas été compris le projet.

M. Frédéric GOURIER

Sur le projet, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, les éléments vous les avez. 18 millions d'euros. 18 millions d'euros. C'est tout. (*hors micro*) Ça c'est une autre problématique, c'est tout. Mais les zones tertiaires autour de Perpignan, rassurez-moi, ce n'est pas nous. (*hors micro*) Pour le coup, oui. Vous pouvez le redire une deuxième fois.

M. le Maire

Ça va apporter au sud un espace économique supplémentaire.

M. Frédéric GOURIER

On a tous les jours, toutes les semaines, tous les 15 jours,

M. le Maire

C'est vrai qu'on croule sous les projets, les emplois et le reste.

M. Frédéric GOURIER

Au Bureau Communautaire, tous les 15 jours, on vote des cessions de terrains. La zone Tecnosud 2 est pleine et il y a de la demande pour des installations. A un moment donné, si les entreprises ne veulent pas s'installer au centre-ville ou si elles n'arrivent pas à trouver des offres qui les intéressent, qui soient pratiques pour elles, à un moment donné on n'y est pas pour grand chose non plus. Mais on porte notre attention aussi sur le centre-ville bien évidemment.

M. le Maire

Qu'est-ce que tu disais toi ? (*hors micro*) On va le faire voter.

Mme Chantal BRUZI

Est-ce qu'il n'est pas possible de reporter le dossier, de manière à ce qu'au moins les Domaines vérifient leur évaluation ? Parce que personnellement, je n'ai rien contre le projet mais c'est vérifier la méthode de calcul...

M. le Maire

Oui mais l'évaluation, comme dit Monsieur DUSSAUBAT, de Pierre PARRAT, n'a pas l'air d'être celle des Domaines, alors je veux bien moi.

Mme Chantal BRUZI

Ah non, ce n'est pas qu'elle n'a pas l'air, c'est que... (*hors micro*) Si, si, nous on a pris l'évaluation des Domaines, le calcul, et en fait c'est leur calcul qui démontre

que la zone naturelle a la même valeur que celle qui n'est pas naturelle. Et ça, franchement...

M. le Maire

Mais la zone naturelle, elle n'a aucune valeur puisqu'on ne peut pas construire dessus.

Mme Chantal BRUZI

5 €. 5 € selon les Domaines !

M. le Maire

D'accord, c'est comme la zone... C'est-à-dire...

Mme Chantal BRUZI

Selon les Domaines, 5 € !

M. le Maire

C'est vous qui avez dit rien.

Mme Chantal BRUZI

Non, non. Non mais parce qu'on considère que 5 € ça ne vaut pas grand-chose Monsieur le Maire.

M. le Maire

Ah ça c'est sûr.

Mme Chantal BRUZI

On est d'accord. Mais ça on est d'accord, ça on ne le conteste pas. Mais la partie qui n'est pas en zone naturelle est évaluée au même montant, si l'on en croit le calcul. Et nous, c'est simplement ça qui nous pose un souci. Parce que si vous nous dites qu'ils ont l'intention d'investir 16 millions d'euros, je veux dire, acheter à 1 million ou à 2 millions, je pense que ça ne va pas changer la face du monde.

M. le Maire

Donne-moi le plan.

Mme Chantal BRUZI

Mais la Ville, elle perd 1 million dans l'histoire.

M. Pierre PARRAT (hors micro)

C'est à la page 4 Monsieur le Maire, à la page 4 de l'évaluation des Domaines. Vous avez « analyses et arbitrages du service, terres : 182 563 m², multiplié par 5 » et on arrive à 912. C'est là ! Donc on a évalué uniquement des terrains naturels, zone naturelle, et pas zone urbaine, zone à urbaniser. Voilà !

Mme Chantal GOMBERT

La Ville ne peut pas se permettre de perdre 1 million, 1,5 million.

M. Pierre PARRAT

Absolument.

(hors micro)

M. le Maire

Non mais attendez, si un service comme les Domaines a oublié une portion de terrains, moi je regrette mais... Oui non mais attendez, et a induit en erreur les décideurs sur des choses aussi graves, ça me paraît délirant.

M. Pierre PARRAT

Mais l'État nous a appris qu'il faisait parfois n'importe quoi. Et ça a coûté des fortunes aux contribuables que nous sommes !

C'est une question de bon sens Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas d'aller contre le projet, il s'agit simplement de faire en sorte que les intérêts de la Ville ne soient pas bradés, à la suite d'une erreur de l'administration.

M. le Maire

Non mais ça, j'ai bien compris. Ça, j'ai bien compris. Alors...

Mme Chantal GOMBERT

On repousse à une autre fois, ils refont les calculs.

(hors micro)

M. le Maire

Que disent les Services ?

(hors micro)

J'interroge pour savoir si on aura une réponse des Domaines avant le prochain Conseil.

(hors micro)

Oui d'accord mais... Je pense que si on a une décision des Domaines dans les 2 mois, on reporte la délibération. Parce que c'est une erreur de taille quand même. Si erreur il y a. Et je ne suis pas un spécialiste de la question.

Donc on reporte cette délibération.

M. Frédéric GOURIER

Oui, allez.

M. le Maire

On passe au dossier suivant, le 11.02.

DOSSIER 11.02 – PNRQAD – 32 rue Courteline – Cession d'un immeuble aux conjoints MEYRIGNAC

M. François DUSSAUBAT

11.02, un dossier beaucoup plus simple, dans le cadre du PNRQAD.

Il s'agit de la cession d'un immeuble qui est situé au 32 rue Courteline pour 70 000 €. Il y a actuellement 4 logements et les acquéreurs s'engagent à passer à 3 logements de type T2 ou T3.

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Simplement je m'abstiens puisque je connais Monsieur et Madame MEYRIGNAC qui sont les bas présidents de l'association de quartier de la gare.

(hors micro)

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Abstention de Madame GOMBERT.
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 11.02 est adoptée à la majorité.

On passe au dossier 11.03.

DOSSIER 11.03 – PNRQAD – ORI Valette Délibes – 9 rue Valette – Traité d'adhésion avec la SCI DEBUSSY

M. François DUSSAUBAT

11.03, là c'est le contraire, il s'agit donc d'acquisition, toujours dans le cadre du PNRQAD. Il s'agit de l'acquisition de 39 m² au 9 rue Valette pour 14 050 €.

Pas de questions ? Merci.

On passe...

M. le Maire

Attends, on n'a pas voté.

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe à la 11.04.

DOSSIER 11.04 – DUP AUGUSTINS

A – 34 rue des Augustins – Traité d'adhésion avec Monsieur Gérard VALLIER

B – Place des Poilus – Traité d'adhésion avec Monsieur Nicolas NOLIBOIS

M. François DUSSAUBAT

Allez, 11.04, donc en 2 parties. Là, on passe à la DUP des Augustins. Il s'agit, toujours pareil, d'acquisition.

Alors le premier, c'est une acquisition d'un fonds, enfin d'un fonds, d'un ancien local commercial au 34 rue des Augustins, pour, je ne sais plus le montant, 44 000 €.

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je peux intervenir maintenant si vous voulez. Non, je voudrais profiter de cette délibération pour que vous nous donniez un petit peu quelques éléments, savoir où est-ce qu'on en est de cette DUP, combien de locaux il manque. Je me rappelle qu'au mois de janvier dernier, Monsieur GUILLAUMON nous avait dit les premiers commerces s'installent à l'automne de cette année. Je crains que ce soit un peu compliqué vu l'état de la rue aujourd'hui. Donc, est-ce que vous pouvez nous dire où vous en êtes de ces différentes opérations, qu'on sache un peu quelle est la situation de cette rue ? Et à quel horizon éventuellement on peut imaginer de sortir de cette difficulté ?

M. le Maire

Monsieur GUILLAUMON veut répondre ou pas ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Alors, à aujourd'hui c'est sûr que ce n'est pas allé aussi vite qu'on le souhaitait, parce qu'il y a pas mal de recours, vous vous en doutez. Il y a, à aujourd'hui, entre 12 ou 14 locaux que l'on a entre notre possession. Et d'ici, je pense, 4-5 mois, tout devrait être bouclé et on va commencer à faire les travaux de rafraîchissement de toutes les cellules.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et au niveau de la voirie, à quel calendrier on peut imaginer ? Parce que là on a quand même créé un peu Beyrouth en plein cœur de Perpignan.

M. Frédéric GUILLAUMON

La voirie, on a posé cette semaine la borne. Donc il va y avoir une borne, on ne pourra plus rouler. Et la voirie va être entamée là et d'ici décembre elle est terminée.

M. François DUSSAUBAT

Fin des travaux pour décembre.

M. Frédéric GUILLAUMON

D'ici décembre elle est terminée.

M. le Maire

Et les Poilus qui vont avec ?

M. François DUSSAUBAT

Place des Poilus, donc là simplement une acquisition pour 1 320 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Sur quoi ? (*hors micro*) 4.

M. François DUSSAUBAT

11.04, A, B ou les 2 ?

M. le Maire

- Non, c'est bon.
- Qui est contre ?
 - Qui s'abstient ? Sur l'un et l'autre, le A et le B ?
 - Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 11.04 est adoptée à la majorité.

On passe au 11.05.

DOSSIER 11.05 – Rue Louis Mouillard – Convention de servitude consentie à Enedis

M. François DUSSAUBAT

11.05, donc là il s'agit de conventions de servitude avec Enedis.

Donc la première est une convention de servitude, estimation des Domaines à 1 €, là on est sur le terrain d'assiette du crématorium.

M. le Maire

Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

Monsieur le Maire, c'est ce qu'on vous dit, un peu pareil à chaque Conseil par rapport à Enedis, ce n'est pas qu'on ait plaisir à les faire payer mais chaque fois qu'on voit « redevance à titre gratuit », on vous dit que même si on ne leur demande pas grand-chose on pourrait leur demander un petit quelque chose.

Et la dernière fois, vous étiez d'accord mais on a voté le dossier en l'état. Donc sur ce genre de dossier, j'aurais tendance à faire comme dans le dossier précédent, il faudrait en reporter un une fois, de manière à ce que ça soit refait, avec une subvention minimale, enfin une redevance minimale, et ensuite comme ça ce sera mis en place pour tous les dossiers. Pourquoi offrir ?

M. François DUSSAUBAT

Parce qu'Enedis est un acteur qui offre, enfin qui offre, qui distribue l'électricité partout.

Mme Chantal BRUZI

Ah bah ils distribuent l'électricité mais enfin bon....

M. François DUSSAUBAT

Oui, ils la vendent.

Mme Chantal BRUZI

Vous voyez ce que je veux dire. Si l'électricité était gratuite, ça se saurait ! Et Pierre PARRAT me dit qu'au Syndicat, ils font payer. (*hors micro*) Au Syndicat, ils font payer ce type d'installation. Donc bon, encore une fois on ne va pas gagner des millions d'euros. Mais sur le principe, on pourrait effectivement faire payer une redevance même minimale. Donc je vous redis ce que je dis à chaque fois. Et j'espère qu'un jour on arrivera à décaler un dossier et à le reporter, comme celui-là par exemple, je pense qu'il n'y a pas d'urgence, on le reporte et on le cale pour la fois d'après. Et si vous voulez, Maître PARRAT se chargera des négociations.

M. François DUSSAUBAT

Non, je propose qu'on le vote. Donc vous êtes contre ? Vous vous abstenez ? Non mais vous vous abstenez, ce n'est pas un souci.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 11.05 est adoptée à la majorité.

On passe au dossier suivant, le 11.06, l'avenue de Bompas.

DOSSIER 11.06 – Avenue de Bompas – Convention de mise à disposition et de servitude au profit d'Enedis

M. François DUSSAUBAT

Alors là, il s'agit...

M. le Maire

De la même chose.

M. François DUSSAUBAT

Il s'agit de la même chose, effectivement, toujours, sur l'avenue de Bompas. Pareil ?

M. le Maire

Même vote ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 11.06 est adoptée à la majorité.

On passe au 11.07.

DOSSIER 11.07 – Ille-sur-Têt – Ruisseau de Las Canals – Convention de servitude consentie à Enedis

M. François DUSSAUBAT

Là, il s'agit de l'installation... Oui, pareil. Alors 11.07, c'est pour le passage au-dessous, a priori, de Las Canals. Pareil ? Merci.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 11.07 est adoptée à la majorité.

On passe au 11.08.

DOSSIER 11.08 – Groupe scolaire Blaise Pascal – Désaffectation et déclassement d'une fraction de terrain du domaine public communal

M. François DUSSAUBAT

11.08, donc c'est simplement, à côté du groupe scolaire Blaise Pascal, il y a une partie de la parcelle, vous l'avez sur le plan, qui ne se trouve pas dans, il y a 40 m², qui ne se trouve pas à l'intérieur de la partie close et donc il est proposé de la déclasser du domaine public.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.08 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 11.09, Monsieur GOURIER sur Vertefeuille 1.

DOSSIER 11.09 – Lotissement Vertefeuille 1 – Acquisition des espaces verts à l'association syndicale du lotissement

M. Frédéric GOURIER

C'est plus facile. Donc ça concerne le lotissement Vertefeuille 1.

Par délibération du 24 janvier 2005, le Conseil Municipal a approuvé le transfert et le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section EZ n° 408 correspondant aux voiries et équipements annexes du lotissement Vertefeuille 1.

L'Association Syndicale Libre dudit lotissement sollicite désormais la cession des parcelles en nature d'espaces verts, dans les conditions suivantes : parcelles cadastrées section EZ n° 405, 406 et 407 d'une contenance totale de 12 152 m², à l'euro symbolique, bien évidemment.

On vous propose donc, après acquisition et de par leur affectation, ils entreront dans le domaine public communal.

J'ai peut-être une info à vous donner. La plus grosse partie du terrain qui se situe en bordure de la route d'Argelès va permettre en fait à nos services d'ouvrir un espace sur l'avenue de la Côte Radieuse, avec une connexion piétonne au cheminement doux qui a été réalisé le long du ruisseau de Cabestany, avec un boisement sur un tiers de la surface et prairie fleurie. Je remercie la DNAU et notamment notre ami David TRANCHECOSTE pour nous avoir fait une proposition pour pouvoir utiliser de façon efficiente ce terrain, tout en respectant les souhaits bien évidemment des gens du lotissement qui voulaient quelque chose qui soit utile et qui ne provoque pas de nuisances. Et surtout, je tenais à rendre hommage parce

que ça fait 3 ans qu'on s'occupe du dossier, de Madame MACOU, que tout le monde connaît, présidente de l'association, qui a porté à bout de bras surtout ces dernières années cette association, et on est arrivés enfin à pouvoir l'aider à boucler ce dossier et faire ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. Voilà 20 ans que les réseaux avaient été intégrés, c'était un peu dommage que la voirie ne le soit pas, mais on en connaissait les raisons, donc on a pu évoquer cela avec eux. Donc le dossier sera réalisé bientôt et surtout l'ASL pourra être démontée. Merci à vous.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.09 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, les indemnités de fonction, la modification, qui sont dues à l'arrivée dans notre assemblée de Monsieur Charles IFSSAH qui, lui, doit quitter la salle et ne participera ni au débat ni au vote.

12 – RESSOURCES HUMAINES

DOSSIER 12.01 – Indemnités de fonction des élus du Conseil Municipal – Modification

M. François DUSSAUBAT

Je vous propose donc d'attribuer à Monsieur IFSSAH, à compter du 1^{er} juillet, une indemnité brute de 38 % de l'indice brut à 1 027 majoré à 830 et d'appliquer les majorations liées aux statuts de la commune.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 12.02.

DOSSIER 12.02 – Personnel communal – Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la sécurité civile – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent – Article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique

M. François DUSSAUBAT

Il s'agit simplement d'un agent qui est déjà dans la collectivité, qui aujourd'hui est sous contrat à durée déterminée, qui n'est pas titulaire de la fonction publique, cet agent est titulaire d'un certain nombre de diplômes, oui c'est ça, elle est architecte DPLG.

Il est proposé de lui attribuer un contrat de 3 ans pour lui donner une certaine stabilité.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 12.03.

DOSSIER 12.03 – Personnel communal – Recensement de la population – Recrutement et rémunération d'agents recenseurs

M. François DUSSAUBAT

Un certain nombre d'agents sont embauchés chaque année pour effectuer le recensement. Ils ne sont pas rémunérés à l'heure mais rémunérés à la tâche. Le niveau de la rémunération n'avait pas évolué depuis, je crois, au moins une dizaine d'années.

On vous propose donc un nouveau tarif : bulletin individuel à 2,50 €, l'ancien était à 2 € ; feuille de logement ou non enquêté à 2 €, l'ancienne était à 1,50 € ; dossier d'immeuble collectif à 0,55 €, l'ancien montant était le même ; tournée de reconnaissance de 200 logements au plus, 50 € ; tournée de reconnaissance de plus de 200 logements, 100 € ; et prime opération finale, 50 €.

A noter qu'il est prévu aussi de leur rémunérer des séances de formation, ça ce n'était tout simplement pas prévu, à 40 € par séance, et 20 € une séance de formation spécifique.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 12.04, Madame Christelle MARTINEZ, Madame Danielle PUJOL, Madame Laurence PIGNIER, Madame Marion BRAVO, Monsieur François DUSSAUBAT, Madame Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Madame Michèle RICCI, Madame Joëlle ANGLADE, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 12.04 – Comité des Œuvres Sociales de la ville de Perpignan – Convention de mise à disposition de personnel – Années 2022 et 2023 – Avenants 1 (2022) et 2 (2023)

M. le Maire

Il s'agit du Comité des Œuvres Sociales de la ville de Perpignan et tout simplement la mise à disposition de personnel.

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.04 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant sur le musée Rigaud, avec toujours la convention de mise à disposition. Monsieur André BONET, Madame Florence MOLY, Monsieur Georges PUIG, Madame Christine ROUZAUD-DANIS, Madame Marie-Christine MARCHESI, Monsieur Charles PONS, Monsieur François DUSSAUBAT, Madame Véronique DUCASSY, Monsieur Jean François MAILLOLS, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 12.05 – Musée d'art Hyacinthe Rigaud – Convention de mise à disposition de personnel – Année 2023 – Avenant 1 à la délibération n° 2022-4.07

M. le Maire

On va attendre le retour de quelques-uns.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.05 est adoptée à l'unanimité.

13 – GESTION ASSEMBLÉE

DOSSIER 13.01 – Création commission extra-municipale – Harkis

M. le Maire

On passe maintenant au dossier 13.01 qui, sur la même forme, vise à créer un Comité Consultatif pour les Harkis, chose qui n'existait pas dans notre institution et qui permettra d'associer les personnalités extérieures mais surtout de répondre à un certain nombre de questions que cette Communauté se pose à juste titre sur la reconnaissance mais aussi sur l'insertion des fils et des petits-fils de ces anciens combattants français.

Donc je vous demande simplement d'en approuver la création, la composition viendra ensuite. Elle sera présidée par notre ami aux anciens combattants, Monsieur GEBHART.

Mme Chantal BRUZI

(hors micro)

M. le Maire

Vous aurez une place de l'opposition, ou un membre désigné par l'opposition.

Mme Chantal BRUZI

Parfait, merci.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 13.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant à la charte de la ville de Perpignan pour la défense des valeurs de la République Française et la promotion de la citoyenneté & laïcité, Monsieur Jacques PALACIN.

DOSSIER 13.02 – Charte de la ville de Perpignan pour la défense des valeurs de la République Française et la promotion de la citoyenneté & laïcité – Approbation

M. Jacques PALACIN

Mes chers collègues, le Conseil Municipal a adopté la création du Comité Consultatif « Valeurs Républicaines Citoyenneté – Laïcité », qui est l'expression de cet engagement, le 10 mai 2023. Ce Comité Consultatif se réunit depuis tous les mois et a décidé de créer une Charte de la ville de Perpignan, qui précise un certain nombre de valeurs. Cette Charte a été étudiée et entérinée par le Comité Consultatif à l'unanimité.

Je vous demande à ce que le Conseil Municipal aujourd'hui entérine cette Charte de la ville de Perpignan.

M. le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Moi je voudrais faire part d'une remarque qui, en tout cas, me concerne personnellement. Pour ma part, je regrette la formulation de l'article 6, d'une partie de l'article 6 dans lequel il est écrit que « la neutralité s'impose aux agents et salariés du service public, toute discrimination en raison de la religion, de la conviction, du genre ou de l'orientation sexuelle doit être poursuivie ». Pour ma part, je regrette qu'on n'ait pas remplacé le mot « genre », qui d'ailleurs, me semble-t-il, en droit n'existe pas, on parle d'identité de genre mais pas de genre, par le mot de « sexe » qui représente une construction biologique qui est assez facile à défendre. Et je trouve que la formulation « discrimination de sexe ou liée à l'orientation sexuelle » aurait été plus claire et peut éviter un certain nombre de débats, qui semblent quand même quelques fois un peu compliqués au niveau national, on en voit surgir de partout, où des gynécologues se retrouvent attaqués parce qu'ils n'ont pas pu recevoir quelqu'un qui voulait être examiné mais pour lequel ils n'avaient pas les outils. Et je trouve ça vraiment dommage.

M. le Maire

Donc on va, en séance, adopter cet amendement visant à changer, effectivement, le terme de « genre » par « sexe ». Ça va à tout le monde ?

M. Jacques PALACIN

Ok.

M. le Maire

Allez. Je ne sais pas si tu voulais dire autre chose, Jacques ?

M. Jacques PALACIN

Non, non.

M. le Maire

Merci.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 13.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier sur les désignations de représentants de la Ville à divers organismes.

DOSSIER 13.03 – Désignations de représentants de la Ville à divers organismes

M. le Maire

C'est le remplacement de Madame CAILLIEZ par Monsieur, non ? Enfin on va voir mais c'est par Monsieur IFSSAH puisque c'est son...

Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret (article L 2121-21 du Code Général des Collectivités).

Je vous propose donc de décider de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Madame Christelle MARTINEZ, Madame Danielle PUJOL, Madame Laurence PIGNIER, Madame Marion BRAVO, Monsieur François DUSSAUBAT, Madame Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Madame Michèle RICCI, Madame Isabelle BERTRAN, Madame Christine ROUZAUD DANIS, et Monsieur Charles IFFSAH, ainsi que Madame Joëlle ANGLADE ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. Et Monsieur BAUDRY.

Pour les Œuvres Sociales, pour les Ecoles, pour l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté, pour l'Institut médico éducatif, pour le collège Marcel Pagnol, pour le collège Jean Moulin, pour le Comité Consultatif du Patrimoine, pour le Conseil de quartier Ouest et pour la Commission Communale pour l'Accessibilité, est-ce qu'on peut faire un seul vote ? (*hors micro*)

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 13.03 est adoptée à la majorité.

On va passer maintenant à Monsieur François DUSSAUBAT, au référent déontologue.

DOSSIER 13.04 – Conseil Municipal – Désignation référent déontologue pour les élus municipaux

François DUSSAUBAT

La loi du 21 février 2022 prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. C'est devenu une obligation à ce jour.

Il vous est proposé, pour cette responsabilité, Maître Gérald BRIVET GALAUP, avocat au barreau des Pyrénées-Orientales, pénaliste bien connu.

M. le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, juste une question pour la bonne compréhension de tout ça. C'est quelqu'un que chaque élu peut solliciter pour les questions qu'il se pose lui-même, c'est ça ?

François DUSSAUBAT

Tout à fait, c'est ce qui est prévu dans la loi.

M. le Maire

Pas d'autres remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

A l'unanimité, merci.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, nous on s'abstient.

M. le Maire

Majorité, merci.

La délibération n° 13.03 est adoptée à la majorité.

On va terminer, et on ne va pas y passer, par la question orale du groupe d'opposition sur le fameux projet du parc d'attraction et ce que je peux dire à l'heure où on se parle.

Question orale du groupe d'opposition – Projet Parc d'attraction

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, l'idée Monsieur le Maire, c'était de profiter du Conseil Municipal pour avoir vos explications sur ce projet qui a donc été annoncé dans l'Indépendant. Il y a plusieurs choses qui nous ont un petit peu intrigués dans cet article, notamment dans les parties qui étaient en italique et qui donc étaient, a priori, que vous aviez prononcées.

La toute première, vous nous dites, je crois, « ce projet d'un parc culturel sur l'histoire du Pays Catalan n'a pas changé ». Donc ça veut dire que ce projet existe toujours. Vous savez qu'hier était clôturé le SCOT, vous savez qu'il y avait une problématique, je crois d'ailleurs que votre élu l'a entérinée. Je voudrais savoir qu'est-ce que vous avez prévu du côté de la ville de Perpignan pour inscrire un

éventuel projet de cet ordre-là dans ce SCOT ? Je ne vous parle pas du projet de cinéma, je vous parle du projet de parc culturel sur l'histoire du Pays Catalan, qui lui n'a pas changé comme vous le dites.

Ensuite, c'était pour nous une question quand même, vous dites qu'il y a des investisseurs qui vous ont questionné depuis quelques mois. Je ne sais pas si vous avez lu avec attention, ce n'est peut-être pas le cas, mais le journal de la Région publié ces jours-ci, dans lequel est présenté un projet de parc d'attraction autour du cinéma, qui verrait le jour à Montpellier, qui ressemble très très très très étrangement à ce projet-là. Lequel même projet avait déjà été présenté à Toulouse, avait déjà été présenté à Pamiers, avait déjà été présenté à Béziers, et arrive maintenant chez nous. Alors sauf à ce que vous nous disiez ce soir, Monsieur le Maire, ce projet n'est pas celui, c'est pour ça qu'on vous pose la question, présenté par Bruno GRANJA, n'a strictement rien à voir avec ça. Et donc il y a besoin de plus de précisions pour comprendre de quoi on parle.

Dernier point, je crois que vous aviez, en tout cas, dit avoir un rendez-vous avec le Préfet de Région pour évoquer cette question. J'imagine que c'était pour essayer de faire porter ce projet comme étant un projet d'intérêt national ou au moins régional, ce qui permettrait de le sortir des 115 hectares réservés aux zones économiques dans le SCOT. Qu'en est-il ? Quels sont les délais autour de ça ? Et pensez-vous vraiment que ce projet verra le jour à Perpignan ? Ou êtes-vous aujourd'hui peut-être un peu plus prudent que le ton qui avait l'air d'être adopté dans l'article de l'Indépendant, où vous annonciez les premiers coups de pelle pour dans à peine 2 ans, 2025 ? Non, les parties qui sont entre guillemets dans l'Indépendant, je considère qu'un journaliste fait quand même son travail, c'est rare qu'ils inventent de la citation. (*protestations dans la salle*) Que voulez-vous, je considère que dans un système démocratique et républicain comme le nôtre, la confiance aux journalistes fait partie des éléments fondamentaux, notamment sur la partie entre guillemets.

M. le Maire

Oui, enfin bon... Soraya, tu veux parler sur le SCOT ? Et après je répondrai sur le parc.

Mme Soraya LAUGARO

Alors j'ai eu une entrevue avec Monsieur BILLES au sujet du SCOT justement pour pouvoir inscrire ces 60 hectares. Il m'a été répondu que ce n'était pas possible puisqu'il y avait eu déjà les concertations. En revanche, il nous reste encore 6 mois pour donner nos observations, et à ce moment-là on donnera nos observations. Mais au-delà du SCOT, on pourra faire une modification, la DPMEC étant un outil fait pour cela.

M. le Maire

J'aimerais que tu rappelles aussi les efforts qui ont été faits à Perpignan pour permettre le SCOT. Parce que personne ne le sait, or je pense qu'on a été particulièrement vertueux, et pas sectaires pour le coup.

Mme Soraya LAUGARO

Oui, c'est vrai. On a été de super bons élèves. Pour l'élaboration du PLUi-D, effectivement, on n'a pas été aussi gourmands que certaines communes, nous sommes dans les clous. (*hors micro*) Alors la zone économique c'est encore pas tout à fait clair à cause de ces zones qui sont soit d'ordre régional, soit d'ordre national. On n'a pas encore tranché cela. (*hors micro*) Oui. Je ne veux pas vous dire une bêtise, je ne me rappelle pas exactement. Mais je peux vous le dire quand je l'aurai vérifié.

M. le Maire

Alors nous sommes devant, j'allais dire, un problème très français, et notamment sur ces zones économiques, puisque notre Agglomération prétend inscrire sur les projets d'intérêts régionaux ou nationaux sur l'Agglomération je crois 3 projets, qui ne sont pas encore inscrits. Si ces projets sont inscrits sur le national, ça enlève autant de m² sur le SCOT d'ici. Et donc le nôtre désormais s'inscrit aussi dans cette, on va dire, compétition, et c'est pour cela que je vais revenir sur le parc.

Le parc c'est simple, des investisseurs, alors moi je ne vais pas donner de noms, ni de sociétés, sont venus présenter un projet qui ne demande à ce jour, et d'ailleurs ils n'en demandent pas, aucun fonds public ; contrairement à tous les autres projets qui avaient été déposés, notamment celui de Montpellier je crois et celui de Béziers, qui s'est d'ailleurs terminé par une querelle politique entre le Président de l'Agglomération de Béziers et le Président du Conseil Départemental de Béziers. Il n'en demeure pas moins que j'ai en main un plan de financement, des licences d'exploitation et pas des minces licences, de grandes sociétés internationales, que j'ai un investisseur qui achète un terrain sur Perpignan, évidemment tout ça sous conditions. C'est pour ça que l'article est ambigu, parce qu'il y a eu des fuites et donc j'ai répondu à des questions de l'Indépendant, puisque manifestement il avait eu accès à ces informations-là. Mais ce n'est pas la Mairie qui le porte, nous on va s'y intégrer si ça se fait, et c'est une chance pour nous. Ce projet, effectivement, pour le territoire, il est un projet, j'allais vous dire, à la fois inespéré et colossal, l'enjeu économique est majeur. Et c'est pour ça que moi, je n'écarte pas d'un revers de manche les choses, même si je sais que les choses n'avancent pas aussi vite qu'on le voudrait, que c'est très compliqué, et qu'en plus maintenant on s'inscrit dans cette affaire de ZAN et de SCOT et que les choses sont difficiles.

On a obtenu un rendez-vous avec le Préfet FURCY avant qu'il parte, pour lui présenter le projet. La deuxième phase était la présentation du projet au Préfet de Région, ça s'est fait hier matin. Evidemment, il nous a demandé, c'est pour ça que je ne vais pas vous dire le moindre des secrets, il a pris acte, il a vu les personnes qui étaient autour de la table, il a un dossier en main avec les licences d'exploitation, le montant des investissements, qui est légèrement en dessous de ce que le journal a titré, mais en revanche, qui en termes d'emploi, est au-delà des 600 emplois, ce sont 1 200 emplois. Et donc pour nous, encore une fois, ce serait majeur.

Donc, c'est en cours, il y a le problème, on est sur des terrains privés, ça c'est un avantage majeur. On est sur des terrains qui ne sont ni en zone naturelle ni en zone... qui sont en zone agricole, qui ne sont pas non plus, comment on appelle ça, inondables. Donc peu de contraintes. Maintenant il va falloir des études, et il va falloir travailler avec l'Agglomération et avec celles et ceux qui, à la préfecture de Région, sont en charge du dossier, pour savoir comment on peut s'intégrer. Si réellement, moi je le dis publiquement, on a affaire à quelque chose qui rentre dans les clous, je ne vois pas comment, aujourd'hui, il pourrait y avoir d'opposition à ce genre de... surtout que ce n'est même pas la Mairie qui le porte, là pour le coup ce sont des privés qui arrivent, qui ont fait des études d'opportunité, d'attractivité, enfin

tout ce qu'on peut imaginer sur la question. Et donc moi je suis évidemment à la fois prudent mais j'avance. Et d'une certaine manière, je me permets d'embarquer avec moi un certain nombre de personnes, notamment des milieux économiques, parce que dans la situation qui est la nôtre, dans le contexte qui est le nôtre, ce serait absolument magnifique de voir ça. Après, je ne peux pas vous en dire plus. On est dans la tendance, puisque sur l'arc méditerranéen il y a effectivement un certain nombre de projets liés au cinéma qui viennent s'installer. Il y a Sète, il y a Montpellier, il y en a d'autres je crois que c'est vers Aix-en-Provence, mais ils ne sont pas du tout sur cette thématique-là, ce n'est pas que du cinéma, et c'est un peu l'avantage de ce parc-là. Et donc moi je tiendrai, le jour où on me dira « on avance, on peut en parler », on en parlera, mais aujourd'hui, très honnêtement, il faut avancer, avec là encore le rôle, les préfets sont attentifs, vraiment il n'y a rien à dire. C'est le législateur qui, lui, pose problème. Parce qu'à l'heure où on se parle, sur les zones économiques, personne ne sait comment ça va fonctionner. Au départ, ils devaient mettre les tracés TGV, il n'aurait plus manqué qu'ils nous mettent le tracé TGV qu'on n'a pas dans la zone à construire, ça aurait été une anomalie, une injustice. Finalement, ce n'est pas le cas. Mais aujourd'hui, l'État ne peut pas nous répondre sur ce qui va être pris en compte dans ces fameuses ZAN. Et là, c'est vrai que ce que j'ai entendu moi, et ce que nos députés, pour tout vous dire, défendent à l'Assemblée, ce n'est pas cohérent. On demande en même temps de réindustrialiser la France, de faire venir des boîtes sur le territoire français, et dans le même temps vous entendez l'État qui vous dit « oui mais la masse des hectares consacrés et réservés à l'économie, à l'échelle de l'État, de la Nation, en fait ça ne concernera que les projets publics ». C'est un non-sens absolu, parce que c'est bien de faire des hôpitaux, c'est bien de faire des lycées, c'est bien de faire des écoles, même peut-être des chemins de fer, etc., très bien. Mais si on enlève la possibilité aux privés de venir investir chez nous, surtout dans un territoire comme le nôtre, quand on voit l'article de ce matin dans le journal sur la pauvreté, sur le peu de formations, etc., ce serait un non-sens absolu. Alors voilà, ça arrive maintenant. Par rapport au SCOT, ça aurait pu arriver avant, c'est arrivé j'allais dire à la fin de la discussion sur le SCOT, je n'y suis strictement pour rien, mais je crois que moi je me dois de l'accompagner. Pour l'instant, c'est rare un projet aussi important qui ne demande rien au public. Alors ça, je dois dire, voilà. Et donc, j'avance comme ça mais je vous tiendrai au courant. Mais jusqu'à présent, je ne pouvais pas le faire, tout simplement. Maintenant, c'est dans les mains du Préfet, du Préfet de Région et on continue. Et avec les services de la Préfecture, des rendez-vous sont pris pour traiter justement de la faisabilité du projet. Et ce n'est pas comme ça un parc d'attraction sur le Pays Catalan comme je l'ai entendu, Madame GOMBERT, c'est pour précisément mettre au cœur du territoire cette identité catalane, et cette histoire-là qui est plurielle. Merci.

(applaudissements)

Notre Conseil Municipal est terminé.

La séance est levée à 20h56.

TABLES DES MATIERES

1 – AIDE D'URGENCE	15
DOSSIER 1.01 – Don d'urgence de 15 000 € pour la Croix Rouge Française – Association humanitaire venant en aide aux victimes du séisme au Maroc.....	15
2 – NPNRU.....	15
DOSSIER 2.01 – Projet de renouvellement urbain – Bilan de la concertation réglementaire.....	15
DOSSIER 2.02 – DUP Aménagement Saint-Jacques.....	33
DOSSIER 2.03 – Quartier Saint-Jacques – Îlot 2 PA – Acquisition d'un immeuble sis 20 rue du Paradis aux Cts LEFEVRE.....	36
DOSSIER 2.04 – Convention de mandat d'émission et de paiement d'un titre de recette fixant les modalités et les conditions de la ville de Perpignan pour Perpignan Méditerranée Métropole dans le cadre du projet de la médiathèque du Vernet.....	36
DOSSIER 2.05 – Démolition du centre commercial du Champ de Mars et remplacement du terrain synthétique du stade Sbroglia – Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2024	37
3 – AMÉNAGEMENT	37
DOSSIER 3.01 – Jardins Saint-Jacques – Valorisation dynamisation et développement urbanistique touristique – Convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée.....	37
DOSSIER 3.02 – Aménagement d'un espace paysager rue des Sitges et ses abords et aménagement de cheminements doux et de boisements dans le secteur du Mas Bedos – Demande de subvention auprès de l'État (Fonds vert), de l'Agence de l'Eau et de PMM.....	38
DOSSIER 3.03 – Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Occitanie – Avenant n° 1 à la convention de concours technique.....	39
4 – MOBILITÉ – ENVIRONNEMENT	39
DOSSIER 4.01 – Convention de service public relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie – Avenant n° 2.....	39
DOSSIER 4.02 – Éco-organisme Alcome (agrée par l'État) – Contrat pour financer des actions d'information, de prévention, de collecte, de nettoyage et d'élimination des mégots	45
DOSSIER 4.03 – Contrat de mandat entre la ville de Perpignan et ACT COMMODITIES et modèle de convention de regroupement avec d'autres éligibles, en vue de constituer les dossiers de Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) et de les valoriser.....	46
DOSSIER 4.04 – Société Voltalis – Convention de partenariat pour une solution gratuite d'effacement électrique, via le développement de capacités de pilotage de la consommation électrique sur le territoire de la ville de Perpignan.....	47
DOSSIER 4.05 – Pépinière Départementale – Partenariat	48
5 – CULTURE.....	51
DOSSIER 5.01 – Prix Méditerranée 2023 – Dotation de la ville de Perpignan.....	51
DOSSIER 5.02 – Association Cercle Algérieniste des Pyrénées-Orientales – Convention de partenariat.....	51

DOSSIER 5.03 – Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) – Convention de partenariat pour l'accompagnement à la scolarité à la médiathèque municipale.....	54
DOSSIER 5.04 – Association KIMIYO – Convention Cadre de partenariat.....	54
DOSSIER 5.05 – Musée des monnaies et médailles Joseph Puig – Demande de subventions à la DRAC Occitanie dans le cadre du dispositif de récolement des collections du musée.....	55
DOSSIER 5.06 – Adhésion de la médiathèque à l'Association des Ludothèques Françaises.....	56
DOSSIER 5.07 – Visa pour l'Image – Perpignan – Avenant à la convention d'objectifs 2023.....	56
DOSSIER 5.08 – Théâtre de l'Archipel – Convention de partenariat dans le cadre d'expositions d'arts visuels vivants et numériques	57
DOSSIER 5.09 – Collectif du Grenat – Convention multipartite 2023-2024 et 2025	57
6 – SPORTS.....	58
Convention de partenariat pour la saison 2022/2023 entre la ville de Perpignan et	:58
DOSSIER 6.01 – Association Sportive Université de Perpignan Via Domitia	58
DOSSIER 6.02 – Amicale Roussillonnaise de Cyclotourisme	58
DOSSIER 6.03 – Association Foyer Laique du Haut Vernet section rugby	59
DOSSIER 6.04 – Association Vélivole Perpignan Roussillon (AVPR)	64
DOSSIER 6.05 – Run in Perpignan – Convention de partenariat avec l'association Running 66 pour l'organisation de la course le 10 septembre 2023	65
7 – ÉDUCATION – JEUNESSE – PETITE ENFANCE	65
DOSSIER 7.01 – Pôle ressources HAND'AVANT 66 – Convention de partenariat pour l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap dans les structures municipales	65
DOSSIER 7.02 – Académie de Montpellier – Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail année scolaire 2023/2024	66
DOSSIER 7.03 – UFOLEP 66 – Convention de partenariat – Année 2023/2024.....	66
DOSSIER 7.04 – Université de Perpignan Via Domitia – Convention de partenariat en vue d'assurer la diffusion et l'animation relatives au Fonds Initiatives Jeunes auprès des étudiants de l'UPVD – Année 2023/2026	67
DOSSIER 7.05 – Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS) – Convention de partenariat 2023 pour la mise en place d'animations collectives familles dans les maisons de quartier	67
8 – SANTÉ.....	68
DOSSIER 8.01 – Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) – Candidature de la ville de Perpignan à la labellisation.....	68
DOSSIER 8.02 – Association Handisertion Grand Sud – Convention de partenariat 2023	68
9 – SUBVENTIONS – PROXIMITÉ – DOMAINE PUBLIC.....	69
DOSSIER 9.01 – Association Restaurants du Cœur – Convention portant sur un soutien financier et pour l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023.	69
DOSSIER 9.02 – Association Médiance 66 – Convention de partenariat pour un complément d'aide financier – Exercice 2023.....	69

DOSSIER 9.03 – Association Croix Rouge Française – Attribution de subventions pour l'exercice 2023	70
DOSSIER 9.04 – Incendie Le Mess / Amorino – Exonération des droits de terrasse...70	70
DOSSIER 9.05 – Direction de la police municipale – Autorisation d'occupation du domaine public – Noël des Antiquaires – Création de la tarification des chapiteaux71	71
DOSSIER 9.06 – Autorisation d'occupation du domaine public – Création de nouvelles tarifications journalières chalets, kiosques, foodtrucks	72
DOSSIER 9.07 – Foire Saint-Martin – Approbation du nouveau règlement intérieur..73	73
DOSSIER 9.08 – Direction des services à la population – Cimetière Saint-Martin – Reprise de concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon	75
10 – INTERCOMMUNALITÉ.....	78
DOSSIER 10.01 – Perpignan Méditerranée Métropole – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Approbation des rapports des commissions du 11 juillet 2023 et du 13 septembre 2023 relatifs aux compétences voirie et tourisme	78
11 – FONCIER	79
DOSSIER 11.01 – Mas Delfau – Cession d'un ensemble immobilier au groupe Hectare	79
DOSSIER 11.02 – PNRQAD – 32 rue Courteline – Cession d'un immeuble aux conjoints MEYRIGNAC.....	88
DOSSIER 11.03 – PNRQAD – ORI Valette Délibes – 9 rue Valette – Traité d'adhésion avec la SCI DEBUSSY	88
DOSSIER 11.04 – DUP AUGUSTINS.....	89
A – 34 rue des Augustins – Traité d'adhésion avec Monsieur Gérard VALLIER.....	89
B – Place des Poilus – Traité d'adhésion avec Monsieur Nicolas NOLIBOIS	89
DOSSIER 11.05 – Rue Louis Mouillard – Convention de servitude consentie à Enedis90	90
DOSSIER 11.06 – Avenue de Bompas – Convention de mise à disposition et de servitude au profit d'Enedis	91
DOSSIER 11.07 – Ille-sur-Têt – Ruisseau de Las Canals – Convention de servitude consentie à Enedis	92
DOSSIER 11.08 – Groupe scolaire Blaise Pascal – Désaffectation et déclassement d'une fraction de terrain du domaine public communal.....	92
DOSSIER 11.09 – Lotissement Vertefeuille 1 – Acquisition des espaces verts à l'association syndicale du lotissement.....	93
12 – RESSOURCES HUMAINES	93
DOSSIER 12.01 – Indemnités de fonction des élus du Conseil Municipal – Modification.....	93
DOSSIER 12.02 – Personnel communal – Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la sécurité civile – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent – Article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique 94	94
DOSSIER 12.03 – Personnel communal – Recensement de la population – Recrutement et rémunération d'agents recenseurs.....	94
DOSSIER 12.04 – Comité des Œuvres Sociales de la ville de Perpignan – Convention de mise à disposition de personnel – Années 2022 et 2023 – Avenants 1 (2022) et 2 (2023)	95

DOSSIER 12.05 – Musée d’art Hyacinthe Rigaud – Convention de mise à disposition de personnel – Année 2023 – Avenant 1 à la délibération n° 2022-4.07.....	95
13 – GESTION ASSEMBLÉE.....	96
DOSSIER 13.01 – Création commission extra-municipale – Harkis.....	96
DOSSIER 13.02 – Charte de la ville de Perpignan pour la défense des valeurs de la République Française et la promotion de la citoyenneté & laïcité – Approbation..	96
DOSSIER 13.03 – Désignations de représentants de la Ville à divers organismes	98
DOSSIER 13.04 – Conseil Municipal – Désignation référent déontologue pour les élus municipaux.....	98
Question orale du groupe d’opposition – Projet Parc d’attraction	99